

Rapport annuel 1992

Banque européenne pour la reconstruction et le développement Rapport annuel 1992



Table des matières

2	Membres de la Banque
4	Message du Président
6	Principaux repères
7	Lettre de transmission aux Gouverneurs
8	Rapport des Administrateurs
11	Aperçu de la région
19	Activités de la Banque
49	Comptes annuels
72	Projets approuvés en 1992
76	Gouverneurs
77	Administrateurs
78	Comités consultatifs
79	Information contact

Note aux lecteurs

Les monnaies ont été converties en écus, lorsqu'il y a eu lieu, sur la base des taux de change en vigueur au 31 décembre 1992.

Dans l'ensemble du texte, les références faites à l'Europe centrale et orientale s'appliquent également à toutes les républiques de l'ancienne Union soviétique.

Liste des abréviations

ATCEI Assistance technique pour les pays de la CEI (CE)
BEI Banque européenne d'investissement
BIRD Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BNI Banque nordique d'investissement
BRI Banque des règlements internationaux
CEE/CE Communauté économique européenne, Communautés européennes
CEI Communauté des Etats indépendants
CSCE Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
ECU Unité monétaire européenne
FMI Fonds monétaire international
GATT Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
La Banque, La Banque Européenne Banque européenne pour la reconstruction et le développement
LIBOR Taux interbancaire dollar pratiqué à Londres
OCDE Organisation de coopération et de développement économiques
Phare Pologne - Hongrie - Aide à la restructuration économique (CE)
PIB Produit intérieur brut
PNB Produit national brut
PNUD Programme des Nations Unies pour le développement
RFTS République fédérale tchèque et slovaque
SFI Société financière internationale

La création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement a été inspirée par l'attachement de ses parties contractantes aux principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, de l'état de droit, du respect des droits de l'homme et de l'économie de marché. Tous les membres de la Banque doivent manifester leur attachement à ces principes et les appliquer.

L'objet de la Banque est de favoriser la transition vers des économies de marché et de promouvoir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays d'Europe centrale et orientale, y compris dans l'ancienne Union soviétique, et d'aider ainsi ces pays à s'intégrer à l'économie internationale.

La Banque s'emploie à aider les pays où elle opère à mettre en place le cadre d'une économie de marché, à mener à bien des programmes de restructuration et de privatisation, à créer une infrastructure moderne, à renforcer les institutions financières et les systèmes juridiques et à développer le secteur privé local. Dans toutes ses opérations, la Banque applique les principes d'une saine gestion des affaires bancaires et des placements.

Dans son rôle de catalyseur du changement, la Banque encourage le cofinancement et les investissements étrangers directs des secteurs public et privé, aide à mobiliser des capitaux internes et fournit une coopération technique dans les domaines relevant de son mandat. Elle travaille en étroite coopération avec les institutions financières internationales et d'autres organisations internationales. La Banque s'attache à promouvoir dans le cadre de l'ensemble de ses activités un développement sain et durable du point de vue de l'environnement.

Membres de la Banque

et pays dans lesquels elle opère
au 31 décembre 1992

Albanie 5	Danemark	Hongrie 4
Allemagne	Egypte	Irlande
Arménie 16	Espagne	Islande
Australie	Estonie 8	Israël
Autriche	Etats-Unis	Italie
Azerbaïdjan 17	Fédération de	Japon
Bélarus 9	Russie 14	Kazakhstan 20
Belgique	Finlande	Kirghizistan 22
Bulgarie 10	France	Lettonie 7
Canada	Géorgie 15	Liechtenstein
Chypre	Grèce	Lituanie 6

Luxembourg	République de Corée	Turquie	Pays qui sont devenus membres en 1992	Kazakhstan	Pays qui accomplissent les dernières formalités d'adhésion (au 22 février 1993)	République slovaque
Malte	République fédérale tchèque et slovaque 2	Turkménistan 18		Kirghizistan		République tchèque
Maroc	Roumanie 11	CEE		Lettonie		
Mexique	Royaume-Uni	BEI		Lituanie		
Moldova 12	Slovénie 1	Les pays dans lesquels la Banque opère sont en gras.		Moldova		
Norvège	Suède			Ouzbékistan		
Nouvelle-Zélande	Suisse			Slovénie		
Ouzbékistan 19	Tadjikistan 21			Tadjikistan		
Pays-Bas				Fédération de Russie		
Pologne 3				Ukraine		
Portugal				Géorgie		

Déclaration du président

En 1992, tous les pays d'Europe centrale et orientale membres de la Banque, y compris l'ancienne Union soviétique, ont persévéré dans les efforts qu'ils ont entrepris pour édifier progressivement des démocraties véritables et des économies de marché. Mais, ce faisant, ils se sont heurtés à d'extraordinaires difficultés sociales et économiques qui se sont traduites par une accélération de l'inflation, une diminution de la production et des échanges et une aggravation du chômage. Pour nombre de citoyens de ces pays, la prospérité semblait davantage hors de portée à la fin de l'année qu'au début. Les dirigeants ont dû mener à bien des réformes politiques et économiques courageuses. Dans certains pays, les structures politiques démocratiques sont restées très fragiles ou incomplètes. Souvent, les impôts n'ont pas été recouverts ou n'ont pas atteint les coffres de l'Etat. Les forces opposées à la réforme sont restées vigilantes.

Simultanément, les pays industrialisés d'Occident ont commencé de se préoccuper de la dégradation de leurs propres perspectives économiques. La vision d'une Europe intégrée faisant partie du monde libre a été assombrie par des exigences internes à plus court terme. Les horizons qui semblaient vastes après les révolutions de 1989 se sont rétrécis.

La Banque Européenne s'est employée à faire en sorte que les bases d'un processus de transition pacifique soient posées. Elle a donc continué à appuyer les réformes économiques, aidé à créer les nouvelles institutions qui sont nécessaires pour étayer la démocratie et tenté de maintenir les circuits des échanges en Europe aussi ouverts que possibles. La Banque a collaboré étroitement avec d'autres organisations internationales dans tous ces domaines.

L'un des principaux aspects des activités de la Banque consiste à attirer les investissements dans les pays où elle opère. Certaines indications montrent que des progrès ont été accomplis dans ce sens. Le développement de l'infrastructure, qui revêt une importance vitale pour le secteur privé, s'est poursuivi à un rythme soutenu au cours des douze derniers mois. Après des débuts modestes, le secteur privé a pris un essor progressif presque partout. Tel est le cas aussi des investissements étrangers directs.

En 1992, la Banque a achevé sa première année complète d'opérations. La première Assemblée annuelle de son Conseil des gouverneurs s'est tenue à Budapest. Le nombre de pays membres dans lesquels la Banque opère est passé de 8 à 22. La valeur des projets approuvés par la Banque a presque triplé pour atteindre 1,2 milliard d'écus. Des programmes de coopération technique

ont été élaborés dans tous les pays de la région. Des bureaux résidents ont été ouverts dans sept capitales. Et, à la fin de l'année, la Banque s'est installée dans son siège permanent au One Exchange Square, dans la City de Londres.

Qu'elle ait aidé à mettre en place des réseaux de télécommunications au Bélarus, en Bulgarie, en RFTS et en Pologne ou qu'elle ait aidé à développer les réseaux routiers en Hongrie, la Banque a, par son financement, contribué à créer des liens nouveaux entre les peuples de la région et entre ces derniers et le monde extérieur.

Les programmes de privatisation occupent une large place parmi les réformes économiques. La Banque a activement appuyé la mise en oeuvre de plans de privatisation dans tous les pays membres, y compris ceux qui sont actuellement en cours en Russie. Mais la privatisation n'est qu'un élément de la réforme de l'industrie. Un grand nombre d'entreprises industrielles, qui emploient des milliers et des milliers de travailleurs, devront traverser au préalable une période d'ajustement à la discipline du marché. Tel est le cas en particulier des entreprises qui travaillent pour la défense. La Banque s'emploie actuellement à mettre au point des moyens de stabiliser et de restructurer ces industries pour éviter qu'elles ne s'effondrent totalement.

Parallèlement à la privatisation, nombre de pays doivent développer des secteurs financiers modernes à la fois en réformant les institutions existantes et en en créant de nouvelles. La Banque a été active dans ce domaine et a investi dans de nouvelles institutions comme la Banque de financement de projets en Russie et la Banque estonienne d'investissement. Elle a également participé à des programmes novateurs comme ceux qui tendent à fournir une aide en capital aux petites entreprises polonaises, à créer un système de crédit pour l'octroi de prêts en monnaie locale au secteur agricole en Roumanie et à établir une banque d'affaires en Hongrie.

Les investissements de la Banque ont également porté sur le secteur des ressources naturelles, en particulier sur celui du pétrole et du gaz, qui revêt une importance critique. Une série de programmes d'investissement et de réforme ont été entrepris avec la participation des secteurs privé et public pour revivifier et moderniser ce secteur et pour aider à réaliser son important potentiel d'exportation. La Banque pense pouvoir maintenant mobiliser un volume significatif d'investissements étrangers à long terme et assurer le transfert des technologies, des techniques de gestion et des systèmes nécessaires.

En 1992, la Banque a approuvé au total pour 1,2 milliard

d'écus d'investissement dans 54 projets différents. Cela a porté à 1,6 milliard d'écus le montant total des fonds consacrés à la reconstruction des pays d'Europe centrale et orientale depuis l'inauguration de la Banque. Depuis que celle-ci est devenue opérationnelle, en avril 1991, la Banque a contribué à mobiliser pour 8,5 milliards d'écus de ressources destinées à des prêts et à des investissements approuvés. Les activités de coopération technique qu'elle a entreprises en 1992 représentent une valeur supplémentaire de 75 millions d'écus. Le nombre d'accords de fonds de coopération (dans le cadre desquels la Banque appuie des activités de coopération technique au moyen de ressources fournies par des donateurs bilatéraux) a atteint 26. La Banque se félicite des relations fructueuses qu'elle a établies à cet égard avec nombre de pays et en particulier avec la Commission européenne.

Les activités de la Banque se sont soldées en 1992 par un bilan financier solide, avec un bénéfice d'exploitation de 3,9 millions d'écus et une perte nette, après dotations aux provisions, de 6,1 millions d'écus. En 1992, les emprunts ont représenté 861 millions d'écus, sur un programme total d'emprunt de 900 millions d'écus ; grâce à sa cote AAA, la Banque a pu se procurer des ressources à des conditions intéressantes et obtenir ainsi à faible coût les fonds nécessaires au financement de projets d'investissement. Les réserves de trésorerie en fin d'année étaient de 2,7 milliards d'écus. Ces résultats sont imputables à une gestion prudente des dépenses d'établissement de la Banque, à un placement rentable des liquidités en attendant leur décaissement et aux premiers revenus produits par les principaux placements de la Banque. A mesure que le rythme des décaissements s'accéléra, il est probable que l'importance relative que présente dans le bilan le poste des liquidités de trésorerie diminuera.

A la fin de 1992, la Banque employait au total à son siège de Londres et dans ses bureaux locaux 572 personnes représentant 36 nationalités.

Quelles sont les perspectives de la Banque pour l'année 1993 ? Indépendamment d'un renforcement rapide et d'une gestion prudente de notre portefeuille de prêts et d'investissements, dont la valeur devrait doubler, un certain nombre d'initiatives nouvelles sont envisagées. Nous nous proposons de lancer un programme spécial de restructuration pour aider à stabiliser les entreprises et à les transformer en sociétés qui puissent soutenir la concurrence sur le marché. Nous étudions aussi les moyens de financer ensemble des groupes de projets connexes dans le cadre

d'un programme d'investissement pour la transition vers le marché, sur la base d'un dialogue politique avec les autorités. Nous espérons donner suite à l'accord du G7 concernant la création d'un nouveau fonds pour la sécurité nucléaire dont le Secrétariat sera rattaché à la Banque et qui permettra de remettre en état les centrales nucléaires dangereuses. Nous espérons que les liens commerciaux entre toutes les régions de l'Europe continueront d'être renforcés et que la Banque prendra part à l'élargissement à la moitié orientale du continent des initiatives prises par les institutions d'Europe occidentale pour favoriser l'expansion économique.

La Banque s'emploie non seulement à promouvoir l'introduction d'économies de marché pour les biens et les services, mais aussi à aider à reconstruire des nations dans lesquelles l'homme pourra vivre plus librement et s'épanouir davantage. Le défi consistera à assurer une intégration pacifique tout en préservant la diversité. Des institutions démocratiques et des marchés sur lesquels règne une saine concurrence exigent un contexte national florissant. Mais cela ne suffit pas. Les nations démocratiques d'Europe doivent coexister pour la première fois de leur histoire au sein d'un continent qui constitue désormais un tout. Il subsistera toujours des différences entre les peuples et les nations, et il n'existe aucune structure qui doive être la norme. La Banque Européenne a la chance d'avoir parmi ses membres des pays d'Amérique du Nord, d'Asie et d'ailleurs qui lui apportent leur propre expérience d'économies de marché démocratiques qui fonctionnent dans des contextes géographiques et culturels différents. Les facteurs d'union sont les valeurs que partagent les membres de la Banque en vue de la réalisation d'un objectif commun et d'une tâche commune : un partenariat de bon augure pour l'avenir non seulement de l'Europe, mais du monde entier.

Jacques Attali
22 février 1993

Principaux repères

Données financières	1992	1991	Projets de prêts et de prises de participation	
	millions d'écus	(9 mois) millions d'écus		
Capital libéré	2965	2956	Projets de prêts approuvés en 1992	42
Fractions du capital reçues	1206	591	Projets de prises de participation approuvés en 1992	12
Emprunts à moyen et long terme pour la période	861	499	Montant total de prêts	
Bénéfice (perte) d'exploitation	(6)	(7)	approuvés au 31 décembre 1992 (en millions d'écus)	1461,4
Nouveaux projets approuvés pendant la période	1226	427	Montant total des investissements approuvés dans des titres de	
Total de l'actif	4929	3494	participation au 31 décembre 1992 (en millions d'écus)	157,5

Projets approuvés Nombre
1991 (9 mois) Total 16
1992 Total 54

Projets approuvés Fonds approuvés en millions d'écus
1991 (9 mois) Total 427
1992 Total 1226

Albanie	1	Albanie	8
Bélarus	1	Bélarus	32
Bulgarie	3	Bulgarie	108
Estonie	2	Estonie	42
Fédération de Russie	7	Fédération de Russie	110
	2		10
Hongrie	10	Hongrie	150
	3		102
Lettonie	1	Lettonie	32
Lituanie	1	Lituanie	38
Pologne	15	Pologne	403
	6		82
RFTS	5	RFTS	147
	2		31
Roumanie	2	Roumanie	81
	2		165
Ukraine	2	Ukraine	4
Projets régionaux	4	Projets régionaux	72
	1		33

Cofinancement par secteur en 1992 Nombre total de prêts de la Banque

Secteur privé	26
Cofinancés	10
Secteur public	14
Cofinancés	9

Cofinancement : Effet de catalyseur 1992 et 1991 en millions d'écus

Financements approuvés par la Banque	1,2
Montant total des fonds à mobiliser	7,0
Financements approuvés par la Banque	0,4
Montant total des fonds à mobiliser	1,5

Coopération technique par secteur au 31 décembre 1992

Projets approuvés	260
Finance	45
Energie	44
Environnement	44
Privatisation	26
Télécommunications	23
Transports	20
Agro-industries	19
Divers	39

Lettre de transmission aux Gouverneurs

Londres, le 22 février 1993

Aux Gouverneurs

Conformément à l'Article 35 de l'Accord portant création de la Banque et à la Section 11 du Règlement général de la Banque, le Conseil d'administration soumet ci-après au Conseil des gouverneurs le rapport annuel de la Banque pour 1992.

Le rapport annuel comprend les comptes annuels approuvés et vérifiés qui doivent être présentés conformément à l'Article 27 de l'Accord et à la Section 13 du Règlement général. Il contient également un état distinct concernant les ressources des fonds spéciaux, conformément à l'Article 10 de l'Accord portant création de la Banque, ainsi qu'une analyse de l'impact sur l'environnement des opérations de la Banque, comme requis par l'Article 35 de l'Accord.

Les Administrateurs tiennent à remercier vivement le personnel de la Banque des efforts considérables qu'il a déployés pendant l'année 1992 pour l'aider à développer et à élargir ses opérations.

Président de la Banque et Président du Conseil d'administration

Jacques Attali

Administrateurs	Administrateurs suppléants
William Curran	Emily Walker
Claes de Neergaard	Halldór Kristjánsson
Tetsuma Fujikawa	Yoshihisa Kuroda
Robert Graham-Harrison	Jon Cunliffe
Jim Humphreys	Won-Young Yon
Ron Keller	Paul Menkveld
Heiner Luschin	Mordechai D Fraenkel
Giuseppe Maresca	Maurizio Serra
Don McCutchan	David Horley
Patrick Mordacq	Didier Elbaum
Kari Nars	Erik Árhús
Guy Noppen	Ernest Muhlen
Tomás Parízek	György Matolcsy
Oleg Preksin	Serguei Ovseitchik
Jacques Reverdin	Ibrahim Berberoglu
Christopher Sibson	Terry Brown
José da Silva Lopes	Dimitri Koulourianos
Lars Tybjerg	Phelim Molloy
José Luis Ugarte	Belen Cristino
Antoine Van Goethem	Peter Blackie
Jan Winiecki	Plamen Iltchev
Günter Winkelmann	Siegfried Borggreffe
-	Stanel Ghencea

Rapport des administrateurs

Pendant l'année écoulée, la Banque a dû fonctionner dans un environnement caractérisé par une complexité accrue, des bouleversements économiques et politiques spectaculaires dans les pays où elle opère et une récession économique dans le monde industrialisé.

Les Administrateurs ont souligné la nécessité de mettre en oeuvre un programme opérationnel cohérent établissant un équilibre judicieux entre les activités menées dans tous les pays de la région.

Les résultats enregistrés en 1992, en termes de projets approuvés, sont impressionnants. Néanmoins, la lenteur du rythme de décaissement des fonds témoigne de la persistance de goulets d'étranglement dans l'infrastructure institutionnelle et juridique d'un grand nombre de pays.

Les Administrateurs félicitent la Banque de la façon dont elle a géré ses affaires financières ainsi que des résultats qu'elle a obtenus au cours de sa première année complète d'opération.

Membres de la Banque

L'augmentation très considérable du nombre de pays membres dans lesquels la Banque opère, qui est passé de 8 à 22 en 1992, a conduit le Conseil d'administration à revoir le programme de travail opérationnel initialement prévu pour l'année afin de pouvoir satisfaire efficacement les besoins de chacun de ces pays.

L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, dont l'adhésion à la Banque a été approuvée par le Conseil des gouverneurs dans le courant de l'année 1991, ont mené à bien les formalités requises pour que leur adhésion puisse prendre effet.

Au début de 1992, le Conseil d'administration a examiné la situation découlant de la dissolution de l'ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS). Il a décidé que les actions de la Banque précédemment détenues par l'URSS seraient réparties entre les douze Etats nouvellement indépendants, et il a décidé aussi de relâcher les limites en matière d'opérations applicables à l'ancienne URSS. Il reste au total 4400 actions non allouées qui pourraient éventuellement être réservées aux pays faisant jadis partie de l'Union soviétique.

Les Gouverneurs ayant adopté les résolutions nécessaires pour l'admission de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, de la République de Moldova, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ukraine, ces douze pays avaient, à la fin de 1992, accompli les formalités requises pour

que leur adhésion à la Banque puisse prendre effet.

Au cours de l'été 1992, le Conseil d'administration a examiné la situation dans l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie et a consulté les Présidents de la Conférence de la paix et de sa Commission d'arbitrage. En juillet, le Conseil a fait sien l'avis selon lequel la RSFY avait cessé d'exister et qu'elle n'avait pas de seul successeur pour ce qui était de son appartenance à la Banque. En septembre, le Conseil a recommandé qu'en attendant une réallocation définitive par le Conseil des gouverneurs des actions de la Banque détenues par l'ancienne Yougoslavie, chacun des pays qui faisaient précédemment partie de la Yougoslavie et admis en tant que membres de la Banque se voient accorder une allocation initiale de 100 actions. En octobre, les Gouverneurs ont décidé, sur la recommandation du Conseil d'administration, d'admettre la Slovanie en qualité de membre de la Banque. La Slovanie a mené à bien les formalités requises pour que son adhésion puisse prendre effet à la fin de 1992. En décembre, les Administrateurs ont recommandé d'admettre la Croatie en qualité de membre de la Banque.

En décembre, les Administrateurs ont examiné la situation découlant de la dissolution imminente de la République fédérale tchèque et slovaque (RFTS). Le Conseil d'administration a décidé de recommander aux Gouverneurs que les actions de l'ancienne RFTS soient réparties, à concurrence des deux tiers et du tiers respectivement, entre la République tchèque et la République slovaque, et que l'adhésion individuelle de ces dernières soit considérée comme prenant effet au 1er janvier 1993, sous réserve de l'accomplissement des formalités préalables à l'adhésion.

Afin de faire face aux nouvelles exigences auxquelles la Banque a été confrontée du fait de l'augmentation considérable du nombre de ses membres, le Conseil d'administration a approuvé un budget supplémentaire pour 1992.

Politiques de la Banque

Aux termes de l'Accord portant création de la Banque, le Conseil d'administration doit procéder à un examen au moins annuel des opérations et de la stratégie de la Banque en matière de prêts dans chacun des pays où elle opère. En 1992, le Conseil d'administration a approuvé des stratégies par pays pour nombre des nouveaux membres (Arménie, Bélarus, Estonie, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Ouzbékistan et Ukraine) et a passé en revue la stratégie déjà approuvée pour la

Hongrie. Par ailleurs, l'on a entrepris la préparation des stratégies par pays pour l'Azerbaïdjan, la Croatie, le Kirghizistan, la République de Moldova, la République slovaque, la République tchèque, la Slovénie, le Tadjikistan et le Turkménistan.

Pour préparer l'examen de ces stratégies par le Conseil, un groupe d'Administrateurs et Administrateurs suppléants s'est rendu en Estonie, en Lettonie et en Lituanie, à St Pétersbourg (Fédération de Russie), en Albanie, au Bélarus, en Ukraine et en Ouzbékistan. Ces visites ont permis aux Administrateurs de se faire une idée de première main du déroulement du processus de transition dans ces pays qui sera extrêmement utile lors de ses réunions aux cours desquelles le Conseil examinera les stratégies par pays avec la participation de hautes personnalités des pays intéressés.

Outre les stratégies par pays, le Conseil d'administration a approuvé des documents concernant les politiques opérationnelles de la Banque dans cinq secteurs clés : le secteur financier, l'énergie, les transports, les télécommunications et le développement des collectivités locales.

Par ailleurs, les Administrateurs ont examiné l'approche de la Banque concernant la privatisation, la restructuration et la conversion de l'industrie de l'armement, initialement pour préparer les débats des Gouverneurs sur ces questions lors de la première Assemblée annuelle. Par la suite, à la lumière des résultats de ces débats, le Conseil a passé en revue les activités consultatives de la Banque en matière de privatisation.

En outre, du fait des conséquences économiques du nombre croissant de conflits armés et de la multiplication des tensions dans la région, le Conseil d'administration a examiné et approuvé un document relatif aux aspects politiques du mandat de la Banque européenne dans le contexte des minorités ethniques.

Comme suite aux débats que les Gouverneurs ont eus au sujet de la privatisation et de la restructuration lors de la séance à huis clos qui a eu lieu pendant la première Assemblée annuelle, à Budapest, le Président de la Banque a constitué deux groupes de travail chargés d'étudier l'un un programme spécial de restructuration et le second les instruments de financement de la Banque. Le Conseil d'administration a examiné les rapports soumis par ces deux groupes de travail et a approuvé la préparation de deux programmes pilotes. Selon le programme spécial de restructuration proposé, un financement de stabilisation et de redressement serait accordé pour la restructuration des entreprises. Pour ce qui est des instruments financiers, le projet pilote est basé sur l'idée d'un programme

d'investissement destiné à financer une série cohérente de projets dans le contexte d'un dialogue de politique générale avec les autorités compétentes intitulé "Programme d'investissement pour la transition vers le marché".

L'un des principes directeurs qui doivent inspirer les opérations de la Banque est énoncé au paragraphe 3 de l'Article 11 de l'Accord, qui met en relief le rôle que la Banque doit jouer dans le développement du secteur privé dans les pays d'Europe centrale et orientale et qui limite le montant des ressources pouvant être engagées dans le secteur public. Le Conseil d'administration a approuvé une procédure concrète d'application du ratio ainsi fixé à la composition du portefeuille de la Banque.

Opérations

En 1992, le Conseil d'administration a approuvé 54 projets, ce qui a porté à 70 le nombre total de projets approuvés depuis l'inauguration de la Banque ; 12 des projets approuvés pendant l'année ont porté sur des prises de participation, 40 ont revêtu la forme de prêts et 2 concernaient l'ouverture de lignes de crédit. Le montant total des ressources financières dont l'engagement a été approuvé a atteint 1,3 milliard d'écus. L'on trouvera aux pages 72 à 75 une analyse plus détaillée du portefeuille de projets.

Les Administrateurs attachent une importance particulière à la recherche des moyens propres à renforcer le secteur financier et à faire parvenir un financement aux petites et moyennes entreprises. A cet égard, le Conseil d'administration a approuvé des arrangements de financement de systèmes de rétrocession de prêts par des banques internationales et locales, et il a approuvé des placements dans de nouvelles institutions financières.

Il a été approuvé un document concernant la politique et les règles de passation des marchés à appliquer dans le cadre des projets financés par la Banque. Ces règles, basées sur les principes élaborés par le GATT, visent à encourager une mise en concurrence aussi équitable et aussi ouverte que possible pour l'adjudication de tous les marchés.

Il a également été approuvé une politique relative à l'évaluation des projets achevés dans le but de faire en sorte que la Banque puisse tirer tous les enseignements voulus de l'expérience acquise.

Au cours de l'année, la Banque a pris part à des activités de coopération technique dans presque tous ses pays membres d'Europe centrale et orientale ainsi que dans l'ancienne Union soviétique. Les Administrateurs se sont félicités de la conclusion,

pendant l'année, d'accords touchant la mise en place de 15 nouveaux fonds de coopération technique, ainsi que de la coopération qui a été poursuivie dans ce domaine avec la Communauté européenne et les pays donateurs existants.

Le Conseil d'administration a approuvé la création des deux premiers fonds spéciaux de la Banque, conformément à l'Article 18 de l'Accord : le Fonds spécial d'investissement pour la Baltique et le Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique. Dans le cadre de ces fonds spéciaux, la Banque doit recevoir des ressources non liées fournies par les gouvernements du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède en vue d'une assistance à l'Estonie, à la Lettonie et à la Lituanie.

Budget, gestion financière et résultats

Pendant l'année, le Conseil d'administration a reçu des états financiers détaillés sur une base trimestrielle ainsi que des rapports sur les dépenses au titre du budget administratif. Il les a examinés au sein du Comité d'audit.

En mars, le Conseil a passé en revue le programme d'emprunts et a approuvé, pour 1992, 900 millions d'écus d'emprunts. En novembre, il a approuvé pour 1993 un programme d'emprunts de 900 millions d'écus également. Le Comité des finances du Conseil d'administration a examiné les rapports touchant le déroulement des activités d'emprunt de la Banque ainsi que le paiement des souscriptions au capital des membres.

Une politique relative à la réserve spéciale a été approuvée en avril pour veiller à ce que les commissions et redevances perçues dans le cadre des opérations de prêt, de garanties d'emprunt ou de vente de titres soient consacrées à la constitution de la réserve spéciale.

A l'automne 1992, le Conseil d'administration et ses comités ont examiné les priorités institutionnelles et le budget pour 1993, que le Conseil a approuvés en décembre. Les priorités institutionnelles et l'allocation des ressources tiennent compte des observations formulées lors des discussions du Conseil ainsi que de la nécessité de parvenir à une masse d'opérations critique tout en veillant simultanément à ce qu'un équilibre judicieux soit établi entre les opérations réalisées par la Banque dans les différents pays. Elles tiennent compte aussi du fait que les titres de participation représenteront en 1993 un pourcentage plus élevé des ressources engagées par la Banque.

Aperçu de la région

- 14 La conjoncture politique et l'évolution des institutions
- 15 Analyse de la situation économique

Aperçu de la région

La conjoncture politique et l'évolution des institutions

Dans le courant de l'année 1992, le nombre de pays d'Europe centrale et orientale et de l'ancienne Union soviétique membres de la Banque est passé de 8 à 22, et plusieurs autres demandes d'adhésion sont à l'étude. Tous ces nouveaux membres faisaient précédemment partie de l'un des signataires originaires de l'Accord portant création de la Banque. Leur apparition en tant que pays indépendants membres à part entière de la Banque est intervenue à la suite soit d'une dissolution méthodique, essentiellement non violente, du pays auquel ils appartenaient, comme c'est le cas des républiques de l'ancienne Union soviétique, soit d'un conflit armé, comme cela demeure le cas dans l'ancienne Yougoslavie. Quelle qu'ait été sa genèse, cette indépendance est souvent allée de pair avec une recrudescence des tensions ethniques et autres, attisées par le changement économique et les bouleversements sociaux.

Comme en 1991, c'est surtout pour l'avenir de la démocratie qu'il faut craindre. Néanmoins, s'il y a des sujets de préoccupations, il y a aussi des éléments positifs. Parmi ces derniers, on peut citer le fait que des élections démocratiques continuent de se dérouler dans la région et que ces élections sont généralement considérées comme libres et justes par les observateurs internationaux. En outre, la liberté de déplacement, d'association et de religion ainsi que la liberté des médias continuent dans l'ensemble de se renforcer, et il se manifeste un mouvement favorable à une décentralisation accrue, à la privatisation (avec restitution de biens) et à une réorientation de la politique extérieure visant à faciliter l'intégration politique et économique à la communauté internationale en général, et l'intégration régionale en particulier. La coopération établie entre les pays de Visegrad, l'Initiative d'Europe centrale, le programme de Coopération économique en mer Noire, la Communauté des Etats indépendants et les Conseils de la Baltique sont autant d'exemples de cette nouvelle orientation politique. Nombre des pays de la région aspirent aussi spécifiquement à une intégration au sein des Communautés européennes, et il a été conclu un certain nombre d'Accords Europe mettant en place des arrangements commerciaux et autres, qui constituent un premier pas sur cette voie.

Néanmoins, nombre des pays de la région ont un système de partis politiques fragile et, de ce fait, l'opposition au gouvernement est faible, les coalitions sont instables ou l'électorat

est apathique. Des taux élevés d'abstentionnisme portent à penser que le ferment politique au centre n'a guère de rapport avec les difficultés de la vie quotidienne. Certains pays ont connu des affrontements directs au sujet de la politique des médias, les gouvernements répugnant parfois à renoncer à leur contrôle sur ces derniers, particulièrement la radio et la télévision, faisant valoir que le poids de la critique, en période délicate, compromet le processus de réforme. Dans la plupart des pays intéressés de la région, les problèmes fondamentaux que suscite le cadre juridique dans lequel les médias doivent opérer dans la région demeurent en suspens.

Dans une perspective plus large, nombre des réformes juridiques convenues n'ont d'ailleurs pas encore été appliquées dans les faits.

Trois éléments nouveaux ont élargi la portée et accru la complexité de cette tâche :

- L'accession de nombreux pays à la qualité d'Etat a ajouté une dimension nouvelle et considérable au mandat des législatures. Outre le fait qu'il doit mettre en place les lois régissant les relations commerciales qui sont essentielles à une transition vers l'économie de marché, chacun de ces pays doit parallèlement mettre au point le cadre juridique du fonctionnement du nouvel Etat.
- Les pays qui ont commencé à réformer le régime juridique en 1989 et en 1990 ont vu les investissements, aussi bien étrangers que nationaux, augmenter dans le secteur privé et ils ont eu la possibilité de mettre à l'épreuve des faits les lois qu'ils avaient adoptées. Ces pays ont identifié les goulets d'étranglement et ont adopté un certain nombre de mesures correctives.
- La prise de conscience croissante du fait que la promulgation de lois et l'adoption de codes est un élément nécessaire, mais non suffisant, de la mise en place de la base juridique indispensable au bon fonctionnement d'une économie de marché. Des procédures et des institutions doivent être établies pour appliquer les lois adoptées et pour promouvoir l'acceptation du règne du droit. Une réforme juridique ne peut pas réalistement être menée à bien sur une période de deux à trois ans.

Chacun des pays de la région a atteint un stade différent du long processus de réforme des institutions juridiques. Il a déjà été acquis une solide expérience, et l'un des défis à relever au cours des années à venir sera de faire en sorte que les Etats nouvellement indépendants puissent tirer profit des enseignements déjà retirés en Europe centrale et orientale.

Le lien qui existe entre la situation politique et le changement économique est apparu de plus en plus clairement. Le rythme de la transformation qui doit aboutir à des économies de marché, le nombre et les types de programmes de privatisation et les réformes apportées au filet de sécurité sociale sont autant d'éléments qui, dans une mesure plus ou moins large, ont été limités dans les pays de la région par leurs conséquences sociales et politiques. Aussi n'est-il guère surprenant que certains gouvernements éprouvent des difficultés à prendre des décisions extrêmement impopulaires en raison de leurs conséquences sociales et économiques.

Les tensions que suscitent ces controverses commencent à se manifester par une polarisation accrue des opinions politiques. Certains gouvernements réformistes, principalement dans l'ancienne Union soviétique, subissent les pressions de forces favorables à un retour à l'ancien système dirigiste et à un contrôle plus autoritaire. D'autres pays, principalement d'Europe centrale, ont été les témoins d'une recrudescence d'attitudes extrémistes et nationalistes inspirées par des tendances politiques qui rappellent les régimes d'extrême-droite des années trente et quarante. Dans le pire des cas, ces heurts ont abouti à un nombre croissant de conflits armés qui sont encore pour l'essentiel localisés, mais dont certains portent en germe un grave danger de propagation à d'autres pays de la région ou même extérieurs à celle-ci.

Des économies de marché démocratiques peuvent revêtir bien des formes différentes, et chaque pays devra décider quelle est la forme vers laquelle il souhaite tendre. L'appartenance aux institutions internationales qui s'occupent des droits de l'homme, comme la CSCE et le Conseil de l'Europe, et l'adhésion aux institutions qui s'emploient à favoriser la réforme et le développement dans les domaines financier et économique, comme le FMI et la Banque mondiale, peuvent beaucoup contribuer, chacune à sa façon, à faciliter la transition. La mission de la Banque Européenne, qui est de favoriser la transition des pays d'Europe centrale et orientale, y compris les pays de l'ancienne Union soviétique, vers des économies de marché ouvertes est étroitement liée à la réalisation parallèle de progrès sur la voie de la démocratie et de l'instauration de l'état de droit. La Banque Européenne est donc prête à collaborer aussi bien avec les institutions démocratiques et économiques au niveau international qu'avec les pays eux-mêmes, en tant que membres à part entière de la Banque, pour relever les défis de l'avenir.

Analyse de la situation économique*

Depuis au moins trois ans, la production ne cesse de diminuer dans tous les pays d'Europe centrale et orientale. Presque toujours, cette diminution a été deux fois plus rapide en 1991 qu'en 1990. Ce déclin s'est cependant considérablement ralenti en 1992 dans la plupart des pays et il se peut que cette tendance se soit déjà inversée en Hongrie, en Pologne et en RFTS. Dans certaines régions de l'ancienne Union soviétique (et de l'ancienne Yougoslavie), le déclin s'est poursuivi tout au long de l'année à un rythme d'environ 20%. La contraction de la production dans la région, qui a touché un très grand nombre de secteurs industriels, dont les hydrocarbures et même, en raison du mauvais temps, l'agriculture, n'a pas épargné non plus les services sociaux. On ne connaît pas avec précision l'importance de la croissance des services privés.

La courbe des prix est encore plus sensible que celle de la croissance au profil temporel et à la conformation du processus de stabilisation et de réforme. L'inflation, qui s'est ralentie en Pologne et en Slovaquie depuis que des réformes y ont été introduites en 1990, a culminé en 1991 en Bulgarie, en Roumanie et, à un niveau beaucoup plus modeste, en RFTS. Dans la majeure partie de l'ancienne Union soviétique, elle était déjà supérieure à 100% lorsque des réformes plus radicales ont été introduites en plusieurs étapes en 1992. Les augmentations successives des prix de l'énergie et, en particulier, les conséquences des crédits constamment accordés par la Banque centrale aux entreprises insolvables, de même que la faiblesse du rouble qui en a résulté, se sont soldées dans plusieurs cas par des taux d'inflation dépassant 25% par mois.

Partout, les chiffres du chômage sont passés de niveaux artificiellement bas à des taux généralement élevés, même selon les critères occidentaux, et continueront d'augmenter. La Russie et les autres Etats qui ont succédé à l'ancienne Union soviétique ne se sont distingués que par la modestie des hausses enregistrées – elles demeurent inférieures à 5% – surtout si l'on tient compte des chutes de production, aujourd'hui reconnues. Il est clair que de nombreuses entreprises continuent de retenir des employés qui n'ont pas grand chose à faire, voire rien du tout. Ce phénomène semble aussi dû au fait que dans le système précédent, les travailleurs dépendaient des entreprises pour tout un ensemble d'avantages sociaux. Les charges budgétaires qui en résultent pour les entreprises sont une des principales causes de l'expansion du crédit qui alimente l'inflation ; toutefois, le

* Cette analyse n'est qu'un bref aperçu des changements survenus au cours de l'année. Certaines des questions abordées ici et la situation générale de chaque pays font l'objet d'une analyse plus détaillée dans l'Etude économique annuelle publiée par la Banque en février 1993 (ISSN : 0968-9634).

problème ne disparaîtrait pas pour autant si la gestion de ces avantages revenait (comme ce devrait être le cas) aux organes gouvernementaux.

Partout, les budgets sont grevés par des déficits qui, selon la définition, atteignent jusqu'à 20% du PIB, voire davantage, comme en Ukraine. Dans certains cas, comme en Pologne et en Hongrie, l'importante épargne des ménages peut être mise à contribution pour financer temporairement des déficits compris entre 5 et 10% du PIB.

Ailleurs, l'augmentation des déficits budgétaires compromet les progrès accomplis au prix d'efforts considérables sur la voie de la stabilité monétaire. La zone rouble, constituée par la plupart des républiques de l'ancienne Union soviétique, a connu des difficultés particulières : plusieurs Etats jouissant de cotes de solvabilité différentes ont en effet émis des roubles scripturaux à des taux élevés mais variables, ce qui les a rendus difficilement interchangeables ; simultanément, la Russie a éprouvé des difficultés à imprimer suffisamment de numéraire, qu'elle a d'ailleurs été accusée d'avoir distribué inégalement. Cette situation a incité plusieurs Etats à émettre des monnaies parallèles sous forme de coupons, mais généralement pas de la façon la plus appropriée pour remédier à une pénurie de roubles. Ces monnaies parallèles ont été utilisées par l'Ukraine, plusieurs Etats baltes et, plus récemment, le Bélarus pour introduire des monnaies nationales parfois provisoires. Tandis que le karbovanets ukrainien s'est déprécié par rapport au rouble, la monnaie estonienne, grâce à la garantie de devises fortes (rendue possible par un rapatriement d'or) et à un redressement budgétaire rigoureux, a été rattachée avec succès au deutsche mark.

Ce désordre monétaire et sur le marché des changes a eu un impact négatif sur les échanges entre Etats, les exportateurs ayant quelquefois été poussés à ne pas accepter de paiements, souvent très tardifs, en roubles scripturaux dépréciés d'autres Etats. En outre, en l'absence d'un programme de réforme coordonné entre les Etats intéressés, les prix réglementés dans les Etats les moins avancés sur la voie des réformes ont souvent été nettement inférieurs à ceux pratiqués dans les Etats voisins où les prix avaient été libérés. Dans ces conditions, les pays où les réformes avaient été plus lentes ont non seulement vu leurs termes de l'échange se dégrader en raison du renchérissement des importations en provenance des autres Etats, mais encore ont limité leurs propres exportations vers les Etats où les prix étaient supérieurs dans le but d'assurer l'approvisionnement de leurs propres citoyens à des prix réglementés.

Avec le rétrécissement du marché de l'ancienne Union soviétique dû à la proportion croissante de ses revenus en devises fortes accaparée par le service de sa dette, et en raison des problèmes de règlement en devises fortes aux cours mondiaux, les pays d'Europe orientale et surtout centrale se sont tournés vers l'Occident, en particulier vers la Communauté européenne, dont la part dans les échanges est rapidement passée à plus de la moitié. Malgré la signature récente d'"Accords Europe" avec plusieurs pays d'Europe centrale et orientale, ceux-ci se sont heurtés à des difficultés sur le plan des exportations de produits stratégiques, en particulier l'acier. Néanmoins, en 1992, le déficit extérieur de la plupart de ces pays s'est sensiblement réduit par rapport à 1991.

Sur le plan de la dette, la situation s'est améliorée dans plusieurs pays, notamment en Pologne, qui a bénéficié d'une aide du Club de Paris (aide subordonnée au règlement satisfaisant des créances des banques commerciales du Club de Londres), et en Hongrie, où la croissance des exportations et l'accumulation de réserves se sont traduites par une amélioration considérable des ratios et ont facilité une reprise des emprunts sur le marché. Après le réaménagement de sa dette, la Bulgarie s'est acquittée de ses obligations à l'égard des prêteurs tant officiels que commerciaux.

Dans l'ancienne Union soviétique, seule la Russie a effectué des paiements à ses créanciers malgré l'accord conclu entre les Etats issus de l'Union et le G7. La Russie a en fait repris à son compte le passif de plusieurs autres Etats en échange de leur part des créances extérieures de l'ancienne Union soviétique. Faute d'accord de réaménagement avec le Club de Paris, les arriérés de la Russie ont considérablement augmenté.

Contrairement à d'autres indicateurs, il est peu probable que l'emploi s'améliore en 1993, car en raison du renforcement des mesures d'incitation et de l'amélioration de l'efficacité, la croissance de la production risque de devancer pendant quelques années encore celle de l'emploi. Bien que la disponibilité d'un personnel hautement qualifié et très peu rémunéré (moins de 25 écus par mois dans certaines régions de l'ancienne Union soviétique) puisse attirer des investissements étrangers, ceux-ci restent sérieusement découragés par l'effondrement de la demande locale ainsi que par le caractère parcellaire du cadre législatif et de son application dans certains pays, et par les incertitudes qui entourent les politiques suivies et l'instabilité politique en général dans d'autres.

Les investissements étrangers directs, qui ont jusqu'à présent

été concentrés en Europe centrale, devraient passer de 2 milliards d'écus environ en 1991 et quelque 3 milliards d'écus en 1992 à approximativement 4 milliards d'écus en 1993, ce qui signifie que le déficit de 20 milliards d'écus de l'ancienne Union soviétique, en particulier, devra être financé autrement. En Europe centrale, les investissements étrangers directs sont inégalement répartis. Selon l'OCDE, la Hongrie a bénéficié en 1991 de la moitié des sommes investies. 60% des investissements étrangers directs proviennent d'Europe occidentale, et plus de 10% de la seule Allemagne.

Les investissements étrangers directs non seulement financent des projets mais encore constituent l'un des moyens d'introduire dans les pays en transition les compétences commerciales et financières nécessaires au secteur privé et aux secteurs qui travaillent pour l'exportation. Ces dernières années, des coentreprises et des filiales à capital entièrement étranger ont été créées dans tous les pays membres de la Banque dans la région, souvent dans le but de desservir les marchés des pays de l'OCDE.

La transition vers l'économie de marché

Les pays de la région ont presque tous entrepris d'introduire les lois nécessaires pour réglementer la propriété et l'activité économique privées, notamment des lois sur les faillites, encore que seule la Hongrie les ait appliquées de manière énergique. Dans certains pays où la transition est plus avancée, le secteur privé représente aujourd'hui jusqu'à 50% du PIB, soit environ quatre fois plus que ce n'était le cas il y a cinq ans dans les anciennes économies planifiées.

L'entreprise privée a besoin d'un financement fourni par un secteur financier privé axé sur le marché. Or, la privatisation du système bancaire pose plusieurs problèmes : il faut former des dirigeants capables d'évaluer les risques liés aux prêts commerciaux privés, mettre en place des organismes de surveillance ; instaurer un système d'assurance partielle des dépôts pour les banques privées qui sont en concurrence avec des banques d'Etat offrant, elles, une assurance à 100%, et mettre en place des systèmes de règlement et de paiements internationaux. Mais le plus grave des problèmes qui se posent actuellement est celui du volume des créances irrécouvrables dans les livres des banques existantes.

Pour résoudre ce problème, la marge de manoeuvre est limitée : nombre de ces créances irrécouvrables continuent en

effet de s'accumuler (celles héritées de l'ancien régime ont, pour l'essentiel, été éliminées par l'inflation) et, dans un tel contexte, leur passation par profits et pertes risquerait d'inciter à persévérer sur la mauvaise voie. Même si ces annulations de créances n'étaient pas imputées directement au budget, on n'assainit généralement pas une telle situation en associant des banques et des entreprises d'Etat à des gouvernements, et la substitution de prêts inscrits en charge par des créances explicites sur le gouvernement risquerait de se traduire par une augmentation des charges récurrentes dans un budget déjà serré à tous égards et faisant souvent l'objet d'accords avec le FMI.

On s'emploie actuellement à résoudre ces problèmes de différentes manières, notamment en tentant de reconstituer les capitaux insuffisants des banques grâce à des marges importantes entre les taux des dépôts et ceux des avances. Ces difficultés n'ont cependant pas beaucoup retardé la privatisation des entreprises financières et industrielles.

Des organismes spéciaux ont été créés afin de céder des biens nationaux à des investisseurs industriels (nationaux ou étrangers) ou au public (privatisation de masse) en échange d'espèces ou de coupons. La privatisation, en termes de cession des entreprises ou biens d'Etat à des propriétaires privés, a avancé régulièrement mais lentement. Toutefois, la cadence et l'étendue du processus varie considérablement d'un pays à l'autre. La petite privatisation, qui porte essentiellement sur le secteur du commerce de détail, a consisté en de simples enchères qui ont suscité un écho favorable auprès des entrepreneurs. Dans certains pays, ce processus a été quelque peu entravé par des demandes de restitution. Les plus grandes entreprises ont attiré les acheteurs étrangers et, souvent, les investisseurs étrangers ont acquis des participations en investissant de l'argent frais pour remettre en état ou moderniser des biens nationaux ou recapitaliser des entreprises ; dans ce dernier cas, il s'agit davantage d'une dilution de la participation de l'Etat que d'un achat de biens. L'investissement étranger, pour important qu'il soit en termes d'apport de nouveaux financements, de savoir-faire et d'accès aux marchés, a été et restera modeste comparé au portefeuille global d'entreprises à privatiser. C'est pourquoi les gouvernements ont fait de l'encouragement de la participation nationale l'objectif principal de leurs programmes de privatisation.

La première phase du programme tchécoslovaque de privatisation de masse, qui portait sur environ 1500 entreprises, s'est achevée vers la fin de 1992 ; 93% des actions proposées ont été réparties entre les 8,5 millions de détenteurs de coupons

inscrits qui ont acheté, pour la plupart, par l'entremise de plus de 400 fonds de placement. Malgré les incertitudes persistantes liées à la manière dont les nouveaux intermédiaires financiers joueront leur rôle ainsi qu'à la formulation et à l'application des plans de restructuration, ce modèle a reçu un accueil très favorable. On espère que la nouvelle discipline financière imposée à ces entreprises permettra à nombre d'entre elles de prendre le chemin de la croissance.

Le programme polonais de privatisation de masse, qui fait entièrement appel à des fonds de privatisation gérés par des spécialistes, a maintenant été soumis au parlement pour approbation finale. La Hongrie a annoncé de nouvelles initiatives visant à renforcer l'investissement intérieur. Le rachat d'entreprises par leurs propres dirigeants ou employés avec le soutien financier du gouvernement ou moyennant d'importants rabais est devenu un mode fréquent de privatisation dans les pays caractérisés par une grave pénurie de capitaux d'investissement. Tel est notamment le cas de la Russie, où le gouvernement a également lancé un programme de privatisation massive de 6000 entreprises et mis en oeuvre son programme de privatisation par coupons. La première vente aux enchères par coupons s'est déroulée avec succès en décembre 1992.

Malgré les efforts déployés pour accélérer le rythme de la privatisation, la plupart des pays de la région se préparent actuellement à affronter une situation extrêmement difficile, où il leur faudra gérer ou superviser les entreprises non privatisables à court terme. Stabiliser et maintenir la valeur de ces entreprises posera en effet un problème majeur.

De nombreuses entreprises encore détenues par l'Etat ne sont pas rentables car des marchés ont été perdus et les réformes ont entraîné une évolution des prix relatifs qui s'est soldée par une augmentation du prix de certains de leurs intrants par rapport à celui de leurs produits. Or, l'on redoute de liquider certaines de ces entreprises car leur fermeture signifierait une augmentation du chômage et des indemnités à verser. Il se peut fort bien que la production diminue plus que la consommation, ce qui réduirait les ressources disponibles pour l'investissement ou les exportations nettes et aggraverait encore des situations budgétaires déjà difficiles.

D'un autre côté, maintenir en vie des entreprises qui perdent de l'argent en leur permettant de continuer d'emprunter va à l'encontre de la discipline financière : on risque en effet de ne plus pouvoir minimiser les pertes et les prêteurs, qui comptent sur le gouvernement pour rembourser à terme leurs créances

irrécouvrables, ne voient dans ce cas aucune raison d'opérer une distinction entre bons et mauvais placements. L'aide devrait être transparente et faire l'objet d'un contrôle budgétaire.

C'est pour ces raisons et du fait de la concentration de nombre des industries en difficulté, notamment l'industrie lourde grande consommatrice d'énergie et une partie importante du complexe militaro-industriel, qu'une priorité élevée a été accordée à la restructuration industrielle. Des études de cas ont également fait apparaître des entreprises rentables dont les résultats sont en baisse mais qu'il serait possible de redresser. Malheureusement, ces entreprises sont handicapées par de lourdes dettes, le manque de fonds de roulement et leur expérience limitée en matière de marketing (ce qui compromet tout particulièrement leur capacité d'exporter). Les structures de gestion existantes n'incitent pas à prendre les décisions nécessaires à une amélioration de la productivité et de la compétitivité. L'obligation faite aux entreprises d'assurer des services sociaux augmente le coût social de leur fermeture tout en compliquant les problèmes de restructuration.

Activités de la Banque

20	Introduction
21	Secteur financier
23	Environnement et impact des activités de la Banque
27	Energie
28	Télécommunications
29	Transport
29	Développement des collectivités locales
33	Agro-industries
36	Privatisation et restructuration industrielle
37	Appui aux initiatives du secteur privé
40	Enseignement et formation
40	Cofinancement
41	Activités de coopération technique
44	Partager l'information
44	Politique financière et résultats
48	Fonds de coopération technique

Activités de la Banque

Introduction

Dans la section précédente, l'on a passé en revue les événements ayant une incidence sur les conditions dans lesquelles la Banque opère. L'étude ci-après décrit, quant à elle, les activités de la Banque par catégorie : opérations sectorielles, privatisation et restructuration, opérations spéciales, éducation et formation et contribution au débat sur l'avenir de la région.

La Banque a pour principale mission de favoriser la transition vers l'économie de marché et de promouvoir l'initiative et l'entreprise privées. Ses opérations de financement s'adressent principalement à des sociétés privées ou à des entreprises étatiques en cours de privatisation et visent à créer de nouvelles sociétés, notamment des coentreprises en collaboration avec des investisseurs internationaux d'importance stratégique. La Banque, dont l'un des objectifs essentiels consiste à stimuler l'investissement dans la région, octroie des prêts, prend des participations et accorde des garanties en collaboration avec d'autres investisseurs et prêteurs. Ces activités doivent être complétées par le financement de projets d'infrastructure ou d'autres projets du secteur public de nature à appuyer l'initiative privée. La Banque encourage la coopération régionale et les projets qu'elle appuie portent parfois sur plusieurs pays.

Immédiatement après son inauguration, en avril 1991, la Banque a défini ses objectifs opérationnels, dont le plus important consiste à encourager, dans les pays où elle opère, la création de nouvelles structures économiques parallèlement à l'évolution des systèmes politiques, sans créer des conditions sociales intolérables qui risqueraient de se solder par un effondrement de la société et de mettre en péril les sociétés voisines. Les autres objectifs avaient trait aux affaires (incitation à l'investissement, amélioration des pratiques commerciales, privatisation et restructuration) ; à l'infrastructure (remise en état, modernisation et développement des réseaux de communications, des systèmes de production et de distribution d'énergie, des services municipaux et du logement) ; et à l'environnement (amélioration des politiques et investissements directs de remise en état). Ces objectifs sont toujours au centre des activités de la Banque et les bouleversements survenus l'an dernier ont souligné toute l'urgence de ses priorités.

Dans le cadre de ses opérations de financement, la Banque :

- applique divers instruments afin de fournir un financement souple conforme aux principes d'une saine gestion bancaire ;
- s'appuie à la fois sur des politiques sectorielles et sur la

- conjoncture pour répondre aux initiatives du secteur privé ;
- collabore avec des investisseurs privés et leurs conseillers ainsi qu'avec des banques commerciales ;
- coopère avec les gouvernements à la réalisation d'un développement planifié à long terme ;
- opère en coopération avec des institutions financières internationales ;
- adopte une perspective transfrontière et régionale ;
- s'attache à respecter et à améliorer l'environnement.

Lorsqu'elle décide des activités à entreprendre, la Banque se fonde sur les politiques opérationnelles et sur les stratégies par pays approuvées par le Conseil. Ce dernier, entre autres, passe en revue la situation politique et économique et définit les domaines d'activités prioritaires. Plusieurs des critères qu'il définit pour l'octroi d'une aide s'appliquent à la majorité des pays de la région ; le dénominateur commun de toutes ces stratégies est le suivant : encourager, dans chaque pays, l'investissement générateur de valeur ajoutée.

On perçoit, dans de nombreux pays, des difficultés dans les domaines politique, institutionnel et économique : il s'agit, en bref, de la menace d'instabilité, de l'absence de structures juridiques et des incertitudes qui planent sur le marché. Ces facteurs ont amené la Banque à organiser ses projets sous la forme de structures distinctes et ils ont quelquefois entraîné des retards dans le décaissement du financement approuvé par celle-ci.

Au cours de ses opérations, la Banque s'est heurtée à la réticence persistante des investisseurs internationaux et des banques commerciales à mobiliser un financement pour des projets du secteur privé. Cette réticence a mis en relief l'importance du rôle de la Banque comme catalyseur de l'investissement. L'hésitation manifestée par certains gouvernements à accorder la garantie de l'Etat pour la mise en oeuvre de projets d'infrastructure dans leur pays a également entravé les opérations.

Les opérations menées par la Banque jusqu'à présent appellent un certain nombre d'observations :

- Bien que de nombreux projets d'investissement aient été exécutés en RFTS, en Hongrie et en Pologne, la Banque s'emploie à élaborer un programme de travail combinant coopération technique et investissement dans tous les pays pour lesquels elle a défini une stratégie.
- La majorité des projets sont de conception entièrement nouvelle, leur mise en oeuvre étant relativement rapide et

facile. Restructurer des entreprises existantes est plus difficile et plus long, car on se heurte souvent aux problèmes connexes liés à la privatisation et aux compressions massives de main-d'oeuvre ; il faut aussi repenser les méthodes de gestion et résoudre les problèmes d'environnement liés à l'exploitation antérieure des dites entreprises.

- Les nombreux projets concernant les télécommunications témoignent de la priorité accordée par la Banque à ce secteur, qui y voit une condition préalable à l'établissement de liaisons commerciales et financières, nationales et internationales.
- Le nombre de projets relatifs à l'énergie, aux ressources naturelles et à la production d'électricité reflète l'importance accordée par la Banque au renforcement et à la rationalisation de ces secteurs afin d'accroître leur efficacité, et aussi l'importance que revêtent la modernisation et le développement du secteur du pétrole et du gaz, source de richesse pour plusieurs pays.
- De nombreux projets ont mobilisé des promoteurs, occidentaux notamment, en vue de créer des coentreprises. La participation de partenaires étrangers compétents non seulement attire des capitaux étrangers, mais permet aussi d'avoir accès à de précieuses compétences techniques et de gestion.
- Dans le secteur manufacturier, compte tenu des coûts salariaux relativement faibles, la disponibilité d'une main-d'oeuvre qualifiée a constitué un atout de choix pour la réalisation de nombreux projets. Elle a eu une incidence positive sur la création de nouveaux emplois.

Compte tenu de ces observations, la Banque a axé ses futures opérations sur des programmes de travail équilibrés répartis sur plusieurs pays de la région, en accordant la priorité au développement des petites et moyennes entreprises.

Les activités de coopération technique viennent directement ou indirectement appuyer les opérations d'investissement et de prêt de la Banque ; elles portent essentiellement sur la préparation des projets, des études sectorielles et des services consultatifs, et sont donc indispensables à la Banque pour que celle-ci puisse atteindre ses objectifs opérationnels. Il importe au plus haut point de développer dans chaque pays les qualifications et compétences individuelles à tous les niveaux. C'est pourquoi la formation est au coeur de la plupart des opérations de la Banque et fait partie intégrante de presque tous ses projets. En tant qu'institution internationale, la Banque joue également un rôle de premier plan dans l'élargissement du débat sur l'Europe centrale et orientale

grâce à des publications, à des conférences et à sa vocation de tribune de discussion pour les experts et les organisations.

Le secteur financier : systèmes bancaires et financement des petites et moyennes entreprises

Les institutions financières de la région ont hérité d'un lourd passif lorsque les systèmes économiques ont changé : grand nombre de créances irrécouvrables, participations croisées avec des entreprises étatiques qui sont également de gros emprunteurs, provisions insuffisantes et faible capitalisation. Le problème le plus sérieux a peut-être été de transformer des institutions financières qui étaient des instruments passifs d'allocation centralisée du crédit en agents capables – et il s'agit de leur fonction essentielle – de répartir les ressources selon les forces du marché dans une économie libre. Il faut restructurer en profondeur les systèmes financiers pour permettre aux institutions d'atteindre un niveau acceptable et préparer ces dernières à leur future privatisation.

Dans l'ensemble de la région, la Banque conjugue la fourniture de services consultatifs dans les domaines de programmes globaux de relèvement et de la formulation des politiques générales et des investissements dans des institutions capables de fonctionner comme des banques dans une économie de marché. Dans le cadre de sa coopération technique avec la Roumanie, par exemple, la Banque recommandera à cette dernière des mesures visant à renforcer le système bancaire grâce à une stratégie globale d'annulation des créances irrécouvrables des banques du secteur public tenant compte de l'interdépendance entre la restructuration du secteur financier et celle du secteur industriel. Simultanément, la Banque s'occupe de la privatisation des banques et s'attache à stimuler la croissance des banques du secteur privé et à créer de nouveaux établissements grâce à des activités d'investissement et de coopération technique.

Dans de nombreux pays, la Banque étudie les moyens de satisfaire les besoins de financement des petites et moyennes entreprises, qui ne peuvent pas bénéficier d'un financement de grandes banques ou de gros investisseurs étrangers.

Dans le cadre du Projet de développement des agro-industries roumaines, la Banque a accordé à la Banca Agricola (BA), grande banque nationale du secteur public, un prêt de 58 millions d'écus destiné à l'octroi de prêts secondaires aux exploitants agricoles privés, à des sociétés agro-industrielles locales et internationales

Les questions d'environnement sont présentes à tous les stades du processus de préparation et d'approbation des projets de la Banque. Celle-ci s'attache à promouvoir, dans l'ensemble de ses activités, un développement durable et écologiquement rationnel.

2	3	4
1		

1 Fumées de cheminées d'usines, St-Petersbourg (Fédération de Russie) 2 Ouvriers d'une fabrique de pneus, Vidin (Bulgarie)
3 Cheminée à Moscou (Fédération de Russie)
4 Mine de cuivre, Elchitsa (Bulgarie)

ainsi qu'à des industries de services connexes, tout en aidant la BA à se restructurer et à renforcer ses capacités d'évaluation du crédit.

En septembre, la Banque a accepté de prendre une participation de 1,5 million d'écus dans la nouvelle Banque estonienne d'investissement, première institution financière créée avec l'aide de la Banque Européenne avec une coopération du projet PHARE des Communautés européennes et un financement du Fonds spécial d'investissement pour la Baltique constitué par les pays nordiques. Cette nouvelle banque est un établissement financier spécialisé établi pour l'octroi de crédits à moyen et long terme aux petites et moyennes entreprises estoniennes.

Le Fonds polonais d'investissements privés, de 90,8 millions d'écus, est une entité gérée localement qui se charge de fournir une aide en capital aux petites entreprises polonaises. L'investissement de 39,1 millions d'écus réalisé par la Banque parallèlement aux investissements opérés par le Polish-American Enterprise Fund et le Creditanstalt-Bankverein a déjà attiré, de la part de divers investisseurs privés, des co-investissements d'un montant équivalent. Le Fonds polonais investira dans des sociétés privées non cotées qui offrent des possibilités de croissance, en mettant particulièrement l'accent sur la privatisation ou la restructuration de petites et moyennes entreprises.

Fonds spéciaux

En avril, le Conseil a approuvé la création au sein de la Banque de deux Fonds spéciaux ouverts dans le cadre du Programme d'investissement pour la Baltique adopté le 4 mars 1992 par les ministres de l'économie et des finances des pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède). Ce programme a pour principal objectif de promouvoir le développement du secteur privé en encourageant les petites et moyennes entreprises estoniennes, lettonnes et lituaniennes. La Banque administre deux fonds : un fonds de coopération technique qui servira à identifier et à préparer des investissements et des projets de privatisation, et un fonds de prises de participations, de prêt et de garantie pour la réalisation de projets d'investissement. Les autres pays et les institutions multilatérales sont invités à contribuer à ces fonds. La passation de marchés dans le cadre de ces fonds est ouverte. Il s'agit des premiers Fonds spéciaux constitués en application de l'article 18 de l'Accord portant création de la Banque.

Les petites et moyennes entreprises de certains pays d'Europe centrale et orientale bénéficieront également de plusieurs lignes

de crédit financées par la Banque et associant des banques internationales et locales. Ces lignes de crédit ont pour objet de renforcer les services bancaires offerts aux petites et moyennes entreprises, d'attirer des crédits internationaux et de promouvoir la production et la création d'emplois en développant ou en créant les entreprises emprunteuses. Cependant, l'expérience montre que la Banque doit redoubler d'efforts pour encourager des partenaires à se manifester.

En Hongrie, l'une des premières banques d'affaires locales de type occidental doit être créée dans le cadre du projet Eurocorp. Ce projet comporte deux éléments : le volet "Financement", qui a pour but de faciliter la capitalisation initiale d'une banque d'affaires hongroise qui fournira des conseils en gestion financière à des sociétés nationales et étrangères, le volet "Equipement", qui investit dans la prise de participations dans des petites et moyennes entreprises hongroises. Ce projet, auquel participent des actionnaires solides, vise à promouvoir l'investissement étranger direct et encouragera le développement des marchés des capitaux en Hongrie.

La Banque a entrepris de fournir le capital de départ pour la création, à Moscou, d'une banque de financement de projets. La Banque russe de financement de projets constitue un élément d'un projet qui comporte plusieurs étapes : il s'agit à la fois d'un établissement de prêt et d'investissement à moyen et long terme et d'un intermédiaire financier qui aiguillera les fonds d'investissement vers des programmes et projets locaux, fournira des services consultatifs et des services de conseil en gestion à des entreprises et à d'autres clients, contribuant ainsi à la transition de la Russie vers une économie de marché. Les banques russes actionnaires de cette Banque bénéficieront de l'expérience acquise en Occident en matière de financement de projets, les entreprises du secteur privé recevront un soutien financier et des conseils et le personnel local sera formé aux principes d'une saine gestion bancaire. Le processus d'identification et d'évaluation des projets devrait attirer des investissements étrangers en Russie.

L'environnement et l'impact des activités de la Banque

La Banque s'attache à promouvoir, dans l'ensemble de ses activités, un développement durable et écologiquement rationnel. L'aide qu'elle apporte à la mise en oeuvre de réformes économiques structurelles et sectorielles, notamment au démantèlement des monopoles, à la décentralisation, à la privatisation et à l'intégration dans l'économie internationale,

Les efforts de restructuration ont porté essentiellement sur les activités industrielles. Un grand nombre d'entreprises industrielles devront traverser au préalable une période d'ajustement à la discipline du marché. Tel est le cas en particulier des entreprises qui travaillent pour la défense. La Banque s'emploie actuellement à mettre au point des moyens de stabiliser et de

restructurer ces industries pour éviter qu'elles ne s'effondrent totalement.

2	3	4	5
1			

1 Docks à St-Petersbourg (Fédération de Russie) 2, 3, 4 & 5 Fabrique de tracteurs, St-Petersbourg (Fédération de Russie)

contribuera de manière cruciale à améliorer l'environnement dans la région. Des systèmes de production et de services plus efficaces commencent déjà à donner des résultats positifs en matière d'environnement.

Les projets d'infrastructure de la Banque peuvent aider les pays dans les efforts qu'ils déploient pour réduire leur dépendance à l'égard des industries lourdes qui polluent le plus et qui consomment le plus d'énergie. Ses projets dans le domaine de l'énergie ont pour but d'accroître l'efficacité des systèmes de génération existants ainsi que des utilisations finales. Dans le domaine des transports, les projets visent à développer harmonieusement les systèmes de transport, notamment en restructurant les chemins de fer, en construisant des réseaux routiers modernes tels que des bretelles de déviation et en améliorant les transports urbains. Les projets relatifs à l'agriculture, enfin, comportent tous une étude des moyens de minimiser le recours aux produits chimiques.

Une protection diligente de l'environnement

Les questions d'environnement sont présentes à tous les stades du processus de préparation et d'approbation des projets de la Banque. Dans tous ses projets potentiels, elle met autant de soin à veiller à la protection de l'environnement qu'à garantir leur viabilité financière. A cet égard, les exigences varient en fonction de la nature du projet, de la responsabilité ou du risque que les opérations passées, présentes ou futures peuvent susciter en matière d'environnement, des considérations liées à la santé ou à la sécurité des travailleurs ; et d'autres questions connexes.

Les études et la collecte d'informations nécessaires à un projet donné sont entreprises très tôt de manière à avoir le temps d'identifier les problèmes d'environnement qu'il peut soulever ainsi que de prévoir des mesures d'atténuation et d'en calculer le coût avant l'examen final du projet. Souvent, ces études font apparaître des problèmes ou des responsabilités éventuelles dont il importe de tenir compte pendant les négociations et qui nécessitent des études ou des plans de gestion plus poussés. Des clauses et engagements appropriés, par exemple en ce qui concerne les mesures d'atténuation et la surveillance de l'environnement, sont toujours prévus dans les accords de prêt.

Au début de 1992, la Banque a publié un document sur ses principes d'action et ses procédures en matière d'environnement.

Les projets industriels approuvés par la Banque doivent au minimum être conformes aux normes en vigueur en matière

d'environnement et, dans la plupart des cas, les dépasser.

L'octroi de prêts pour la construction de nouvelles usines ou pour la modernisation d'installations industrielles existantes aboutit souvent à la fermeture d'installations de production obsolètes et polluantes. Les produits fabriqués grâce aux investissements de la Banque sont presque toujours plus respectueux de l'environnement que ceux fabriqués auparavant. On s'efforce toujours, dans les projets de la Banque, de limiter la production de déchets et d'adopter des mesures de recyclage et d'économie d'énergie qui soient favorables à l'environnement sans nuire pour autant à l'efficacité.

Programmes et projets relatifs à l'environnement

Les activités opérationnelles entreprises dans le domaine de l'environnement se situent à deux niveaux. Au niveau régional, la Banque a lancé un vaste programme d'études de pré-investissement. Dans le cadre du programme pour la protection de l'environnement du bassin du Danube, la Banque réalise cinq études de diagnostic de pré-investissement portant sur les bassins de la Drava (Croatie, Hongrie et Slovaquie), de l'Iksar (Bulgarie), du Siret (Roumanie), de la Tisza (Hongrie) et du Vah (République slovaque). Le Programme pour la protection de l'environnement de la mer Baltique a porté essentiellement sur la gestion des déchets industriels, le traitement des eaux usées et les pratiques dans le secteur de la fabrication du papier et de la pâte à papier. Des efforts sont actuellement déployés pour intégrer l'amélioration de l'environnement aux activités de restructuration industrielle.

Les activités liées à l'environnement sont également réalisées à un échelon local. Un nombre important de projets liés à l'environnement sont en cours de préparation dans le cadre des activités de développement des collectivités locales menées par la Banque, qui contribueront beaucoup à accélérer le rythme des investissements en faveur de l'environnement en Europe centrale et orientale. Les administrations locales jouent maintenant un rôle crucial dans la définition et l'exécution des projets, la responsabilité de la gestion de l'environnement ayant été transférée au niveau local. La Banque participe à la préparation de toute une gamme de projets environnementaux portant, entre autres, sur le traitement des eaux usées, la gestion des déchets solides et la pollution industrielle.

Nombre des activités de la Banque portent sur des projets comportant un élément intéressant spécifiquement

Les secteurs de l'énergie, du pétrole, du gaz et de l'électricité sont hautement prioritaires. Des prêts bancaires accordés à des projet ont permis d'effectuer des réparations urgentes sur des installations de production d'énergie en Lettonie et en Lituanie, sur des centrales électriques en Estonie et en Bulgarie, et sur des installations de production de pétrole et de gaz

en Roumanie et en Russie. Ces projets devraient tous avoir un effet favorable sur l'environnement.

2	3	4
		1

1 & 3 Installation de production de pétrole, modernisation pilote des secteurs pétroliers (Petrom) (Roumanie) **2** Station-service, Bucarest (Roumanie) **4** Comptables au travail, siège de Petrom, Bucarest (Roumanie)

l'environnement, comme l'initiative du Delta du Danube ou les projets d'économie de l'énergie et de modernisation ou de privatisation de l'industrie. La somme des ressources de coopération technique gérées par la Banque et consacrées à la protection de l'environnement se monte à plus de 20 millions d'écus. Une proportion appréciable de ces ressources est affectée à la préparation de projets environnementaux spécifiques. Elles servent aussi à financer un important projet visant à résoudre les problèmes soulevés par l'harmonisation des normes et des lois de protection de l'environnement entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale. Ce projet aboutira à la rédaction d'un guide, destiné aux investisseurs, sur les normes applicables aux émissions et aux produits ; d'un guide sur les normes environnementales applicables aux produits et au commerce ; et d'analyses stratégiques des incidences de cette harmonisation sur les plans économique et institutionnel.

La Banque a passé en revue la législation de tous les pays de la région en matière d'évaluation de l'impact environnemental, d'audit environnemental, de transfert de propriété et de critères de participation du public. Elle a également entrepris d'étudier l'impact des activités sectorielles sur l'environnement et d'évaluer les capacités institutionnelles de gestion de l'environnement. Ces études incluent notamment l'évaluation du secteur pétrolier roumain, de l'industrie du papier et de la pâte à papier dans les Etats baltes et de l'industrie chimique en Hongrie.

Les activités de coopération technique de la Banque dans ce domaine ont été facilitées par l'existence de mécanismes de financement appropriés et ont grandement profité des liens opérationnels étroits et des moyens de financement communs mis en place avec les programmes PHARE et ATCEI des Communautés européennes.

L'énergie : améliorer l'efficacité de la production et de la consommation

De nombreux pays d'Europe centrale et orientale et de l'ancienne Union soviétique sont confrontés à une crise énergétique d'une gravité sans précédent dans leur histoire économique récente. Bien qu'ensemble, ces pays disposent d'une dotation considérable en ressources énergétiques, ces dernières sont réparties inégalement et n'ont pas été exploitées de manière rationnelle. Les prix de l'énergie artificiellement bas pratiqués sous l'ancien système soviétique se sont soldés par une extrême prodigalité dans la plupart des pays de la région : la consommation d'énergie primaire par unité de valeur ajoutée est souvent au moins trois

fois supérieure à celle de l'Europe occidentale. De nombreux pays sont aussi fortement tributaires des importations de pétrole et de gaz provenant des républiques à excédent d'énergie de l'ancienne Union soviétique ; or, les exportations de pétrole de ces républiques ont chuté de 48% en 1991 et celles de gaz ont stagné après avoir beaucoup augmenté pendant des années. Les exportations d'électricité ont également fléchi de 40%. Simultanément, l'évolution rapide des prix de l'énergie vers les cours mondiaux, ainsi que l'application au secteur de l'énergie de modalités de paiement en devises fortes, ont considérablement accru la pression sur la balance des paiements des républiques à déficit énergétique et absorbé des ressources fort nécessaires aux investissements.

La baisse de la production d'énergie dans cette région est directement liée au sous-investissement chronique dans la maintenance des installations de production et à la gestion anti-économique des ressources énergétiques. La faiblesse des systèmes d'incitations du secteur public n'a fait qu'aggraver cette détérioration. Le désordre institutionnel et l'absence de structures législatives et réglementaires appropriées dans la plupart des pays concernés, ainsi que la lourdeur des régimes budgétaires, découragent fortement les entrées d'investissements privés extérieurs qui seraient nécessaires.

La Banque s'efforce d'améliorer l'efficacité des installations existantes de génération d'énergie et des utilisations finales. Cette approche devrait permettre d'optimiser le développement de ce secteur avec les ressources existantes et d'y favoriser un plus grand respect de l'environnement.

En 1992, les opérations dans le secteur étatique ont porté surtout sur la relance des approvisionnements, l'achèvement des projets en cours et l'amélioration de l'efficacité des utilisations finales. La Banque s'est employée en particulier à aider les pays au moyen d'investissements visant à atténuer leurs difficultés d'approvisionnements les plus immédiates. Au cours de l'année, la Banque a approuvé l'octroi de 174 millions d'écus de prêts au secteur étatique dans les secteurs de l'énergie, du pétrole, du gaz et de l'électricité, qui devraient avoir un effet favorable sur l'environnement. Des projets ont été entrepris pour effectuer des réparations urgentes sur des installations de production d'énergie en Lettonie et en Lituanie, sur des centrales électriques en Bulgarie et en Estonie, et sur des installations de production de pétrole et de gaz en Roumanie et en Russie. Chaque projet comportait de larges programmes de coopération et d'assistance techniques tendant à renforcer les capacités institutionnelles des bénéficiaires et à les rendre mieux à même d'appliquer

d'importantes réformes sectorielles. On a consacré une attention particulière à la réforme des prix, et chaque projet a permis d'accomplir des progrès importants sur la voie d'un alignement des tarifs nationaux sur les cours mondiaux. Ces projets ont aussi permis de mobiliser d'importantes ressources de cofinancement. En Albanie, la Banque a conseillé le gouvernement sur les questions à prendre en compte dans l'élaboration de nouvelles lois sur le pétrole.

S'agissant du secteur privé, la Banque a aidé un nombre considérable d'investisseurs étrangers à évaluer les possibilités s'offrant dans le secteur du pétrole et du gaz dans plusieurs des pays où elle opère, mais, jusqu'à présent, les engagements d'investissement pris par des intérêts privés ont été très limités. En 1992, la Banque a approuvé pour 60,3 millions d'écus de prêts au secteur privé pour l'exécution de projets relatifs à trois installations pétrolières, toutes situées en Russie, avec la participation de co-investisseurs d'Amérique du Nord et du Japon. La Banque étudie actuellement plusieurs autres engagements importants concernant des entreprises de production de pétrole et de gaz du secteur privé.

Fonds pour la sécurité nucléaire

L'idée de constituer un Fonds multilatéral pour la sécurité nucléaire a été lancée par les chefs d'Etat du G7 lors de leur réunion au sommet de Munich de juillet 1992. Dans son communiqué, le G7 a demandé à la Banque, en collaboration avec le G24, d'assister un comité directeur de pays donateurs qui administrerait le fonds une fois celui-ci créé. Ce Fonds aura pour objectif de s'attaquer aux principaux risques que suscite la sécurité des réacteurs nucléaires en service en Europe centrale et orientale en prenant immédiatement les mesures opérationnelles et techniques d'amélioration de la sécurité non prévues dans les programmes bilatéraux.

Les télécommunications : extension des réseaux, amélioration des systèmes

Les réseaux de télécommunications sont indispensables à l'intégration des marchés intérieurs de la région et à l'ouverture sur les marchés internationaux. En Europe centrale et orientale, il est urgent d'améliorer l'infrastructure des télécommunications existante. Le secteur privé jouera un rôle important dans sa transformation.

Dans le domaine des télécommunications, la Banque soutient

les initiatives des secteurs public ou privé de nature à encourager ou à réaliser des activités d'extension des réseaux à long terme ainsi qu'à promouvoir le réinvestissement des ressources, l'élargissement de la gamme de services fournis et les réformes institutionnelles ; en particulier, la Banque s'attache à appuyer les efforts de restructuration des opérateurs de réseaux et l'introduction, par des opérateurs privés, de services de télécommunications améliorés. La priorité absolue de la Banque dans ce secteur consiste cependant à renforcer l'infrastructure des télécommunications publiques au niveau de la prestation des services de base grâce à l'installation et à l'entretien de systèmes de télécommunications modernes.

Aux premières initiatives importantes prises dans le secteur des télécommunications en 1991 se sont ajoutés 10 nouveaux projets pour lesquels la Banque a fourni un financement de 250 millions d'écus. A la fin de 1992, les prêts octroyés dans ce secteur se montaient au total à 523 millions d'écus.

Parmi les principaux projets approuvés cette année par la Banque dans le domaine des télécommunications, il convient de citer : 32 millions d'écus pour l'installation au Bélarus d'un réseau interurbain numérique capable d'offrir des services internationaux directs à 10000 abonnés commerciaux, avec des services de coopération technique devant faciliter la mise en oeuvre de ce projet ; 32 millions d'écus pour aider la Bulgarie à financer son programme de développement des télécommunications pour la période 1993-1995, y compris un nouveau réseau interurbain numérique de 97000 nouvelles lignes reliant les 27 plus grandes villes de Bulgarie ; et 140 millions d'écus pour la modernisation et l'extension des télécommunications à Varsovie, des services de coopération technique dans le cadre de la mise en oeuvre de ce projet et des conseils en matière de privatisation et de restructuration de l'industrie des télécommunications. En Albanie, un prêt de 8,3 millions d'écus s'est ajouté aux 15,2 millions d'écus reçus par ce pays sous forme de dons ou de prêts octroyés à des conditions libérales par la Suisse, l'Italie et la Norvège afin de financer des installations vitales de communications internationales et des lignes intérieures pour 21250 nouveaux abonnés. En outre, il a été approuvé un projet régional visant à installer ou à moderniser jusqu'à 15 stations terriennes avec liaison par satellite dans 16 pays de la région par l'intermédiaire du réseau Eurovision. Les prêts consentis par la Banque pour ce projet se montent à 10,7 millions d'écus.

Parmi les autres contributions importantes qui permettront

d'améliorer immédiatement la qualité des services de télécommunications et de transmission des données, on peut citer les projets Eurotel Prague et Eurotel Bratislava, deux opérations distinctes visant à financer partiellement la construction d'un réseau cellulaire et d'un réseau public commuté de transmission de paquets de données couvrant la totalité des territoires respectifs de la République tchèque et de la République slovaque. En Russie, une société posant des câbles téléphoniques et de transmission de données le long des tunnels du métro de Moscou a pu réaliser une infrastructure de qualité, économique et souple. Le projet Macomnet, qui finance partiellement la construction d'un réseau par fibre optique couvrant l'agglomération de Moscou, permettra de disposer d'un système perfectionné de télécommunications et de transmission des informations.

Les transports : intégration de la région

La remise en état et la modernisation des systèmes routiers et ferroviaires existants sont fréquemment citées comme des besoins prioritaires dans la plupart des pays, tant dans les régions urbaines que rurales. L'abandon dans lequel ces systèmes ont été laissés par le passé s'est traduit par des pannes fréquentes, des interruptions de service et d'autres inconvénients qui rendent impossible une circulation efficace des personnes et des marchandises.

Dans le secteur des transports, la Banque accorde la priorité aux projets qui visent à satisfaire ces besoins, qui aident à intégrer l'Europe centrale et orientale à ses voisins à l'Ouest comme à l'Est et qui contribuent à améliorer l'environnement. L'objectif recherché est le développement harmonieux d'un système dans lequel chaque mode de transport attire et gère le trafic auquel il est le mieux adapté. Elle estime que des marchés concurrentiels seront mieux à même de guider les économies de l'Est et de l'Ouest vers les meilleures solutions et que le développement des réseaux de transport devrait avoir comme principales motivations les priorités économiques et l'efficacité technique.

En Europe centrale, la réalisation de cet objectif passe par un renforcement de la croissance et des investissements dans les transports routiers et dans la restructuration des systèmes ferroviaires. Jusqu'à présent, rares sont les pays qui ont réussi à restructurer leurs chemins de fer pour les préparer au rôle différent qu'ils joueront dans les nouvelles économies

concurrentielles. La Banque a donc entrepris dans huit pays des études tendant à définir le rôle futur des chemins de fer et à identifier des mesures d'ajustement appropriées. Elle collabore avec la Banque mondiale dans le cadre de projets similaires dans d'autres pays de la région.

En Hongrie, la Banque a fourni 21 millions d'écus pour faciliter la construction de l'important tronçon sud-ouest du boulevard périphérique MO de Budapest. Cette réalisation permettra de soulager les graves problèmes de circulation, d'atténuer la pollution atmosphérique dans les quartiers résidentiels et commerciaux de la ville et de réduire les frais et les temps de déplacement liés à la circulation de transit nationale et internationale. En Bulgarie, la Banque a approuvé un prêt de 35,5 millions d'écus pour un projet d'aménagement et d'entretien de routes qui comprendra l'achèvement d'un tronçon de l'autoroute transeuropéenne.

Un des principaux objectifs de la Banque consiste à encourager les investissements privés occidentaux dans la région. Elle aide Ceskoslovenske Aerolinie (CSA) à financer son programme de remplacement et de modernisation de sa flotte. Air France est sur le point d'acquiescer 40% de la compagnie avec l'appui de la Banque, qui détient officiellement 20% du capital. Ce financement a pour but d'aider CSA à se positionner comme transporteur européen de qualité pour lui permettre de bénéficier de la future déréglementation des lignes aériennes, et d'encourager le processus de privatisation en catalysant l'investissement d'Air France et en faisant office d'intermédiaire entre les deux partenaires.

Le financement n'est qu'un des instruments du développement économique. Des politiques publiques appropriées, la réforme institutionnelle et une meilleure planification des investissements en sont des éléments tout aussi importants : aussi la Banque met-elle donc tout en oeuvre pour encourager les progrès dans ces domaines. Dans le secteur des transports, la Banque supervise actuellement, dans 18 pays, 20 projets de coopération technique qui aideront à développer divers aspects de la réglementation et de la restructuration des transports et de la création et de la privatisation d'entreprises dans ce secteur.

Le développement des collectivités locales : renforcer les institutions décentralisées

En 1992, la plupart des pays de la région ont continué de transférer du niveau central au niveau local les biens

Dans le domaine des télécommunications, la Banque soutient des initiatives visant à réaliser des activités d'extension des réseaux à long terme ainsi qu'à promouvoir l'investissement des ressources, l'élargissement de la gamme des services fournis et les réformes institutionnelles. Elle s'attache à appuyer les efforts de restructuration des opérateurs de

réseaux ; l'introduction, par des opérateurs privés, de services de télécommunications améliorés ; et l'installation de systèmes de télécommunications modernes.

Dans le secteur des transports, la Banque recherche un développement harmonieux du système des transports en accordant la priorité aux projets qui visent à satisfaire les besoins de remise en état et de modernisation des systèmes existants, aident à intégrer l'Europe centrale et orientale à ses voisins à l'Est comme à l'Ouest, et contribuent à améliorer l'environnement.

2	3	4	5	6
				1

1 Métro de Moscou (Macomnet) (Fédération de Russie) 2 Téléphone (Eurotel), Prague (RFTS) 3 Système de facturation informatisé (Eurotel), Prague (RFTS) 4 Téléphone (Eurotel), Prague (RFTS) 5 Compagnie aérienne CSA, aéroport de Prague (RFTS) 6 Gare de Kiev (Ukraine)

Pour la réhabilitation des villes,

la Banque recourt à plusieurs procédés : financement de l'infrastructure municipale, renforcement de la participation du secteur privé aux investissements et aux opérations menées par les services municipaux, renforcement des institutions locales et investissements en faveur du développement immobilier et touristique.

2	3
1	

1, 2 & 3 Projet immobilier, St-Petersbourg (Fédération de Russie)

d'infrastructure et la responsabilité des investissements et opérations connexes. Cette tendance a des incidences particulières sur le développement de l'infrastructure environnementale (traitement de l'eau de boisson et des eaux usées, gestion des déchets solides) et municipale (transports en commun, chauffage urbain et logement). Son impact sur le bien-être public, sur l'efficacité des municipalités et sur le développement du secteur privé est particulièrement important pendant la phase de transition vers l'économie de marché.

Le développement des collectivités locales se heurte à plusieurs problèmes difficiles : la décentralisation financière n'a pas suivi celle des responsabilités administratives ; dans la plupart des cas, les autorités se heurtent à des problèmes politiques et institutionnels qui les empêchent de se doter des moyens de s'acquitter de leur nouvelle mission ; et la privatisation ou la restructuration des services municipaux, ainsi que la nécessité de recouvrer une part croissante du coût de ces services, compromettent de plus en plus la capacité limitée des structures existantes.

La politique opérationnelle de la Banque en matière de financement de l'infrastructure municipale consiste donc à appuyer de manière spécifique le processus de décentralisation financière, à renforcer la participation du secteur privé aux investissements et aux opérations menées par les services municipaux et à renforcer les institutions locales. La Banque s'est attachée en particulier à définir des opérations de financement avec droit de recours limité et à mobiliser des crédits privés en faveur de l'infrastructure environnementale. Le projet d'amélioration de l'environnement à Gdansk sera une des premières illustrations de cette approche dans la région. La Banque opère actuellement dans une douzaine de villes, où elle élabore des programmes d'investissement prioritaire dans le secteur de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées, de la gestion des déchets solides et des transports urbains. Plusieurs de ces programmes déboucheront l'année prochaine sur l'attribution de prêts spécifiques.

En Pologne, la Banque a accordé un prêt de 55 millions d'écus pour financer partiellement la construction d'au moins 15000 nouveaux logements privés. L'objectif de ce projet est d'accroître la qualité et la quantité de logements construits avec une participation plus importante du secteur privé. Il favorisera le passage d'un système de construction de logements subventionné par l'Etat à un secteur du logement et du bâtiment axé sur le marché.

Les agro-industries : améliorer la distribution et les structures du marché

En 1992, les activités de la Banque dans le secteur agro-industriel ont essentiellement revêtu la forme de travaux préparatoires visant à résoudre les sérieux problèmes de transition qui se posent. Parallèlement à l'élaboration de ses principes d'action dans le domaine de l'agriculture, que le Conseil doit examiner en 1993, la Banque a rapidement développé ses activités et a mis l'accent sur l'infrastructure de la commercialisation et de la distribution des aliments et sur la mise en place de systèmes de crédit aux opérateurs du secteur privé. Elle s'emploie également à promouvoir la création de marchés de gros dans plusieurs pays et elle met actuellement en place des unités de préparation de projets qui aideront à identifier et à préparer un solide portefeuille de projets agricoles et agro-industriels pouvant être financés par la Banque et par le secteur privé.

La Banque a déjà pris des mesures importantes pour financer la transition de l'agriculture vers une économie de marché. En Roumanie, par exemple, elle a ouvert une ligne de crédit relayée par une grande banque locale et destinée strictement à des opérateurs privés se consacrant aussi bien à la production primaire qu'à des activités secondaires. Les crédits ainsi ouverts doivent être reprêtés à des opérateurs privés en monnaie nationale et en devises. Les bénéficiaires seront des sociétés aussi bien locales qu'internationales. Cette opération s'est accompagnée de mesures d'appui institutionnel relatives aux intermédiaires financiers.

La Banque a participé à divers projets de restructuration dans l'agriculture. En Russie, par exemple, elle a lancé un projet à long terme de restructuration de l'industrie sucrière dans une grande région de production et s'efforce de combiner investissements publics et privés. Une autre opération de restructuration est envisagée en Hongrie, cette fois pour aider des coopératives agricoles. Actuellement, la Banque met aussi en place des projets en Russie, en Roumanie, au Bélarus et en Hongrie afin de résoudre les problèmes qui se posent dans les secteurs des graines oléagineuses, des industries alimentaires, et des industries de fabrication et de distribution d'intrants agricoles.

En Pologne, la Banque a consenti un prêt directement à une entreprise locale, Konspol-BIS, qui fabrique des saucisses et autres produits à base de volaille. Ce prêt de 13,2 millions d'écus servira à financer la construction et l'équipement d'une nouvelle usine de traitement de volailles d'une capacité de 20000 tonnes

Dans le secteur agro-industriel, les activités de la Banque mettent l'accent sur l'infrastructure de la commercialisation et la distribution des aliments, et sur la mise en place de systèmes de crédit aux opérateurs du secteur privé. Elle s'emploie également à promouvoir la création de marchés de gros dans plusieurs pays et met actuellement en place des unités qui aideront à identifier et à préparer un solide portefeuille de projets pouvant être financés par la Banque et par le secteur privé.

2	1
3	
4	
5	

1 & 3 Usine de production de conserves de viande (Konspol-BIS), Nowy Sacz (Pologne) **2** Saucisses de volaille (Konspol-BIS), Nowy Sacz (Pologne) **4** Centre commercial, Moscou (Fédération de Russie) **5** Marché, Moscou (Fédération de Russie)

par an. Cette entreprise devrait devenir compétitive sur le plan international (en desservant le marché intérieur et le marché d'exportation), créer directement 320 emplois et relancer les élevages de volailles dans la région, actuellement sous-exploités. En Pologne également, la Banque aide, grâce à un prêt de 7,9 millions d'écus, à financer la construction d'un abattoir et d'une conserverie de viande. Dans le domaine de la distribution, la Banque a prêté 5,9 millions d'écus pour financer une coentreprise, Ringnes/Pubrex, qui regroupe une société norvégienne de production de boissons et une société polonaise de travaux publics dans le but de créer un réseau de distribution de détail.

La privatisation et la restructuration industrielle : conception d'opérations modèles finançables

Parmi les activités de privatisation pour lesquelles une assistance de la Banque pourra être nécessaire, il convient de citer la création de nouvelles entreprises privées, la cession d'entreprises existantes à des propriétaires privés et la restructuration d'entreprises existantes devant être converties en unités de production rentables et axées sur le marché pour survivre à la concurrence. L'aide accordée aux pays pour les aider à accélérer la privatisation de leurs entreprises étatiques occupe une place importante dans la plupart des stratégies de pays de la Banque.

La Banque a déployé des efforts majeurs pour répondre aux demandes de conseils en privatisation, spécialement à celles émanant de pays qui ne font que commencer à élaborer le cadre d'un programme global de privatisation. La plupart des projets de services consultatifs conçus par la Banque comprennent sous une forme ou une autre la fourniture d'une coopération technique visant à appuyer les conseils de caractère général concernant la privatisation ou de conseils sur les transactions modèles, soit une combinaison des deux.

Les opérations de privatisation se sont poursuivies dans l'ancienne Union soviétique, se concentrant initialement à Moscou et Saint Pétersbourg, où la Banque a organisé des transactions modèles qui ont ensuite été étendues aux principales composantes du programme de privatisation de la Fédération de Russie. En étroite coordination avec la Banque mondiale, la Banque a retenu les services du consortium international de conseils qui a aidé à mettre au point le programme de privatisation russe. Elle a approuvé un prêt destiné à financer

l'application des principaux éléments de ce programme par 110 comités régionaux de privatisation. La Banque a rédigé un manuel de privatisation qui sera diffusé en Russie à 40000 exemplaires pour le compte du Gouvernement russe. En décembre, la Banque a organisé en Russie la première grande vente aux enchères (fabrique de biscuits Bolchevik) contre des coupons et a offert des services consultatifs lors de plusieurs ventes ultérieures. Des transactions modèles ont été organisées pour mettre d'autres méthodes à l'essai, par exemple un appel d'offres international pour des hôtels moscovites.

La Banque a adopté une approche similaire en Ukraine, où un noyau de conseillers a été mis sur pied en vue d'assister le Fonds de gestion des biens d'Etat. La Banque s'est vu confier la mission de privatiser Ukrrechflot, la compagnie nationale de navigation fluviale. Il s'agira là de la première d'une série de transactions modèles qui seront pour le personnel de la Banque l'occasion de collaborer avec des agents du gouvernement au sujet de la privatisation et de questions connexes comme le démembrement des grandes entreprises étatiques.

Entre autres activités, la Banque a coopéré avec les autorités albanaises et des investisseurs occidentaux dans le domaine de la privatisation et du redéploiement de l'industrie du chrome ; organisé un atelier sur les grandes lignes de la privatisation à l'intention des responsables estoniens, lettons et lituaniens ; participé à la phase initiale de privatisation au Kazakhstan ; conçu un programme de privatisation pour l'ex-république yougoslave de Macédoine ; et organisé une conférence à l'intention de responsables et de chefs d'entreprises sur les leçons à tirer de l'expérience mexicaine en ce qui concerne la privatisation dans les économies planifiées en transition. La Banque a aussi été choisie comme conseiller principal de la Commission européenne en matière de privatisation et de restructuration pour orienter et superviser l'aide accordée dans le cadre du programme PHARE des Communautés européennes.

Les grands projets consultatifs pluridisciplinaires conçus par la Banque en matière de privatisation se sont accompagnés d'une coopération dans le domaine juridique. L'une des principales réalisations a consisté à accorder une aide à la Fédération de Russie pour rédiger et commenter divers projets de textes juridiques. Une initiative similaire est en cours en Ukraine. Ces projets sont menés à bien sur une base tripartite par la Banque, la BIRD et les Communautés européennes.

Les efforts de restructuration ont porté essentiellement sur les

activités industrielles, notamment la reconversion militaire, en mettant l'accent sur les transactions financières. Une importante transaction financière a été menée à bien avec Huta Warszawa, une grande aciérie polonaise. Cette usine doit être restructurée sous le contrôle d'une coentreprise dirigée par la société italienne Lucchini spa et associant des actionnaires polonais ; la Banque, en collaboration avec la Société financière internationale (SFI) et des banques italiennes, a accepté de financer ce projet de modernisation.

Programme spécial de restructuration

La Banque étudie actuellement le moyen de développer ses activités de restructuration dans le cadre d'un programme spécial pilote basé sur la collaboration avec des intermédiaires locaux, des programmes bilatéraux et multilatéraux d'assistance et d'autres institutions internationales. Ce programme spécial a principalement pour but d'aider les nombreuses entreprises, en particulier de dimensions moyennes, dont la situation risque de se détériorer ou de s'effondrer mais qui ont des chances de survivre et de prospérer à condition qu'on leur accorde une assistance appropriée. Si le programme spécial pilote de restructuration est mis en oeuvre, la Banque agira en tant qu'investisseur de capital-risque, investira des capitaux sous forme de participations et de quasi-participations et fournira des ressources de coopération technique pour appuyer des programmes stratégiques et opérationnels de restructuration.

L'appui aux initiatives du secteur privé

Outre les secteurs décrits ci-dessus, où son approche est déterminée par des principes d'action spécifiques, la Banque participe à des projets ponctuels pour appuyer des initiatives très diverses du secteur privé.

Dans les Républiques tchèque et slovaque, les grandes privatisations auxquelles la Banque participe s'accompagnent d'un renforcement des industries d'amont de dimensions moyennes. Les prêts de 102 millions d'écus et de 8,4 millions d'écus que la Banque se propose d'accorder à Skoda Automobilova et à CZ (fabricant de cyclomoteurs) respectivement, aideront à moderniser et à développer ces grandes usines de production. Parallèlement, la Banque participe actuellement à la création de plusieurs coentreprises associant des investisseurs occidentaux et les fournisseurs traditionnels de pièces détachées de ces deux sociétés. Cette approche devrait renforcer les

liens sectoriels existants et favoriser le développement de moyennes industries.

La Banque encourage l'établissement de liens transfrontières entre les économies des pays de la région. La Fusion Investment Company est le premier investissement transfrontière opéré par une société hongroise dans les Républiques tchèque et slovaque. Ce projet de développement et d'exploitation de franchises Burger King et d'autres établissements de restauration dans les trois pays par le biais de coentreprises avec des opérateurs locaux porte sur un créneau de services en pleine croissance. Il vise à encourager la participation d'investisseurs étrangers, aidé en cela par une prise de participation de la Banque de 3 millions d'écus.

Il peut s'avérer avantageux de coopérer avec un partenaire occidental renommé capable d'accorder un solide soutien financier. Grâce à l'association Raba/General Motors (Hongrie), la Banque financera en partie (25% du coût total) l'aménagement d'une usine de construction de moteurs et d'assemblage d'automobiles qui permettra à ce secteur de l'industrie hongroise de se doter de moyens modernes à la pointe de la technologie. Il existe en effet un vaste marché potentiel. La création de cette usine aura des répercussions positives sur l'emploi, tant au niveau de Raba/General Motors que de l'industrie d'amont hongroise.

Un prêt de 5,5 millions d'écus à ABB Dolmel permettra au fabricant polonais de générateurs de développer et de moderniser ses installations de fabrication à Wroclaw (Pologne). Ce prêt est le premier investissement de la Banque dans l'industrie lourde polonaise. Etant membre du groupe ABB, qui figure dans le peloton de tête mondial des fabricants de générateurs, ABB Dolmel se situera très favorablement par rapport à la concurrence. L'entreprise exportera quatre-vingt pour cent de sa production, ce qui constituera pour la Pologne une source précieuse de recettes en devises fortes.

La Banque s'efforce aussi de développer une industrie compétitive et respectueuse de l'environnement en finançant la société hongroise de fabrication de carton PCA-Budafok Paperboard, qui produira du carton recyclé et des emballages pliants. Grâce à ce prêt, cette société pourra remettre en état et moderniser ses installations de production, recouvrer une part du marché intérieur et affronter efficacement la concurrence sur les marchés internationaux, en particulier au Moyen-Orient et dans les pays qui étaient jadis les partenaires commerciaux de la Hongrie au sein du CAEM.

Les programmes de privatisation occupent une place prédominante dans les réformes économiques. La Banque a appuyé activement des programmes de privatisation dans tous les pays membres. Elle a organisé, à Moscou et St-Petersbourg, des transactions modèles qui ont ensuite été étendues aux principales composantes du programme de

privatisation de la Fédération de Russie.

1	2	3	4
---	---	---	---

- 1 Production de biscuits (fabrique de biscuits Bolchévik), Moscou (Fédération de Russie)
- 2 Coupon d'achat (fabrique de biscuits Bolchévik), Moscou (Fédération de Russie)
- 3 Chaîne de production (fabrique de biscuits Bolchévik), Moscou (Fédération de Russie)
- 4 Marchand de chapeaux de fourrure (Fédération de Russie). Sur le panneau, on peut lire : "J'échange des chapeaux contre des coupons".

L'enseignement et la formation : stimuler le perfectionnement des cadres et le renforcement de la gestion

L'enseignement et la formation jouent un rôle majeur à ce stade des changements structurels et systémiques que connaît l'Europe centrale et orientale. La Banque les encourage sous plusieurs formes : formation sectorielle (l'accent étant mis sur la privatisation, les activités bancaires et l'infrastructure financière) et formation à l'exécution de projets ; formation professionnelle axée sur l'amélioration de l'aptitude des cadres supérieurs et moyens à assumer des responsabilités et à agir en concertation avec des homologues occidentaux ; et formation technique individuelle visant à répondre aux besoins à long terme du marché en cadres et en techniciens qualifiés. Les ressources disponibles étant limitées, la Banque considère que sa mission consiste à encourager ce processus, et non à y participer à grande échelle sur le plan opérationnel.

En 1992, la Banque a organisé plusieurs cours spécifiques afin de répondre à des besoins immédiats, notamment en matière d'infrastructure financière. Ces cours ont été dispensés dans les pays bénéficiaires par des experts étrangers et ont parfois permis à certains participants de faire des voyages d'étude des marchés occidentaux.

La Banque, en collaboration avec d'autres institutions internationales et organismes bilatéraux, a participé à la création de plusieurs nouveaux établissements de formation. L'École internationale de finance et de banque ouverte à Moscou a formé plus de 700 personnes au cours du second semestre. A St-Petersbourg, un accord de coopération signé en décembre permettra au Centre de gestion et de marketing de continuer à se transformer en un formidable institut de formation à la gestion et à la privatisation. En Hongrie, la Banque a lancé, en collaboration avec le Centre international de formation de banquiers de Budapest, un programme de formation aux marchés des capitaux à l'intention des cadres moyens. Elle a également apporté son concours à la création de l'Institut bancaire roumain.

L'année 1992 a aussi été marquée par l'inauguration, à l'initiative de six entités internationales, de l'Institut mixte de Vienne qui aidera les pays d'Europe centrale et orientale à satisfaire leurs énormes besoins en formation. Les autres partenaires sont la Communauté européenne, la Banque des règlements internationaux (BRI), la BIRD, le FMI et l'OCDE. Le premier cours organisé par la Banque dans cet institut, intitulé

La privatisation dans les pays en transition, a eu lieu en septembre. Les 20 participants représentaient des organes gouvernementaux, des entreprises étatiques et le secteur privé de 11 pays.

Le cofinancement : renforcer le rôle catalyseur de la Banque

Au cours de l'année écoulée, les activités de cofinancement de la Banque ont consisté à identifier et à réunir un ensemble de prêteurs publics et privés qui se joindront à la Banque pour financer des projets. Des accords de collaboration extrêmement divers ont été conclus afin d'assurer un cofinancement à deux niveaux : cofinancement avec des banques commerciales pour des projets du secteur privé, par exemple, dans le cadre de prêts consortiaux, et cofinancement officiel avec des organismes de crédit à l'exportation et de garantie des investissements ainsi que des institutions internationales comme banques de développement ou donateurs bilatéraux par le biais de leurs programmes nationaux d'aide au développement.

A cet égard, il convient de relever en particulier qu'un accord-cadre de cofinancement a été signé entre la Banque européenne et la Banque japonaise d'import-export. Plusieurs projets de cofinancement sont à l'étude dans le cadre de cet accord.

Des projets intéressant le secteur étatique ont été cofinancés en Albanie, en Bulgarie, en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne. Les pays d'Europe centrale, les Républiques tchèque et slovaque ainsi que la Hongrie et la Pologne offrent des occasions plus immédiates d'attirer un cofinancement pour des projets du secteur privé, mais la Banque a également réussi, en 1992, à obtenir de banques commerciales des engagements de financement de projets en Russie. Un cofinancement par des banques commerciales est plus difficile, à court terme, en Albanie, en Bulgarie, en Roumanie et dans les pays de l'ancienne Union soviétique, où les banques sont parfois handicapées par des créances sur lesquelles elles ne perçoivent aucun paiement, ni de principal, ni d'intérêts, et où elles ont une expérience commerciale limitée, voire nulle : le risque perçu est donc élevé.

En ce qui concerne le secteur étatique, le Conseil a approuvé 14 prêts, dont 9 ont été ou seront cofinancés par des institutions internationales ou des organismes bilatéraux de crédit à l'exportation. Sur les 26 prêts au secteur privé approuvés au cours de l'année, 10 ont été ou seront cofinancés par des institutions internationales, des organismes bilatéraux de crédit à l'exportation ou des banques commerciales.

La coopération technique : renforcer le mandat opérationnel de la Banque

Vers la fin de 1992, la Banque a développé ses principes d'action en matière de coopération technique, qui soulignent l'importance du mandat de la Banque dans ce domaine. L'expérience montre de plus en plus clairement que la coopération technique est indispensable aux secteurs public et privé des pays de la région et que la Banque, si elle veut pouvoir les aider efficacement dans leur transition vers l'économie de marché, doit financer cette coopération de manière suffisante. (On trouvera page 48 une liste des accords de fonds de coopération.)

La façon dont la Banque conçoit son programme de coopération technique est conditionnée par ses objectifs et ses activités opérationnels. Cela signifie que les besoins de coopération technique des emprunteurs de la Banque relèvent de divers domaines prioritaires, varient selon qu'il s'agit du secteur public ou du secteur privé et diffèrent selon le niveau d'intervention. Les priorités en matière de coopération technique peuvent donc se résumer sur une base sectorielle, par exemple : privatisation, restructuration des entreprises, infrastructure du secteur financier, environnement, énergie, transports, développement local et régional, agriculture, agro-industries et réforme juridique.

En 1991 et 1992, la Banque a approuvé 260 projets de coopération technique représentant une valeur totale de 79,3 millions d'écus. Les résultats des activités réalisées en 1992 dans le cadre du Programme de fonds de coopération technique de la Banque peuvent se résumer comme suit :

- Les engagements de financement de projets se sont montés à 52,5 millions d'écus, soit près de six fois plus que l'année précédente. Le montant des contrats signés a été de 33 millions d'écus, dont 15,3 millions d'écus ont été effectivement déboursés.
- En termes de répartition géographique, le principal bénéficiaire des crédits de coopération technique octroyés par la Banque a été la Fédération de Russie (27%). Les anciennes républiques soviétiques, que ce soit en termes d'activités de pays ou d'activités régionales, ont représenté 39% des engagements totaux. Les autres pays de la région ont représenté 41%, la Pologne et la Roumanie étant les principaux bénéficiaires. Les programmes régionaux, avec 20% des engagements totaux, ont occupé une place importante.

Projets de coopération technique Approuvés et gérés par la Banque Européenne en 1991/1992

Répartition par pays	Nombre de projets	En millions d'écus	%
Albanie	25	3,5	4,4
Bélarus	4	1,5	1,9
Bulgarie	5	2,0	2,6
Estonie	11	2,4	3,0
Fédération de Russie	40	21,2	26,7
Hongrie	15	2,6	3,3
Lettonie	11	3,7	4,7
Lituanie	12	2,7	3,4
Pologne	32	8,5	10,7
RFTS	15	3,2	4,0
Roumanie	21	5,6	7,1
Slovénie	9	1,3	1,6
Ukraine	10	5,0	6,3
Ex Rép. yougoslave de Macédoine	1	0,1	0,1
Projets régionaux	49	16,0	20,2
Total	260	79,3	100,0

Projets de coopération technique Approuvés et gérés par la Banque Européenne en 1991/1992

Répartition par secteur	Nombre de projets	En millions d'écus	%
Privatisation	26	16,3	20,6
Finances	45	14,6	18,4
Environnement	44	12,0	15,1
Energie	44	11,1	14,0
Transport	20	6,7	8,4
Agro-industries	19	6,2	7,8
Télécommunications	23	6,1	7,7
Infrastructure	12	4,2	5,3
Industrie	8	0,7	0,9
Affaires juridiques	9	0,5	0,6
Affaires sociales	4	0,4	0,5
Divers	3	0,2	0,3
Tourisme	2	0,2	0,3
Médias	1	0,1	0,1
Total	260	79,3	100,0

La Banque a pour principale

mission de favoriser la transition vers l'économie de marché et de promouvoir l'initiative et l'entreprise privées. Ses opérations de financement s'adressent principalement à des sociétés privées ou à des entreprises étatiques en cours de privatisation et visent à créer de nouvelles sociétés, notamment des

sociétés, notamment des coentreprises en collaboration avec des investisseurs internationaux d'importance stratégique.

	1	2	3	4
--	---	---	---	---

1 Chaîne de montage (CZ-Cagiva) (RFTS)
2 & 3 Détails de la chaîne de production (CZ-Cagiva) (RFTS) 4 Comptable au travail, Bucarest (Roumanie)

- La répartition sectorielle montre que les montants les plus importants ont été alloués aux activités relatives à la privatisation (21%). Le deuxième secteur, par ordre d'importance, a été l'infrastructure financière, y compris la formation (18%), suivie de l'environnement (15%) et de l'énergie (14%). Les transports, les agro-industries, les télécommunications et l'infrastructure urbaine ont également représenté une proportion notable du total.
- En ce qui concerne la nature des projets approuvés, 52% ont été consacrés à l'élaboration de projets, 32% ont concerné la fourniture de services consultatifs, 10% des activités de formation, et 6% ont porté sur des travaux sectoriels.

En 1992, à la suite des activités de coopération technique de la Banque (études de faisabilité, services consultatifs et développement institutionnel, notamment) financées au titre du Programme de fonds de coopération, la Banque a approuvé des prêts et des investissements pour 17 projets représentant une valeur totale de 604 millions d'écus, qui ont généré un investissement total d'environ 1,5 milliards d'écus.

Partager l'information

Trois conseils consultatifs assistent la Banque. Le Comité consultatif d'entreprises est composé de 24 industriels et financiers éminents du secteur privé. Il a pour mission de conseiller la Banque et de la faire profiter de son expérience dans les domaines dont ses membres sont spécialistes. Le Conseil consultatif économique a été créé pour établir un lien entre la Banque et les milieux universitaires, en particulier dans le domaine de la recherche sur les économies de transition. En tant qu'organe consultatif direct de la Présidence, il conseille aussi la Banque sur les problèmes économiques soulevés par ses activités. Le Conseil consultatif sur l'environnement, organe consultatif direct de la Présidence, aide la Banque à promouvoir, comme elle en a reçu le mandat, un développement durable et respectueux de l'environnement dans toutes ses activités. On trouvera page 78 une liste des membres des Conseils consultatifs.

Des liens ont été établis avec de nombreuses institutions financières et organisations internationales, et des informations ont été échangées à l'occasion des nombreuses conférences organisées tout au long de l'année. A la mi-janvier, par exemple, le FMI et la Banque ont organisé un séminaire sur la politique budgétaire auquel ont participé des ministres et des hauts responsables des finances et des banques nationales de tous les

pays dans lesquels la Banque opère.

En février, la Banque a organisé à Moscou, en collaboration avec l'International Centre for Legislative Expertise, une conférence de deux jours sur *Le transfert de compétences juridiques aux Etats indépendants et la coopération dans le domaine du droit économique*.

En mai, la Banque mondiale, le Gouvernement polonais et la Banque ont organisé à Varsovie une conférence sur *La privatisation, l'investissement étranger direct et la responsabilité en matière d'environnement*, à laquelle ont participé quelque 170 délégués, essentiellement des ministères de la privatisation et de l'environnement des pays d'Europe centrale et orientale.

En juin, la Banque a produit sa première publication périodique, la *Quarterly Economic Review* (en anglais seulement). Le premier numéro a porté sur les progrès de la privatisation dans la région. Le deuxième numéro, publié en septembre, a fait le point de la situation économique dans la région et a porté essentiellement sur le commerce extérieur. Chaque numéro aborde une question spécifique d'ajustement stratégique ou structurel.

The Economics of Transition est une nouvelle revue éditée par la Banque avec le concours de sources bien informées, qui jette une lumière nouvelle sur le processus de transformation des économies planifiées en économies de marché dans la région.

Pour promouvoir les échanges d'informations entre les services d'assistance juridique et leurs bénéficiaires, la Banque a lancé un bulletin trimestriel intitulé *Law in Transition* qui expose en détail les projets et programmes juridiques financés par des organismes publics et privés, avec indication des donateurs, des bénéficiaires, des dates de début et de clôture et des personnes à contacter.

Pour éveiller l'écho le plus vaste possible et maximiser la concurrence pour l'adjudication des marchés qu'elle finance, la Banque édite le bulletin mensuel *Procurement Opportunities*, qui publie des indications fiables sur les projets envisagés et les marchés pouvant faire l'objet de soumissions.

Politique financière et résultats

Les résultats financiers de la Banque, à l'issue de sa première année d'opérations complète, ont été imputables dans une large mesure aux recettes appréciables produites par son portefeuille de liquidités provenant essentiellement du versement des souscriptions au capital et des emprunts lancés sur le marché des

capitaux, ainsi que des premières recettes de son portefeuille de prêts et d'investissements. La Banque a mené ses activités conformément à sa politique financière, qui a été conçue de manière à lui permettre de gérer le risque inhérent à son mandat tout en devenant rentable à bref délai. Compte tenu des risques liés aux activités dans la région, la politique financière de la Banque est délibérément conservatrice. Le placement prudent d'actifs liquides en attente de décaissement, joint à une gestion circonspecte des dépenses administratives liées à la création de la Banque, a abouti pour l'année à un bénéfice d'exploitation net de 3,9 millions d'écus et à une perte de 6,1 millions d'écus après dotation aux provisions.

Capitalisation

En 1992, la Banque a reçu pour 615,1 millions d'écus de souscriptions au capital en numéraire et en billets à ordre, ce qui porte le montant total du capital libéré reçu en fin d'exercice à 1206,3 millions d'écus. La Banque est solidement capitalisée, avec un capital souscrit d'environ 10 milliards d'écus, dont 3 milliards libérés et 7 milliards sujets à appel. Le capital sujet à appel ne peut être appelé que dans le cas peu probable où cela serait nécessaire pour permettre à la Banque de s'acquitter de ses engagements. Tous les membres sont tenus de régler leur souscription au capital en cinq versements annuels égaux pouvant être divisés en numéraire et en billets à ordre. Les billets à ordre, libellés en écus, dollars des Etats-Unis ou yens japonais, doivent être encaissés conformément à un calendrier fixe sur une période de trois ans, l'encaissement final ayant lieu en 1997. A la fin de 1992, le montant total des billets à ordre émis par ses membres représentait l'équivalent de 227,5 millions d'écus. La Banque a couvert les souscriptions futures au capital devant être réglées en yens japonais sous forme de numéraire et de billets à ordre, ainsi que la moitié des versements libellés en dollars des Etats-Unis devant être réglés entre 1994 et 1997. La couverture des paiements futurs protège la valeur en écus du capital à recevoir contre les fluctuations défavorables des taux de change.

Le montant total des prêts, des prises de participation et des garanties réalisables est limité au capital souscrit plus les réserves et excédents, ce qui donne un rapport entre l'encours des prêts et des fonds propres prudent de un pour un. Les prêts et prises de participation approuvés par le Conseil d'administration au 31 décembre 1992 se montaient à 1618,9 millions d'écus. Sur ce chiffre, les prises de participation approuvées représentaient au

total 157,5 millions d'écus. Le montant des prises de participation décaissées et non remboursées ne doit pas dépasser celui du capital libéré, plus les réserves générales et excédents.

Programme d'emprunts

En 1992, la Banque, poursuivant sa stratégie de financement, s'est attachée à acquérir la réputation d'un emprunteur de première qualité sur les marchés internationaux des capitaux et à limiter le coût des ressources mobilisées tout en diversifiant les sources de financement. En 1992, la Banque a réalisé 13 opérations d'emprunt représentant l'équivalent de 861 millions d'écus. Des fonds ont été mobilisés dans huit monnaies et ont ensuite fait l'objet d'opérations de swap contre des emprunts en écus, en deutsche marks et en dollars des Etats-Unis assortis de taux flottants. L'échéance moyenne des emprunts a été de 6,9 ans.

En ayant recours à des marchés, des groupes d'investisseurs et des instruments financiers extrêmement divers, la Banque a pu obtenir en 1992 un coût moyen des fonds après swap égal au LIBOR moins 38,4 points de base. L'encours total des emprunts de la Banque à la fin de 1992 se montait à 1,36 milliard d'écus avec une échéance moyenne de 6,2 ans, soit une durée comparable à l'échéance moyenne prévue de ses prêts et investissements. Le coût moyen après swap des fonds constituant l'encours des emprunts était égal au LIBOR moins 34,2 points de base.

La Banque a annoncé pour 1993 un programme initial de 900 millions d'écus d'emprunts destinés à couvrir les décaissements en fonction des opérations de prêt et d'investissement projetées par la Banque et à assurer un niveau minimum de liquidités.

Placement des actifs liquides

A la fin de 1992, les actifs liquides ont atteint 2,7 milliards d'écus, contre 1,1 milliard d'écus l'année précédente. A la même date, le portefeuille de liquidités de la Banque comprenait essentiellement les fonds provenant des souscriptions au capital libéré et des emprunts, ainsi que quelques produits d'intérêts sur des prêts. A terme, ce portefeuille comprendra aussi les fonds provenant du remboursement des prêts de la Banque, les dividendes produits par ses placements et les bénéfices cumulés. Les liquidités sont maintenues à un niveau d'au moins 45% des besoins de trésorerie projetés par la Banque pour les trois années à venir. Au 31 décembre 1992, le niveau des liquidités représentait 63,5% des besoins de trésorerie projetés pour les trois années à venir. Ce

pourcentage est appelé à diminuer, mais ces liquidités confèrent à la Banque une souplesse lui permettant de prendre ses décisions de financement en fonction des fluctuations du marché et de profiter des occasions d'emprunt lorsqu'elles se présentent. Le produit moyen du capital libéré détenu dans le portefeuille de liquidités en 1992 a dépassé 10,5%, contre 10% en 1991.

En 1992, la Banque a réalisé 9,4 millions d'écus de plus-values grâce à un positionnement prudent des échéances de son portefeuille. Le gain net, c'est-à-dire la différence entre les produits et les charges d'intérêts sur les fonds empruntés en 1992, est passé de 50 points de base en 1991 à environ 60 points de base en 1992. La politique de placement a pour but d'optimiser le rendement du capital de la Banque et des fonds empruntés tout en observant des limites prudentes pour ce qui est des risques de fluctuation des taux d'intérêt et des risques de crédit, et sans prendre aucun risque de change. Le texte portant autorisation des investissements spécifiques approuvé par le Conseil d'administration et figurant dans le texte portant autorisation des placements de liquidités, définit les critères de gestion des liquidités et limite strictement le crédit et les risques financiers. L'échéance moyenne du portefeuille est limitée à l'intervalle compris entre plus quatre et moins quatre ans.

Prêts et prises de participation

En 1992, le Conseil d'administration a approuvé 54 projets de prêt, ce qui a porté le nombre total de projets approuvés et en cours à 70, pour une valeur totale de 1,6 milliard d'écus. Ces projets ont montré que la politique de la Banque permet de structurer de façon très souple le financement des projets et de répondre aux besoins des emprunteurs, notamment en termes de monnaies, d'échéances et de structure des taux d'intérêt. Le taux d'intérêt appliqué est une marge calculée par rapport au taux du marché, généralement le LIBOR. Les marges appliquées pour les prêts dépendent essentiellement du risque de crédit et des termes offerts par d'autres prêteurs. Des commissions sont également perçues. En 1992, la Banque a perçu pour 5,3 millions d'écus de commissions.

Pour minimiser autant que possible les risques afférents au portefeuille de prêts de la Banque, ses actifs contrebalanceront son passif en termes de monnaies, d'échéances et de taux d'intérêt. Les prises de participation, qui revêtent généralement la forme d'actions ordinaires ou privilégiées, sont libellées en devises convertibles et non convertibles. Les prêts et prises de participation font l'objet d'un examen rigoureux, d'une évaluation de crédit et d'une surveillance permanente. En outre, des dispositions

spécifiques protègent le portefeuille de prêts et de prises de participation de la Banque en limitant les risques encourus par celle-ci à l'égard de tout pays, secteur industriel, emprunteur ou projet.

Provisions et réserves

Aux termes de l'Accord portant création de la Banque, des provisions et réserves doivent être constituées pour parer à des pertes éventuelles. En 1992, les provisions générales sur prêts et avances se sont montées à 3,3 millions d'écus et les provisions sur titres de participation à 4 millions d'écus. Des provisions spéciales d'un montant total de 2,6 millions d'écus ont été constituées pour deux projets. Il est proposé d'affecter 3,9 millions d'écus à la réserve spéciale pour 1992, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration en avril 1992 d'affecter à la réserve spéciale 100% des commissions d'engagement dues au titre des prêts, garanties d'emprunts et garanties de souscription.

Les objectifs généraux pour l'ensemble des réserves spéciales et générales, ainsi que pour les provisions générales sur prêts et avances et sur titres de participation, ont été fixés initialement à 10% des prêts décaissés plus 25% des prises de participation décaissées. Pour atteindre ces objectifs, 5% des prêts décaissés au secteur privé et 8% des prises de participation décaissées ont été imputés aux provisions générales en 1992, en plus des dotations à la réserve spéciale. Aux termes de l'Accord portant création de la Banque, celle-ci doit également verser à la réserve générale tous les bénéfices non distribués. La réserve générale doit représenter 10% du capital autorisé pour que la Banque puisse affecter ces fonds à d'autres fins.

Décaissements et remboursements de prêts

En 1992, la Banque a décaissé 126,2 millions d'écus : 75,8 millions d'écus pour 13 projets de prêt et 50,4 millions d'écus pour 7 projets de prise de participation. La Banque détenait pour 5,4 millions d'écus dont les intérêts impayés n'ont pas été comptabilisés en raison d'un arriéré d'intérêts sur un prêt à un emprunteur privé. L'échéance des prêts s'est étalée sur 3 à 15 ans. La plupart des prêts devraient être à moyen ou long terme avec une échéance maximale de 15 ans pour les prêts garantis par le gouvernement et de 10 ans pour les prêts concurrentiels accordés aux entreprises. Les remboursements de principal devraient commencer dès que les projets génèrent un flux positif de trésorerie ; des différés d'amortissement ont été autorisés lorsque les circonstances l'ont

justifié. Les remboursements sont structurés en fonction des exigences du projet et de la politique de la Banque en matière de gestion des risques.

Fonds de coopération technique

En 1992, la Banque a signé 15 nouveaux accords de fonds de coopération avec des donateurs bilatéraux et autres, ce qui a porté à 26 le nombre total de ces accords. Pendant la première Assemblée annuelle de la Banque, qui s'est tenue à Budapest en avril 1992, la Banque et les pays nordiques sont également convenus de créer le Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique à l'intention de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie.

Les participants au Programme de fonds de coopération technique ont continué de manifester leur appui en reconstituant leurs fonds de coopération respectifs. En 1992, cinq pays donateurs ont versé un montant supplémentaire de 17,2 millions d'écus. En outre, deux autres donateurs ont fait part de leur intention de reconstituer leur fonds au début de 1993 à concurrence de 1,8 million d'écus.

Le montant continué de ces fonds, y compris le Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique, a porté les ressources totales brutes disponibles aux fins du programme de coopération technique de la Banque à près de 107 millions d'écus en fin d'exercice. (Voir la liste des accords de fonds de coopération). En outre, la Banque a signé - avec le Kreditanstalt für Wiederaufbau, la Fondation France-Pologne, le Ministère danois de l'environnement et le PNUD - six accords de coopération spécifiques pour un montant total de 0,9 million d'écus.

Le financement de l'Initiative d'Europe centrale (9 millions d'écus) a été entièrement assuré avant la fin de 1992 et son secrétariat, installé à la Banque, est maintenant entièrement opérationnel.

Accords de fonds de coopération

Donateur	Date de l'accord (reconstitution)	Monnaie	Montant (millions)	Equivalent en écus (millions)
1991				
Norvège	16 avril 91 (14 janvier 92)	NOK	5,00 7,00	0,60 0,83
Japon	5 juillet 91 (20 août 92)	JPY	855,00 1597,30	5,66 10,57
Etats-Unis	30 juillet 91	USD	1,07	0,88
France	Affaires étrangères	FRF	7,00	1,05
	Trésor	FRF	20,00	3,00
	Suède	SEK	15,00	1,75
Taipei Chine	16 septembre 91	USD	10,00	8,26
Commission européenne	15 octobre 91	ECU	33,20	33,20
Pays-Bas	20 novembre 91 (14 décembre 92)	NLG	5,20 11,50	2,36 5,23
Royaume-Uni	25 novembre 91	GBP	1,00	1,25
Luxembourg	26 novembre 91	ECU	0,15	0,15
Autriche	31 décembre 91	USD	5,00	4,13
1992				
Finlande	13 janvier 92	FIM	4,00	0,63
Canada	24 janvier 92	CAD	1,00	0,65
Suisse	31 mars 92 (22 décembre 92)	CHF	1,50 1,00	0,85 0,57
Israël	14 avril 92	ILS	0,24	0,07
Italie	14 avril 92	ITL	5000,00	2,80
Initiative de l'Europe centrale (Italie)	14 avril 92	ITL	16000,00	8,95
Turquie	17 juin 92	TRL	10000,00	0,96
Danemark	1 juillet 92	ECU	1,50	1,50
Nouvelle-Zélande	10 juillet 92 (3 décembre 92)	NZD	0,25 0,08	0,11 0,03
Espagne	21 juillet 92	ESP	50,00	0,36
Fonds de l'Agence culturelle européenne	15 octobre 92	ECU	0,14	0,14
Portugal	20 octobre 92	PTE	30,00	0,17
Islande	3 décembre 92	ECU	0,10	0,10
Allemagne	11 décembre 92	DEM	10,00	5,11
Total des fonds de coopération				101,92
Fonds spécial pour la Baltique	14 avril 92	ECU	5,00	5,00
Total des fonds				106,92

Comptes annuels

Comptes annuels

Les comptes annuels 1992 de la Banque ont été établis conformément aux normes comptables internationales et aux principes généraux de la Directive du Conseil des communautés européennes sur les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres établissements de crédit. Toutefois, la présentation de certains postes, spécifiques à la Banque, ne découle pas entièrement de ces dispositions ; certaines adaptations ont en effet été nécessaires aux fins de conformité avec l'Accord et avec le rôle de la Banque en sa qualité d'institution internationale.

Les chiffres 1991 ont été retraités conformément à la nouvelle présentation des comptes annuels à des fins de comparaison avec les chiffres 1992.

Fonds spéciaux pour la Baltique comptes annuels

Conformément à l'article 18 de l'Accord, la Banque peut accepter la gestion de "Fonds spéciaux" aux fins de financer des opérations particulières. Chaque Fonds spécial est créé et géré conformément à ses propres règles qui sont compatibles avec l'objet et la mission de la Banque ainsi qu'avec les dispositions de l'Accord (à l'exception de celles se rapportant expressément et exclusivement aux opérations ordinaires de la Banque). Les ressources des Fonds spéciaux sont conservées, utilisées, engagées, investies ou affectées de manière entièrement séparée des ressources ordinaires en capital de la Banque.

Activités de la Banque

50 Bilan
50 Compte de résultat
52 Tableau des flux de trésorerie
53 Notes annexes aux comptes annuels
64 Rapport des auditeurs

Fonds spécial d'investissement pour la Baltique

65 Bilan
Compte de résultat
66 Tableau des flux de trésorerie
67 Notes annexes aux comptes annuels
68 Rapport des auditeurs

Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique

69 Bilan
Tableau des variations de la situation financière
70 Notes annexes aux comptes annuels
71 Rapport des auditeurs

Bilan

Au 31 décembre 1992

	Note	milliers d'écus	31 décembre 1992 milliers d'écus	milliers d'écus	31 décembre 1991 milliers d'écus
Actif					
Placements et portefeuille-titres					
Placements et avances auprès des établissements de crédit		186111		570014	
Autres avances et placements sur le marché monétaire		446961		216726	
Portefeuille titres		2053576		244706	
	3		2686648		1031446
Prêts et titres de participation					
Prêts et avances		75817		-	
Titres de participation		50366		-	
Moins : provisions pour dépréciation		(9939)		-	
	4		116244		
Autres actifs			101472		20449
Immobilisations	5		37834		2476
Billets à ordre émis par des membres	9		227524		74433
Capital souscrit – Fractions échues restant à recevoir	8		29330		-
Capital souscrit – Fractions appelées et non échues	8		1729465		2364900
Total de l'actif			4928517		3493704

Compte de résultat

Pour l'exercice clos au 31 décembre 1992

	Note	Exercice clos au 31 décembre 1992 milliers d'écus	Exercice clos au 31 décembre 1991 milliers d'écus
Intérêts et produits assimilés			
des prêts et avances		1610	-
des titres à revenu fixe		34546	-
autres intérêts		131684	39260
Charges d'intérêts et charges assimilées		(82482)	(10417)
Produit net d'intérêts		85358	28843
Commissions nettes perçues		4360	25
Gains nets sur portefeuille titres	14	10463	47
Autres produits/(charges) d'exploitation		(160)	431
Produit d'exploitation		100021	29346
Frais généraux	15	(91295)	(33980)
Dotation aux amortissements		(4880)	(9104)
Bénéfice/(Perte) d'exploitation avant provisions		3846	(13738)
Dotation aux provisions sur prêts et avances		(4938)	-
Dotation aux provisions sur titres de participation		(5001)	-
Perte de l'exercice au titre des activités ordinaires		(6093)	(13738)
Gains de change exceptionnels	16	-	6686
Perte de l'exercice		(6093)	(7052)

	Note	milliers d'écus	31 décembre 1992 milliers d'écus	milliers d'écus	31 décembre 1991 milliers d'écus
Passif					
Emprunts					
Montants dus à des établissements de crédit	6	483479		8567	
Dettes représentées par des titres	7	1360378		499188	
			1843857		507755
			137139		36380
Autres passifs					
Capital souscrit	8	9883750		9853750	
Capital non appelé		(6918625)		(6897625)	
Capital libéré			2965125		2956125
Réserves					
Réserve de conversion	10	(7382)		(525)	
Réserve spéciale	11	62		-	
Réserve générale	12	2923		1021	
			(4397)		496
Report à nouveau			(7114)		-
Perte de l'exercice			(6093)		(7052)
Capitaux propres			2947521		2949569
Total du passif			4928517		3493704
Hors-Bilan					
Engagements	17		794864		42201

Tableau d'affectation des bénéfices/(pertes)

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 1992

		Exercice clos au 31 décembre 1992 milliers d'écus
Report à nouveau au 1er janvier 1992		
Perte au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1991		(7052)
Dotation à la réserve spéciale	11	(62)
Report à nouveau au 31 décembre 1992		
		(7114)

Conformément à l'Accord, il est proposé de prélever un montant égal à 3937000 écus sur la perte de l'exercice au 31 décembre 1992, soit 6093000 écus, et de l'affecter à la Réserve spéciale.

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos au 31 Décembre 1992

	Exercice clos au 31 décembre 1992		Exercice clos au 31 décembre 1991	
	milliers d'écus	milliers d'écus	milliers d'écus	milliers d'écus
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation				
Perte d'exploitation au titre de l'exercice	(6093)		(7052)	
Ajustements apportés en vue de déterminer les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :				
Dotation aux provisions	9939		-	
Dotation aux amortissements	4880		9104	
Impôt interne	1902		1021	
Intérêts et charges à payer	54755		36380	
Intérêts à recevoir et charges payées d'avance	(42202)		(20449)	
Gains sur titres de transaction	(10514)		-	
Amortissement des primes/(décotes)	(17)		38	
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		12650		19042
Flux de trésorerie provenant des activités de placement				
Placements nets et avances auprès des banques	176172		(176172)	
Autres avances et placements nets	(363270)		-	
Achats nets de titres en portefeuille	(1786998)		(244706)	
Prêts et titres de participation	(126183)		-	
Acquisition d'immobilisations	(53504)		(11580)	
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de placement		(2153783)		(432458)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Capital souscrit*	455157		516267	
Emissions d'emprunts représentés par des titres	879900		499150	
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		1335057		1015417
(Diminution)/Augmentation nette des disponibilités et quasi-disponibilités		(806076)		602001
Disponibilités et quasi disponibilités au début de l'exercice		602001		-
Disponibilités et quasi disponibilités à la fin de l'exercice		(204075)		602001
Les disponibilités et quasi-disponibilités comprennent les postes du bilan suivants :				
	milliers d'écus	1992 milliers d'écus	milliers d'écus	1991 milliers d'écus
Placements et avances auprès des établissements de crédit sous déduction des échéances supérieures à 3 mois	186111		570014	
	-		(176172)	
		186111		393842
Autres avances et placements sur le marché monétaire sous déduction des échéances supérieures à 3 mois	446961		216726	
	(353668)		-	
		93293		216726
Montants dus aux établissements de crédit		(483479)		(8567)
Disponibilités et quasi disponibilités		(204075)		602001
		1992 milliers d'écus		1991 milliers d'écus
* Le capital souscrit comprend :				
Fraction à recevoir du capital libéré		615105		591225
Billets à ordre émis par des pays membres		(153091)		(74433)
Réserve de conversion		(6857)		(525)
Capital souscrit		455157		516267

Notes annexes aux comptes annuels

1 Création de la Banque

i Accord portant création de la Banque

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque"), ayant son siège à Londres, est une organisation internationale constituée aux termes de l'Accord portant création de la Banque en date du 29 mai 1990 (l'"Accord"). Au 31 décembre 1992, cinquante-quatre pays, aux côtés de la Communauté économique européenne et de la Banque européenne d'investissement, sont actionnaires de la Banque.

ii Accord de siège

Le statut, les privilèges et les immunités de la Banque au Royaume-Uni, ainsi que de ses fonctionnaires et employés, sont définis dans l'Accord de siège conclu entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Banque (l'"Accord de siège"). L'Accord de siège a été signé à Londres à la date de démarrage des activités de la Banque, le 15 avril 1991.

2 Principes comptables essentiels

i Normes et conventions comptables

Les comptes annuels ont été établis selon la convention du coût historique, telle qu'amendée par les dispositions sur l'évaluation de certains instruments financiers et titres d'investissement, conformément aux Règles comptables de la Banque, elles-mêmes conformes aux normes comptables internationales et aux principes généraux de la Directive du Conseil des communautés européennes sur les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.

ii Présentation

Conformément à l'Article 4 de l'Accord, la Banque utilise l'unité de compte européenne (ECU) comme unité de référence pour les souscriptions des membres au capital et pour l'établissement des comptes annuels. Le cas échéant, les comptes ont été établis sur la base des taux de change suivants, en vigueur au 31 décembre 1992 :

Couronnes danoises	7,57479	Livre sterling	0,798221
Couronnes suédoises	8,54896	Yens japonais	151,06
Deutsche Mark	1,9556	Francs belges	40,17777
Dollar australien	1,75952	Franc suisse	1,76307
Dollar canadien	1,53603	Lires italiennes	1787,42
Dollar des Etats-Unis	1,2109	Francs français	6,66782
Florins néerlandais	2,19669		

iii Devises

Les actifs et passifs libellés dans des devises autres que l'écu, à l'exception des prises de participation, sont convertis en unités de compte au taux de change en vigueur au 31 décembre 1992. Lorsque les actifs et passifs dans des devises autres que l'écu sont couverts, les différences de conversion entre le cours du marché en vigueur à la fin de l'année et le taux de couverture sont inscrites aux postes "autres actifs" ou "autres passifs". La Banque s'est fixée pour règle de ne pas prendre de positions importantes dans des devises autres que l'écu. Les opérations dans des devises autres que l'écu sont converties en unités de compte aux taux en vigueur à la fin du mois. Les gains ou pertes résultant de la conversion des actifs, des passifs et des opérations de l'exercice sont portés au compte de résultat. Les prises de participation sont exprimées en écus au taux de change en vigueur à la date d'acquisition.

iv Capital souscrit

Aux termes de l'Accord, le capital souscrit par les membres doit être réglé en écus, en dollars des Etats-Unis ou en yens japonais, sous forme de numéraire ou de billets à ordre. Les montants du capital souscrit en dollars des Etats-Unis ou en yens japonais sont réglés à un taux de change fixe, tel que spécifié à l'article 6.3 de l'Accord. Lesdits taux de change fixes sont respectivement, pour un écu, de 1,16701 dollar des Etats-Unis et 169,95 yens japonais.

Les différences de change entre le taux fixe et le taux en vigueur à la date de réception du numéraire ou de paiement des billets à ordre sont portées à la réserve de conversion.

Les souscriptions au capital, reçues sous forme de billets à ordre libellés dans des devises autres que l'écu et qui sont en circulation à la fin de l'année, sont réévaluées comme indiqué au (iii) ci-dessus, tout gain ou perte de change étant porté à la réserve de conversion.

Le Conseil d'administration a ratifié une procédure pour la couverture des fractions du capital restant à recevoir. Les gains ou pertes découlant desdites transactions de couverture sont portés à la réserve de conversion.

v Portefeuille-Titres

Les obligations, effets, certificats de dépôt et autres titres négociables à revenu fixe assortis d'une date d'échéance, conservés à des fins d'investissement, sont comptabilisés au coût d'acquisition corrigé de l'amortissement linéaire de la prime ou décote constatée à l'acquisition et ce, au prorata temporis jusqu'à échéance. Les titres de transaction sont évalués en valeur de marché. Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sont portés au compte de résultat de la période.

vi Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au coût d'acquisition minoré des provisions rendues nécessaires pour toute dépréciation durable.

vii Provisions pour dépréciation

Des provisions individualisées et générales pour dépréciation sont constituées. Les provisions individualisées sur prêts et avances sont calculées d'après une estimation prudente de la fraction du solde restant dû et dont le recouvrement est incertain. Les provisions sur titres de participation correspondent à une évaluation de toute dépréciation durable. La provision générale constitue une anticipation des pertes qui, sans être individuellement identifiées, se produisent habituellement dans tout portefeuille de prêts, avances et titres de participation. Les dotations et reprise de l'exercice sont imputées au compte de résultat.

viii Immobilisations

Les biens, installations et équipements sont enregistrés à leur coût d'acquisition minoré de l'amortissement cumulé.

L'amortissement des biens, installations et équipements est calculé linéairement en fonction de leur durée de vie estimée, celle-ci s'établissant en général comme suit :

Baux de moins de 50 ans (non expirés) :	périodes non expirées ou de 15 ans (au plus court)
Installations et équipements :	3 à 5 ans

ix Intérêts et commissions

Les intérêts et commissions assimilés sont comptabilisés en résultat prorata temporis. Toutefois, la Banque ne comptabilise pas en produits les revenus de prêts dont le recouvrement est incertain ou dont des échéances d'intérêt ou de principal sont impayées depuis plus de soixante jours. Les intérêts de ces prêts considérés comme "non productifs" ne sont enregistrés dans les produits qu'à l'encaissement.

Les commissions de constitution de dossier de prêt sont comptabilisées dans les produits en proportion des frais directs de constitution du dossier, sur la période au cours de laquelle lesdits frais sont encourus. Le solde des commissions est réparti prorata temporis sur la durée du prêt.

Les autres commissions sont comptabilisées dans les produits sur la durée de l'engagement ou des services fournis. Les frais et primes d'émission et de remboursement sont amortis sur la durée des emprunts y afférents.

x Plan de retraite du personnel

La Banque propose à son personnel un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime de retraite à prestations déterminées. Les cotisations réelles versées aux deux régimes de retraite sont imputées au compte de résultat. Les cotisations versées au régime de retraite à prestations déterminées sont fixées sur les conseils d'actuaire indépendants.

xi Fiscalité interne

Conformément à l'article 53 de l'Accord, les administrateurs, administrateurs-suppléants, fonctionnaires et employés de la Banque sont soumis à un impôt interne prélevé par la Banque sur les traitements et émoluments payés par cette dernière. Toujours aux termes de l'Accord, le prélèvement dudit impôt interne est effectué au bénéfice de la Banque. En vertu de l'article 53 de l'Accord et de l'article 16 de l'Accord de siège, les traitements et émoluments versés par la Banque sont exonérés de tout impôt sur le revenu dû au Royaume-Uni.

Le montant de l'impôt interne, déduit des traitements et émoluments versés par la Banque, est prélevé au profit de cette dernière et porté à la réserve générale.

xii Fiscalité

Conformément à l'article 53 de l'Accord, la Banque, son patrimoine et ses revenus sont exonérés de tout impôt direct ou indirect, ainsi que de tous droits et taxes afférents à des biens et services achetés ou importés, à l'exception des droits et taxes qui ne sont que la contrepartie de services publics rendus.

xiii Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales relatives aux acquisitions d'immobilisations corporelles ont été comptabilisées dans le compte de résultat selon un mode linéaire et sur la même durée que celle retenue pour les besoins de l'amortissement desdites immobilisations.

Les subventions reçues ou à recevoir, à titre de contribution aux charges d'exploitation, sont comptabilisées de manière symétrique aux charges concernées sur la période au cours de laquelle celles-ci sont supportées.

Le solde des subventions reçues ou à recevoir, qui n'a pas été porté au compte de résultat, est inscrit au bilan au poste "produits perçus d'avance".

xiv Instruments hors-bilan

Dans le cadre de l'exercice normal de ses activités, la Banque conclut des opérations financières hors-bilan, dont des contrats de swap de devises et taux d'intérêt, des contrats à terme et options, et des contrats de change à terme. Ces instruments permettent à la banque de gérer les risques relatifs aux taux d'intérêt et aux devises auxquels sont exposés ses actifs et passifs. Les gains ou pertes découlant d'opérations de marché conclues à des fins de couverture sont portés en regard du poste faisant l'objet de ladite couverture. Les instruments financiers conservés à des fins de transaction sont évalués au cours du marché. Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sont portés au compte de résultat de la période. La Banque applique les mêmes critères de sélection de ses risques de contrepartie sur engagements hors-bilan que pour ses activités de bilan.

3 Placements et portefeuille-titres	1992 milliers d'écus	1991 milliers d'écus
Placements et avances auprès des établissements de crédit	186111	570014
Autres avances et placements sur le marché monétaire	446961	216726
Portefeuille-titres	2053576	244706
Au 31 décembre	2686648	1031446
<i>Analyse par devise :*</i>		
Couronnes danoises	67461	-
Couronnes suédoises	88810	-
Deutsche Marks	250445	50376
Dollars des Etats-Unis	687074	391669
Dollars australiens	22165	-
Dollars canadiens	28082	-
Florins néerlandais	25	-
Francs français	90925	15
Lires italiennes	33568	-
Livres sterling**	89018	14810
Ecu	1084985	536397
Yens japonais	244090	38179
Au 31 décembre	2686648	1031446
<i>Analyse par échéance:</i>		
Inférieure ou égale à 1 mois	801829	627671
Plus d'1 mois et jusqu'à 3 mois inclus	522903	34990
Plus de 3 mois et jusqu'à 1 an inclus	387135	258196
Plus d'1 an et jusqu'à 5 ans inclus	928435	110589
Plus de 5 ans	46346	-
Au 31 décembre	2686648	1031446
Portefeuille-titres		
<i>Analyse par émetteur :</i>		
Gouvernements	1227799	16144
Organismes publics	87249	40482
Autres emprunteurs	738528	188080
Au 31 décembre	2053576	244706
<i>Titres de transaction évalués en valeur de marché</i>		
Titres de transaction évalués en valeur de marché	544845	-
Titres d'investissement évalués au coût d'acquisition	1508731	244706
Au 31 décembre	2053576	244706

Les titres conservés à des fins de transaction sont évalués en valeur de marché. Les gains ou pertes (réalisés ou latents) sont portés au compte de résultat de la période.

La valeur de marché des titres de transaction est supérieure de 139215 écus à leur coût d'acquisition (1991 : 0 écu).

Au 31 décembre 1992, la valeur nominale des titres d'investissement est de 1497 millions d'écus (1991 : 249 millions d'écus), leur valeur de marché s'élevant à 1504 millions d'écus (1991 : 250 millions d'écus).

* Une analyse de la position nette en devises de la Banque figure en note 13.

** Les placements en livres sterling sont destinés à couvrir des charges ultérieures dans cette devise.

4 Prêts et titres de participation	1992 milliers d'écus	1991 milliers d'écus
Prêts et avances	75817	-
Provision pour dépréciation	(4938)	-
	70879	-
Prises de participation	50366	-
Provision pour dépréciation	(5001)	-
	45365	-
Au 31 décembre	116244	-

Prêts et titres de participation par pays	Décaissements	Décaissements	Montants engagés et non décaissés	Montants engagés et non décaissés	Montants approuvés et non engagés	Montants approuvés et non engagés	Total des projets approuvés par le Conseil	Total des projets approuvés par le Conseil
	1992	1991	1992	1991	1992	1991	1992	1991
	milliers d'écus	milliers d'écus	milliers d'écus	milliers d'écus	milliers d'écus	milliers d'écus	milliers d'écus	milliers d'écus
Albanie	-	-	8258	-	-	-	8258	-
Bélarus	320	-	31713	-	-	-	32033	-
Bulgarie	-	-	72826	-	35511	-	108337	-
Estonie	-	-	40652	-	-	-	40652	-
Fédération de Russie	2891	-	3633	-	107193	14129	113717	14129
Hongrie	65081	-	140419	4913	46727	93122	252227	98035
Lettonie	-	-	32300	-	-	-	32300	-
Lituanie	-	-	38355	-	-	-	38355	-
Pologne	16125	-	169547	37288	299072	51643	484744	88931
RFTS	41014	-	26311	-	110662	31554	177987	31554
Roumanie	752	-	222592	-	-	165000	223344	165000
Ukraine	-	-	-	-	3716	-	3716	-
Région	-	-	8258	-	94971	29830	103229	29830
Total	126183	-	794864	42201	697852	385278	1618899	427479
Prêts	75817	-	746758	42201	564482	351487	1387057	393688
Titres de participation	50366	-	48106	-	59045	33791	157517	33791
Lignes de crédit	-	-	-	-	74325	-	74325	-
Total	126183	-	794864	42201	697852	385278	1618899	427479

Montants au bilan au 31 décembre

<i>Analyse par devise :*</i>	milliers d'écus	<i>Analyse par échéance :</i>	milliers d'écus
Prêts et avances		Échéancier de remboursement des prêts et avances	
Deutsche Marks	49965	1993	2084
Dollars des Etats-Unis	16297	1994	11461
Unités de compte européennes	9555	1995	13095
		1996	11707
	75817	1997	11892
		Au-delà	25578
			75817

* Une analyse de la position nette en devises de la Banque figure en note 13.

Prêts et titres de participation (suite)*Analyse par devise (suite):**

Titres de participation	milliers d'écus
Couronnes tchécoslovaques	23336
Dollars des Etats-Unis	21853
Forints hongrois	5177
	50366

Au 31 décembre 1992, 4.8% des prêts approuvés par le Conseil étaient à taux fixe et le pourcentage restant à taux variable.

5 Immobilisations	Crédit-bail milliers d'écus	Installations et équipements milliers d'écus	Total milliers d'écus
<i>Coût</i>			
Au 1er janvier 1992	8805	2775	11580
Acquisitions	34825	5594	40419
Cessions	(63)	(118)	(181)
Coût au 31 décembre 1992	43567	8251	51818
<i>Amortissement</i>			
Au 1er janvier 1992	8673	431	9104
Dotations de l'exercice	2530	2389	4919
Cessions	-	(39)	(39)
Amortissement cumulé au 31 décembre 1992	11203	2781	13984
<i>Valeur nette comptable</i>			
Au 31 décembre 1992	32364	5470	37834
Au 1er janvier 1992	132	2344	2476
	1992		1991
6 Montants dus à des établissements de crédit	milliers d'écus		milliers d'écus
<i>Analyse par devise :*</i>			
Deutsche Marks	67639		-
Dollars canadiens	26889		-
Dollars des Etats-Unis	103450		7457
Francs français	90085		-
Livres sterling	54179		1110
Unités de compte européennes	141237		-
Au 31 décembre	483479		8567
<i>Analyse par échéance :</i>			
Inférieure ou égale à 1 mois	475489		8567
Plus d'1 mois et jusqu'à 3 mois inclus	7990		-
Au 31 décembre	483479		8567

* Une analyse de la position nette de la Banque en devises figure en note 13.

7 Dettes représentées par des titres

L'encours des émissions de titres effectuées sur le marché et les swaps de devises y afférents au 31 décembre 1992 est résumé ci-après :	Valeur nominale du principal milliers d'écus	Prime/ (décote) non amortie milliers d'écus	Valeur corrigée du principal milliers d'écus	Swap de devises à payer/ (à recevoir) milliers d'écus	Obligations nettes en devises milliers d'écus	Coût moyen hors swap %	1991 Valeur corrigée du principal milliers d'écus
Couronnes suédoises	64336	459	64795	(64795)	-	-	-
Deutsche Marks	-	-	-	280726	280726	8,63	-
Dollars australiens	244385	576	244961	(244961)	-	-	-
Dollars canadiens	32552	-	32552	(32552)	-	-	-
Dollars des Etats-Unis	128004	365	128369	630942	759311	3,19	-
Francs suisses	28360	341	28701	(28701)	-	-	-
Lires italiennes	44757	(860)	43897	(43,897)	-	-	-
Unités de compte européennes	550000	(957)	549043	(228702)	320341	10,46	499188
Yens japonais	268966	(906)	268060	(268060)	-	-	-
	1361360	(982)	1360378	-	1360378		499188

Outre des placements publics et privés, quatre emprunts d'un montant total équivalent à 117 millions d'écus ont été contractés dans le cadre du Programme européen d'émissions de billets de trésorerie à moyen terme d'un milliard d'écus.

Tous les emprunts contractés par la Banque arrivent à échéance entre le 4 février 1994 et le 28 octobre 2002, soit 6,2 ans, en moyenne, après l'accord d'emprunt, une durée comparable à l'échéance moyenne escomptée des prêts et avances.

La Banque a conclu des opérations de swaps de devises consistant à convertir le produit de l'emprunt dans une autre devise et, simultanément, à conclure un contrat de change à terme garantissant les futurs taux de change des devises aux fins de recouvrer le montant ainsi converti.

Tous les emprunts à taux fixe ont été transformés, au moyen de swaps de taux, en emprunts à taux variable indexé sur le LIBOR.

8 Capital	31 décembre 1992	31 décembre 1992	31 décembre 1991	31 décembre 1991
	Nombre d'actions	Total millions d'écus	Nombre d'actions	Total millions d'écus
Capital autorisé	1000000	10000000	1000000	10000000
<i>dont:</i>				
Souscriptions par les membres	988375	9883750	985375	9853750
Actions non allouées	11625	116250	14625	146250
	1000000	10000000	1000000	10000000

Le capital social autorisé de la Banque est de dix milliards d'écus. Il se divise en un million d'actions d'une valeur au pair de 10000 écus chacune. Le capital social autorisé se compose d'actions libérées et d'actions sujettes à appel. La valeur nominale totale initiale des actions libérées s'élève à 3 milliards d'écus, soit 30% du capital social initial autorisé (10 milliards d'écus), payables en cinq versements égaux annuels. Aux termes de l'Accord, les actions sujettes à appel font l'objet d'un appel seulement aux dates et conditions fixées par la Banque pour faire face à ses engagements.

Le nombre d'actions non allouées a été fixé à 125 dans l'Accord. Les 15500 actions, qui avaient à l'origine été allouées à la République démocratique allemande, ont été ajoutées aux actions non allouées. 1000 actions ont ainsi pu être allouées à l'Albanie en décembre 1991. Au cours du premier trimestre 1992, le Conseil des gouverneurs a, par ailleurs, approuvé l'adhésion de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie, qui se sont, chacune, vu attribuer 1000 actions.

Sous réserve des dispositions de la résolution n°21, adoptée par le Conseil des gouverneurs le 28 mars 1992, les 60000 actions souscrites par l'ancienne Union soviétique ont été attribuées comme suit : Arménie (500), Azerbaïdjan (1000), Bélarus (2000), Géorgie (1000), Kazakhstan (2300), Kirghizistan (1000), Moldova (600), Fédération de Russie (40000), Tadjikistan (1000), Turkménistan (100), Ukraine (4000) et Ouzbékistan (2100). La "part non allouée de l'ancienne Union soviétique" désigne les 4400 actions restantes qui sont, à l'heure actuelle, disponibles pour ces pays.

Ayant pris acte, lors de sa réunion des 7 et 8 septembre 1992, du fait que la République socialiste fédérative de Yougoslavie (RSFY) avait été dissoute et avait cessé d'exister, et qu'en conséquence elle n'était plus membre de la Banque, le Conseil d'administration est parvenu à la conclusion que, dans ces circonstances, le Conseil des gouverneurs était en droit de répartir entre les pays ayant fait partie de la Yougoslavie, les 12800 actions souscrites par l'ancienne RSFY. En attendant la réaffectation définitive du capital souscrit par l'ancienne RSFY, chacun desdits pays doit, selon la recommandation du Conseil, se voir attribuer initialement 100 actions dudit capital (soit le minimum requis pour adhérer à la Banque) sous réserve de souscription ultérieure du nombre d'actions supplémentaire indiqué par le Conseil des gouverneurs. Le Conseil des gouverneurs a, depuis, adopté les résolutions n°30 et 31 portant approbation des conclusions et recommandations susmentionnées du Conseil d'administration. En décembre, le Conseil des gouverneurs a ainsi approuvé l'adhésion de la Slovénie qui s'est vue attribuer 100 actions. Les demandes d'adhésion d'autres pays ayant fait partie de la Yougoslavie sont à l'étude. La "part non allouée de l'ancienne Yougoslavie" désigne les 12700 actions restantes qui sont, à l'heure actuelle, disponibles pour ces pays.

Etat des souscriptions au capital Au 31 décembre 1992	Actions (Nombre)	Capital total milliers d'écus	Fraction	Capital libéré	Capital libéré	Capital libéré
			non appelée milliers d'écus	Fraction non échue milliers d'écus	Fraction échue restant à recevoir milliers d'écus	Capital libéré Fraction reçue milliers d'écus
Membres des Communautés européennes						
Allemagne	85175	851750	596225	153315	-	102210
Belgique	22800	228000	159600	41040	-	27360
Danemark	12000	120000	84000	21600	-	14400
Espagne	34000	340000	238000	61200	-	40800
France	85175	851750	596225	153315	-	102210
Grèce	6500	65000	45500	11700	-	7800
Irlande	3000	30000	21000	5400	-	3600
Italie	85175	851750	596225	153315	-	102210
Luxembourg	2000	20000	14000	3600	-	2400
Pays-Bas	24800	248000	173600	44640	-	29760
Portugal	4200	42000	29400	7560	-	5040
Royaume-Uni	85175	851750	596225	153315	-	102210
CEE	30000	300000	210000	54000	-	36000
BEI	30000	300000	210000	54000	-	36000
Autres pays européens						
Autriche	22800	228000	159600	41040	-	27360
Chypre	1000	10000	7000	1800	-	1200
Finlande	12500	125000	87500	22500	-	15000
Islande	1000	10000	7000	1800	-	1200
Israël	6500	65000	45500	11700	-	7800
Liechtenstein	200	2000	1400	360	-	240
Malte	100	1000	700	180	-	120
Norvège	12500	125000	87500	22500	-	15000
Suède	22800	228000	159600	41040	-	27360
Suisse	22800	228000	159600	41040	-	27360
Turquie	11500	115000	80500	20700	-	13800
Pays où la Banque opère						
Albanie	1000	10000	7000	1800	600	600
Arménie	500	5000	3500	900	300	300
Azerbaïdjan	1000	10000	7000	1800	300	900
Bélarus	2000	20000	14000	3600	-	2400
Bulgarie	7900	79000	55300	14220	-	9480
Estonie	1000	10000	7000	2400	-	600
Fédération de Russie	40000	400000	280000	72000	12000	36000
Géorgie	1000	10000	7000	1800	-	1200
Hongrie	7900	79000	55300	14220	-	9480
Kazakhstan	2300	23000	16100	4140	1380	1380
Kirghizistan	1000	10000	7000	1800	600	600
Lettonie	1000	10000	7000	2400	-	600
Lituanie	1000	10000	7000	2400	-	600
Moldova	600	6000	4200	1080	-	720
Ouzbékistan	2100	21000	14700	3780	-	2520
Pologne	12800	128000	89600	23040	-	15360
RFTS	12800	128000	89600	23040	-	15360
Roumanie	4800	48000	33600	8640	-	5760
Slovénie	100	1000	700	180	-	120
Tadjikistan	1000	10000	7000	1800	600	600
Turkménistan	100	1000	700	180	-	120
Ukraine	4000	40000	28000	7200	2400	2400
Part non allouée de l'ancienne Union soviétique	4400	44000	30800	7920	2640	2640
Part non allouée de l'ancienne Yougoslavie	12700	127000	88900	22860	7620	7620
Pays non européens						
Australie	10000	100000	70000	18000	-	12000
Canada	34000	340000	238000	61200	-	40800
Corée (République de)	6500	65000	45500	11700	-	7800
Egypte	1000	10000	7000	1800	-	1200
Etats-Unis	100000	1000000	700000	128590	890	170520
Japon	85175	851750	596225	153315	-	102210
Maroc	1000	10000	7000	1800	-	1200
Mexique	3000	30000	21000	5400	-	3600
Nouvelle-Zélande	1000	10000	7000	1800	-	1200
Capital souscrit par les pays membres	988375	9883750	6918625	1729465	29330	1206330
Parts non allouées	11625	116250				
Capital autorisé	1000000	10000000				

9 Billets à ordre émis par des pays membres	Total reçu	Gain (perte) de change réalisé(e)	Gain (perte) de change non réalisé(e)	Montant prélevé	Montant en circulation	1991
Billets à ordre émis	milliers d'écus	milliers d'écus	milliers d'écus	milliers d'écus	milliers d'écus	milliers d'écus
Devises d'émission						
Dollars des Etats-Unis	172272	(4150)	(3828)	(62486)	101808	40991
Unités de compte européennes	214040	-	-	(107489)	106551	33442
Yens japonais	51105	2420	2130	(36490)	19165	-
Au 31 décembre	437417	(1730)	(1698)	(206465)	227524	74433

Conformément à l'Accord, le paiement du capital libéré s'effectue en cinq versements égaux annuels. L'Accord autorise tout membre à régler 50% au plus de chaque versement au moyen de billets à ordre non cessibles et non porteurs d'intérêts ou de tout autre instrument émis par ledit membre, à encaisser à leur valeur nominale à la demande de la Banque.

Les billets à ordre et autres titres sont libellés en écus, en dollars des Etats-Unis ou en yens japonais. Le Conseil d'administration a adopté un calendrier d'encaissement qui prévoit le prélèvement desdits billets à ordre en trois tranches égales annuelles.

Les billets à ordre libellés en dollars des Etats-Unis ou en yens japonais ont été convertis en écus, soit au taux de change en vigueur à la date des prélèvements, soit, pour ceux qui sont encore en circulation à la fin de l'année, aux taux du marché appliqués au 31 décembre 1992. Les gains ou pertes de change réalisés ou non réalisés et découlant de la différence entre ces taux de change et le taux de change fixe prévu dans l'Accord, ont été directement inscrits à la réserve de conversion (note 10).

Les prochains versements au titre du capital libéré payable en yens japonais à la fois en numéraire et en billets en ordre, ont été couverts, conformément à l'autorisation du Conseil, de manière à protéger le montant du capital en écus à recevoir contre les fluctuations défavorables des taux de change. 50% des prochains versements au titre du capital libéré, qui viendront à échéance entre 1994 et 1997, payables en dollars des Etats-Unis et à la fois en numéraire et en billets à ordre, ont également été couverts; les 50% restants ayant été couverts après le 31 décembre. Les paiements reçus et effectués au titre de ces opérations de couverture ont été portés à la réserve de conversion.

10 Réserve de conversion	1992 milliers d'écus	1991 milliers d'écus
<i>La réserve de conversion comprend :</i>		
Les (pertes)/gains de change nets réalisés sur les fractions du capital reçues en 1992, y compris l'effet net de couverture des prochains versements échus à recevoir en yens japonais et en dollars des Etats-Unis	(3954)	3136
Les (pertes)/gains de change nets réalisés à la date de prélèvement des billets à ordre émis par les membres (note 9)	(1730)	2448
Les pertes de change non réalisées, découlant de la réévaluation des billets à ordre en circulation, émis par les membres (note 9)	(1698)	(6109)
Au 31 décembre	(7382)	(525)

11 Réserve spéciale	1992 milliers d'écus
Report à nouveau	-
Prélèvement sur le résultat reporté	62
Au 31 décembre	62

Conformément à l'Accord, la Banque s'est dotée d'une réserve spéciale pour lui permettre de faire face à certaines pertes. Ladite réserve a été constituée par affectation de 100% des commissions payables d'avance, reçues par la Banque, au titre de prêts, cautions et garanties sur cession de titres. La réserve spéciale sera ainsi dotée jusqu'à concurrence du niveau que le Conseil d'administration jugera suffisant.

La présentation de la réserve spéciale a été modifiée au 31 décembre 1992; elle sera désormais dotée par prélèvement sur le résultat de l'exercice précédent.

Le Conseil d'administration propose en conséquence d'affecter à la réserve spéciale un montant de 3937000 écus, prélevé sur le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1992.

12 Réserve générale	1992 milliers d'écus	1991 milliers d'écus
Report à nouveau	1021	-
Impôt interne au titre de l'exercice	1902	1021
Au 31 décembre	2923	1021

La présentation de la réserve générale a été modifiée au 31 décembre 1992. En conséquence, le solde qui s'élevait au 1er janvier 1992 à 1021000 écus ne comprend désormais que l'impôt interne au titre de l'exercice clos au 31 décembre 1991.

13 Position nette en devises

Au 31 décembre 1992 milliers d'écus	Dollars EU	Livres Sterling	Deutsche marks	Yens japonais	Francs français	Autres devises	Ecus	Total
Actif								
Placements et avances auprès des établissements de crédit	87353	5640	68236	28	24715	139	-	186111
Autres avances et placements sur le marché monétaire	11	37584	-	-	8399	2	400965	446961
Portefeuille-titres	599710	45794	182209	244062	57811	239970	684020	2053576
Prêts et avances	16297	-	48324	-	-	-	6258	70879
Titres de participation	21853	-	-	-	-	27522	(4010)	45365
Autres actifs	10578	7245	4126	2040	(1131)	17031	61583	101472
Billets à ordre émis par des membres	101808	-	-	19165	-	-	106551	227524
Immobilisations	-	-	-	-	-	-	37834	37834
Souscriptions ultérieures au capital	521895	-	-	153315	-	-	1083585	1758795
Passif exigible								
Montants dus à des établissements de crédit	(103450)	(54179)	(67639)	-	(90085)	(26889)	(141237)	(483479)
Dettes représentées par des titres	(128369)	-	-	(268060)	-	(414906)	(549043)	(1360378)
Autres passifs	(25071)	(34438)	(980)	(2915)	(1163)	(16061)	(56511)	(137139)
	1102615	7646	234276	147635	(1454)	(173192)	1629995	2947521
Instruments hors-bilan								
Swap de devises	(537571)	-	(234739)	24287	-	265306	482717	-
Contrats de change à terme	(153925)	56377	-	(78786)	-	(88806)	265140	-
Options	-	-	-	(93694)	-	-	93694	-
	411119	64023	(463)	(558)	(1454)	3308	2471546	2947521

La position nette en devises ("position") en dollars EU correspond aux billets à ordre non couverts et aux souscriptions ultérieures au capital. En livres sterling, la position représente les fonds conservés et les contrats de change à terme conclus pour faire face aux dépenses dans cette devise. Les positions résiduelles en deutsche marks et en yens japonais équivalent au solde des résultats, créances et dettes, qui ne sont pas suffisants pour justifier une couverture. La position "autres devises" correspond à une prise de participation en forints hongrois égale à 1989000 écus et à d'autres soldes résiduels, qui ne sont pas suffisamment significatifs pour justifier d'une couverture.

14 Gains nets sur portefeuille-titres	1992 milliers d'écus	1991 milliers d'écus
Titres de transaction		
- gains réalisés	9327	-
gains non réalisés	1049	-
Titres d'investissement		
- gains réalisés	87	47
	10463	47

15 Frais généraux	Note	Exercice clos au 31 décembre 1992 Réels (iv) milliers d'écus	Exercice clos au 31 décembre 1992 Budgétés (v) milliers d'écus	Exercice clos au 31 décembre 1991 Réels milliers d'écus	Exercice clos au 31 décembre 1991 Budgétés milliers d'écus
Frais de personnel	i	45467	53074	23320	28734
Frais généraux nets des subventions gouvernementales	ii	50708	42125	12224	17014
		96175	95199	35544	45748
moins dotation aux amortissements		(4880)		(9104)	
Frais de constitution	iii	-		7540	
Frais généraux		91295		33980	

i Pour la période, le nombre moyen de fonctionnaires et membres du Conseil d'administration compris dans les frais de personnel, était de 522 personnes (1991 : 286).

ii Les subventions gouvernementales, qui s'élèvent à 11659000 écus (1991 : 13560000 écus), ont été portées au compte de résultat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 1992.

iii Les frais de constitution représentent les frais encourus par la Banque avant le démarrage de ses activités le 15 avril 1991. Le Conseil des gouverneurs a approuvé un budget de 10000000 d'écus pour couvrir lesdits frais.

iv Les dépenses réellement effectuées en livres sterling étaient inférieures aux montants budgétés. Au début de l'exercice, la Banque a converti en livres sterling une somme en écus correspondant au budget des dépenses et des investissements à effectuer en livres sterling. Cette opération avait pour objet de couvrir les taux de change de la livre. Certains écarts négatifs de change découlant de la couverture des éléments immobilisés ont été passés en charges au cours de l'année. Par conséquent, les dépenses réelles sont supérieures au budget lorsqu'elles sont exprimées en écus.

v Le budget, y compris le budget complémentaire, avait été approuvé par le Conseil d'administration pour l'exercice clos au 31 décembre 1992.

16 Gains de change exceptionnels

Pendant la période allant du 15 avril au 31 décembre 1991, la Banque a reçu une partie des premiers versements en numéraire du capital libéré dans des devises autres que l'écu. Ces devises ont été, par la suite, converties en écus. La différence entre les taux de change en vigueur à la date de réception et ceux appliqués à la date de conversion en écus s'est soldée par un gain de change de 6686000 écus.

Les versements ultérieurs en numéraire dans des devises autres que l'écu, au titre du capital libéré, ont été convertis en écus dès notification de leur réception.

17 Hors-Bilan, contrats sur taux de change et taux d'intérêt

On trouvera dans les tableaux ci-dessous les montants en nominal des opérations hors-bilan. Les montants nominaux représentent uniquement le contrat global ou l'encours notionnel, à la date du bilan, des transactions sur chaque type d'instrument et ne reflètent nullement le risque de marché y afférent. Le total des contrats de couverture ne correspond pas au total des instruments de couverture, indiqués à la note 13, car certains instruments en couvrent d'autres.

Engagements	1992 milliers d'écus			1991 milliers d'écus
Prêts accordés non décaissés	746758			42201
Titres achetés à terme	48106			-
	794864			42201
	1992 Couverture milliers d'écus	1992 Transactions milliers d'écus	1992 Total milliers d'écus	1991 Couverture milliers d'écus
Contrats sur taux de change				
Swaps	920162	233895	1154057	433000
Change à terme	506570	-	506570	181000
Options	93694	-	93694	102000
	1520426	233895	1754321	716000
Contrats sur taux d'intérêt				
Swaps	1278090	-	1278090	353000
Options	-	997998	997998	-
Contrats à terme	-	1302854	1302854	-
	1278090	2300852	3578942	353000
	2798516	2534747	5333263	1069000

La Banque a conclu des opérations de swaps de taux d'intérêt et de devises d'un montant total en notionnel de 2432 millions d'écus, aux termes desquelles elle est tenue de verser ou de recevoir des intérêts à taux variable en contrepartie du versement ou de la perception de taux fixes. Ces opérations de swap contribuent à maintenir une position minimale en devises; elles permettent de réduire le risque lié aux taux d'intérêt en convertissant les emprunts à taux fixe de la Banque en obligations à taux variable et ses prêts et titres à taux fixe en actifs à taux variable. La différence à verser ou à recevoir au titre des variations des taux d'intérêt est comptabilisée sur la durée du contrat.

Au 31 décembre 1992, la valeur de remplacement de l'encours total des swaps aux taux du marché représentait une plus-value potentielle nette pour la Banque de 29 millions d'écus. La Banque sélectionne avec un soin extrême les contreparties qui se situent toutes dans le cadre des politiques et réglementations approuvées et ne considère pas encourir à ce titre de risques significatifs.

18 Fonds de coopération technique

La Banque fournit une coopération technique portant sur l'élaboration, le financement et la mise en oeuvre des projets en vue de faciliter la transition vers l'économie de marché. Le financement nécessaire à cette coopération technique peut provenir des ressources ordinaires en capital de la Banque, des Fonds spéciaux, tels que définis dans l'Accord, ou des Fonds de coopération. Les Fonds de coopération recueillent des subventions fournies par des donateurs, au titre des activités de coopération technique, gérées par la Banque en vertu des accords de coopération conclus avec lesdits donateurs.

Au 31 décembre 1992, la Banque gérait 26 fonds de coopération représentant un montant total d'environ 107 millions d'écus, entièrement financé par des tiers. Le solde des fonds reçus des donateurs s'élevait à 68 millions d'écus au 31 décembre 1992. Le solde non utilisé des fonds était de 50 millions d'écus au 31 décembre 1992. Les avoirs des Fonds de coopération sont gérés séparément de ceux de la Banque.

19 Plan de retraite du personnel

La Banque gère, pour son personnel, un régime de retraite à cotisations déterminées ainsi qu'un régime de retraite à prestations déterminées (régime de retraite de fin de carrière). Les avoirs des deux régimes sont gérés séparément de ceux de la Banque. Les coûts du régime de retraite de fin de carrière ont été fixés conformément à l'évaluation faite par un actuaire au 25 septembre 1991, selon la méthode de l'âge individuel d'inscription.

Les contributions de la Banque au régime de retraite à cotisations déterminées, ainsi qu'au régime de fin de carrière ont été portées au compte de résultat.

**Rapport des auditeurs
à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement**

Nous avons procédé à l'audit des comptes annuels figurant aux pages 50 à 63 conformément aux normes internationales d'audit.

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement au 31 décembre 1992, ainsi que de ses pertes et flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec les normes comptables internationales et les principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.

185, avenue Charles-de-Gaulle
92201 Neuilly-sur-Seine
Paris
Le 22 février 1993

Fonds spécial d'investissement pour la Baltique

Comptes annuels du Fonds spécial d'investissement pour la période du 14 avril 1992 au 31 décembre 1992

Bilan

Au 31 décembre 1992

	Note	milliers d'écus	31 décembre 1992 milliers d'écus
Actif			
Placements et avances auprès des établissements de crédit	3		8695
Titres de participation	4	1500	
Moins : Provision pour dépréciation		(120)	
			1380
Intérêts à recevoir			26
Contributions à verser	5		20000
Total de l'actif			30101
Passif			
Contributions des membres	5		30000
Bénéfice de l'exercice			101
Total du passif			30101

Compte de résultat

Pour la période du 14 avril 1992 au 31 décembre 1992

	Note	Exercice clos au 31 décembre 1992 milliers d'écus
Intérêts et produits assimilés		471
Autres charges d'exploitation	6	(250)
Provisions pour dépréciation		(120)
Bénéfices de l'exercice		101

Tableau des flux de trésorerie

Pour la période du 14 avril 1992 au 31 décembre 1992

	Exercice clos au 31 décembre 1992 milliers d'écus
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	
Bénéfice d'exploitation de l'exercice	101
<i>Ajustements apportés en vue de déterminer les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :</i>	
Provisions pour dépréciation	120
Intérêts à recevoir	(26)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	195
Flux de trésorerie provenant des activités de placement	
Titres de participation	(1500)
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de placement	(1500)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	
Contributions des membres	10000
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	10000
Augmentation nette des disponibilités et quasi-disponibilités	8695
Disponibilités au début de l'exercice	-
Disponibilités et quasi-disponibilités à la fin de l'exercice	8695

Notes annexes aux comptes annuels

1 Création du Fonds spécial

Le Fonds spécial d'investissement pour la Baltique a été créé et est géré conformément aux dispositions de l'Accord en date du 14 avril 1992 ("l'Accord du Fonds") entre la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque") et les gouvernements du Royaume du Danemark, de la République de Finlande, de la République d'Islande, du Royaume de Norvège et du Royaume de Suède ("les pays nordiques").

Le Fonds spécial d'investissement pour la Baltique, créé en vertu de l'Article 18 de l'Accord portant création de la Banque, a pour objet de contribuer à la mise en place d'un système d'économie de marché en Estonie, en Lettonie et en Lituanie ("les Etats baltes"). Le Fonds spécial aura notamment pour vocation le développement de petites et moyennes entreprises du secteur privé.

2 Principes comptables essentiels

i Normes et conventions comptables

Les comptes annuels ont été établis selon la convention du coût historique et conformément aux Normes comptables internationales.

ii Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à l'actif à la date du décaissement. Les titres sont inscrits au coût d'acquisition minoré des provisions rendues nécessaires pour toute dépréciation durable de la valeur des participations.

Une provision générale est par ailleurs constituée pour tenir compte des pertes probables qui, sans être spécifiquement identifiées, affectent habituellement tout portefeuille. Les dotations et reprises de provisions sont imputées au compte de résultat.

3 Placements et avances auprès des établissements de crédit

Tous les prêts et avances aux établissements de crédit sont libellés en écus; ils portent sur une période inférieure ou égale à un mois.

4 Titres de participation

Une participation de 1500000 écus a été prise dans la Banque estonienne d'investissement.

5 Contributions

Contributions prévues par l'Accord du Fonds et reçues au cours de l'exercice de la part des pays nordiques :		Contribution totale milliers d'écus	Part reçue totale milliers d'écus	Part à recevoir payable non échue milliers d'écus
	%			
Danemark	20,6	6180	2060	4120
Finlande	22,4	6720	2240	4480
Islande	1,0	300	100	200
Norvège	18,3	5490	1830	3660
Suède	37,7	11310	3770	7540
	100,0	30000	10000	20000

Les contributions sont payables en trois versements annuels égaux.

6 Autres charges d'exploitation

Le poste "Autres frais d'exploitation" comprend les frais administratifs directement liés au fonctionnement du Fonds spécial ainsi que les commissions dues à la Banque au titre de l'exploitation du Fonds spécial et fixées à 2,5% de chaque versement.

**Rapport des auditeurs
au Comité d'investissement pour la Baltique**

Nous avons procédé à l'audit des comptes annuels figurant aux pages 65 à 67 conformément aux normes internationales d'audit.

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds spécial d'investissement pour la Baltique, au 31 décembre 1992, ainsi que de ses pertes et flux de trésorerie pour la période allant du 14 avril 1992 au 31 décembre 1992, en conformité avec les normes comptables internationales.

185, avenue Charles-de-Gaulle
92201 Neuilly-sur-Seine
Paris
Le 22 février 1993

Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique

Comptes annuels du Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique pour la période du 14 avril 1992 au 31 décembre 1992

Bilan

au 31 décembre 1992

	Note	Exercice clos au 31 décembre 1992 milliers d'écus
Actif		
Placements et avances auprès des établissements de crédit	3	1637
Intérêts à recevoir		4
Total de l'actif		1641
Passif		
Solde non alloué du Fonds		1581
Solde alloué du Fonds	4	60
Total du passif		1641

Tableau des variations de la situation financière

Pour la période du 14 avril 1992 au 31 décembre 1992

	Note	Exercice clos au 31 décembre 1992 milliers d'écus
Contributions reçues au cours de la période	5	1666
Intérêts et produits assimilés		85
Décaissements	4	(27)
Autres charges d'exploitation	6	(83)
Solde disponible au 31 décembre 1992		1641

Notes annexes aux comptes annuels

1 Création du Fonds spécial

Le Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique a été créé et est géré conformément aux dispositions de l'Accord en date du 14 avril 1992 ("l'Accord du Fonds") entre la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque") et les gouvernements du Royaume du Danemark, de la République de Finlande, de la République d'Islande, du Royaume de Norvège et du Royaume de Suède ("les pays nordiques").

Le Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique, créé en vertu de l'Article 18 de l'Accord portant création de la Banque, est un fonds ouvert qui a pour objet la mise en place d'un système d'économie de marché en Estonie, en Lettonie et en Lituanie ("les Etats baltes"). Le Fonds spécial aura notamment pour vocation le développement de petites et moyennes entreprises du secteur privé.

2 Principes comptables essentiels

i Normes et conventions comptables

Les comptes annuels ont été établis selon la convention du coût historique. Les contributions et décaissements sont enregistrés en date de paiement. Le produit des intérêts et les charges d'exploitation sont enregistrés prorata temporis.

ii Devises

Les décaissements dans des devises autres que l'écu sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

3 Placements et avances auprès des établissements de crédit

Tous les prêts et avances aux établissements de crédit sont libellés en écus; ils portent sur une période inférieure ou égale à un mois.

4 Solde des engagements

Le solde correspond aux engagements approuvés par la Banque, conformément aux termes de l'Accord du Fonds, nets des décaissements.

	milliers d'écus
Total des engagements	87
Décaissements	27
Solde	60

5 Contributions reçues au cours de la période

Contributions prévues par l'Accord du Fonds et reçues au cours de la période de la part des pays nordiques :

Pays Nordiques	%	Contribution totale milliers d'écus	Part reçue totale milliers d'écus	Part à recevoir non échue milliers d'écus
Danemark	20,6	1030	343	687
Finlande	22,4	1120	373	747
Islande	1,0	50	17	33
Norvège	18,3	915	305	610
Suède	37,7	1885	628	1257
	100,0	5000	1666	3334

Les contributions sont payables en trois versements annuels égaux.

6 Autres charges d'exploitation

Le poste "Autres charges d'exploitation" comprend les frais administratifs directement liés au fonctionnement du Fonds spécial ainsi que les commissions dues à la Banque au titre de l'exploitation du Fonds et fixées à 5% de chaque versement.

**Rapport des auditeurs
au Comité d'investissement pour la Baltique**

Nous avons procédé à l'audit des comptes annuels figurant aux pages 69 à 70 conformément aux normes internationales d'audit.

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique, au 31 décembre 1992 ainsi que des variations de la situation financière pour la période du 14 avril 1992 au 31 décembre 1992, conformément aux principes comptables décrits en note 2.

185, avenue Charles-de-Gaulle
92201 Neuilly-sur-Seine
Paris
Le 22 février 1993

Projets approuvés en 1992

Pays	Date d'approbation	Secteur	Projet	Type	Date de signature	Fonds approuvés par la Banque millions d'écus	Investissement total millions d'écus
Pologne	27 janvier	Travaux publics	Banque nationale de Pologne Prêt destiné à financer en partie l'étude, le développement, la construction et les activités du centre financier de la Banque nationale de Pologne dans le centre de Varsovie	Prêt		27,08	74,82
Pologne	27 janvier	Immobilier	Banque nationale de Pologne Prise de participation destinée à financer en partie l'étude, le développement, la construction et les activités du centre financier de la Banque nationale de Pologne dans le centre de Varsovie	Prise de participation		2,47	21,47
Hongrie	14 février	Industrie automobile	Raba/General Motors Financement partiel de la construction d'une usine perfectionnée de fabrication de moteurs et d'assemblage d'automobiles	Prêt	9 juillet	63,91	256,34
RFTS	26 février	Transports aériens	Ceskoslovenske Aerolinie (CSA) Cofinancement du remplacement de la flotte et du programme de modernisation de la compagnie	Prise de participation	13 mars	20,80	123,87
Bulgarie	24 mars	Génération d'électricité	Projet de centrale électrique Maritza Est II Financement de l'achèvement de la construction d'une unité de la centrale électrique et financement partiel de l'unité de désulfuration	Prêt	11 juin	40,00	114,00
Régional	24 mars	Projet plurisectoriel	Ligne de crédit Société générale/Banque Européenne Aide aux PME de certains pays dans lesquels la Société générale a des succursales ou des filiales	Ligne de crédit		20,65	41,29
Pologne	27 avril	Génération d'électricité	ABB Dolmel Agrandissement d'une usine de fabrication de générateurs pour l'industrie d'équipement de centrales électriques	Prêt	2 décembre	5,53	15,44
Hongrie	27 avril	Alimentation	Fusion Investment Co Ltd Création de sociétés de restauration en Hongrie et en RFTS sous forme de coentreprises avec des opérateurs locaux	Prise de participation	25 juin	2,98	20,20
Pologne	27 avril	Alimentation	Ringnes/Pubrex (BCCB Ltd) Coentreprise associant une société norvégienne de production de boissons et une société polonaise de travaux publics en vue de développer un réseau de distribution de détail	Prêt	11 décembre	5,91	17,65
Hongrie	27 avril	Télécommunications	Westel Radiotelefon KFT Extension du système national de télécommunications cellulaires mobiles	Prêt	8 juin	8,25	66,07
Pologne	26 mai	Projet plurisectoriel	Fonds privé polonais de placement collectif Investissement dans des sociétés polonaises non cotées disposant d'un potentiel de croissance et, en particulier, privatisation et restructuration de PME	Prise de participation	4 novembre	39,10	90,84
Hongrie	9 juin	Travaux publics	Grand Hôtel Royal Financement de l'étude, du développement, de la construction et de l'exploitation (par l'entremise de Holiday Inn) du Grand Hôtel Royal sous la forme d'un complexe hôtelier, administratif et commercial	Prêt		29,14	123,75

Les prêts sont calculés sur la base des taux de change en vigueur au 31 décembre 1992.

Les prises de participation sont converties en écus sur la base des taux de change en vigueur à la date d'approbation.

Pays	Date d'approbation	Secteur	Projet	Type	Date de signature	Fonds Investis-	
						approuvés par la Banque millions d'écus	sement total millions d'écus
Roumanie	29 juin	Pétrole et gaz	Modernisation pilote du secteur pétrolier Modernisation des activités de production pétrolière, préparation de la restructuration et de la modernisation des activités de recherche-développement	Prêt	14 septembre	22,71	31,69
Hongrie	3 juillet	Finance	European Capital Development (ECD) Prises de participation dans des PME hongroises	Prise de participation		3,30	9,91
Hongrie	3 juillet	Finance	European Corporate Finance (ECF) Participation à la capitalisation initiale d'une banque d'investissement qui dispensera des conseils en gestion financière des entreprises	Prise de participation		0,82	3,31
Hongrie	13 juillet	Travaux publics	Boulevard périphérique de Budapest Financement partiel de la construction d'une partie du réseau routier et services consultatifs	Prêt	15 septembre	21,00	108,80
Pologne	13 juillet	Travaux publics	Programme de construction de logements en Pologne Prêt destiné à financer des programmes immobiliers conçus par des promoteurs privés et publics	Prêt	22 décembre	55,33	275,00
Régional	13 juillet	Projet plurisectoriel	Ligne de crédit RZB/Banque Européenne Ligne de crédit devant être cofinancée par RZB, qui consentira des prêts pour le compte de la Banque	Ligne de crédit		20,65	41,29
Pologne	13 juillet	Télécommunications	Varsovie Télécommunications Amélioration de l'accessibilité, de l'efficacité et de la qualité des services de télécommunications offerts à Varsovie	Prêt		140,39	284,04
Roumanie	28 juillet	Agriculture	Projet de développement des agro-industries La Banca Agricola consentira des sous-prêts aux sociétés du secteur privé avançant des propositions d'investissement viables dans le domaine agro-industriel	Prêt	14 septembre	57,80	57,81
Bélarus	28 juillet	Télécommunications	Belarus International Telecom Installations numériques de communications internationales, réseau interurbain pour abonnés commerciaux à Minsk et modernisation	Prêt	31 juillet	32,03	37,48
RFTS	28 juillet	Télécommunications	Eurotel Bratislava Financement partiel de la construction d'un réseau cellulaire et d'un réseau commuté public de données condensées pour la République slovaque	Prêt	24 novembre	6,60	34,68
RFTS	28 juillet	Télécommunications	Eurotel Prague Financement partiel de la construction d'un réseau cellulaire et d'un réseau commuté public de données condensées pour la République tchèque	Prêt	24 novembre	9,08	78,45
Régional	28 juillet	Télécommunications	Extension du réseau Eurovision Financement partiel de stations terriennes dans 12 pays leur permettant d'être reliés par satellite au réseau Eurovision. Ce projet couvre l'Albanie, le Bélarus, la Bulgarie, la RFTS, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la République de Moldova, la Pologne, la Roumanie et la Russie.	Prêt	26 novembre	7,43	12,26
			Eurovision Bulgarie		26 novembre	0,82	1,36
			Eurovision Roumanie		10 décembre	0,82	1,36
Ukraine	11 décembre	Télécommunications	Eurovision Ukraine (Projet complémentaire lié à l'extension du réseau Eurovision)	Prêt		0,82	1,36

Pays	Date d'approbation	Secteur	Projet	Type	Date de signature	Fonds	Investis-
						approuvés par la Banque millions d'écus	sement total millions d'écus
Bulgarie	7 septembre	Télécommunications	Bulgarie Télécommunications Développement du réseau national par numérisation, renouvellement et extension des lignes, et mesures à court terme	Prêt	23 décembre	32,00	187,00
Pologne	7 septembre	Métallurgie	Huta Warszawa-Lucchini Financement de la modernisation d'une aciérie existante, de nouveaux équipements et de fonds de roulement	Prêt		30,00	214,10
Pologne	11 septembre	Alimentation	Konspol-BIS Construction et équipement d'une nouvelle usine de traitement des volailles (20 000 tonnes par an)	Prêt		13,21	20,80
Pologne	11 septembre	Industrie textile	Legler Polonia Coentreprise associant le groupe italien Legler et des investisseurs italiens et polonais. Le prêt servira à financer la production de vêtements en coton et en jean à Lodz	Prêt		12,38	45,42
Estonie	11 septembre	Finance	Banque estonienne d'investissement Créée pour octroyer des crédits à moyen et long terme aux PME estoniennes	Prise de participation	20 octobre	1,50	4,50
Russie	11 septembre	Finance	Banque russe de financement de projets Frais d'établissement initiaux d'une banque de financement de projets à Moscou	Prise de participation	26 novembre	2,56	4,95
Russie	11 septembre	Finance	Banque pétersbourgeoise de promotion immobilière Réaménagement de 3 immeubles dans le centre de la ville à des fins de bureaux et de commerce	Prise de participation		7,43	155,26
Hongrie	1 octobre	Industrie chimique	Columbian Tiszai Koromgyarto Kft Construction, mise en service et exploitation d'une usine de production de noir de carbone entièrement nouvelle	Prêt	18 novembre	7,43	46,08
Russie	12 octobre	Télécommunications	Macomnet Financement partiel de la construction d'un réseau par fibres optiques utilisant les tunnels de métro	Prêt		3,30	14,66
Hongrie	26 octobre	Emballage	PCA-Budafok Prêt devant permettre à un producteur de carton recyclé de rénover et d'améliorer ses installations	Prêt		5,78	15,99
Pologne	26 octobre	Energie	Rockwool Poland Sp Coentreprise ; le prêt servira à financer la modernisation des chaînes de production	Prêt		6,13	18,56
Régional	17 novembre	Projet plurisectoriel	Fonds pour une nouvelle Europe de l'Est Fonds ayant pour objet d'investir dans les grandes entreprises de la région	Prise de participation		20,64	143,06
RFTS	17 novembre	Industrie automobile	Skoda Automobilova Participation au financement de la modernisation et de l'augmentation de la capacité de production, développement de la production et construction d'une nouvelle usine	Prêt		102,27	3489,97
Lettonie	17 novembre	Energie	Investissement d'urgence dans le secteur de l'énergie Financement de la réparation urgente d'installations de distribution d'énergie pour améliorer la distribution et faciliter l'utilisation finale	Prêt	23 décembre	32,30	37,10
Russie	17 novembre	Pétrole et gaz	Samotlor Pan-Canadian Achat d'équipements et de fournitures de forage pour optimiser l'exploitation des puits de Sibérie occidentale	Prêt		8,25	65,41

Pays	Date d'approbation	Secteur	Projet	Type	Date de signature	Fonds Investis-	
						approuvés par la Banque millions d'écus	sement total millions d'écus
RFTS	28 novembre	Industrie automobile	CZ-Cagiva Financement de la restructuration d'une usine de fabrication de cyclomoteurs, de pièces détachées et de moteurs à Strakonice	Prêt		8,39	42,07
Bulgarie	28 novembre	Travaux publics	Route de transit bulgare Projet de développement et d'entretien de routes comprenant l'achèvement d'un tronçon de l'autoroute transeuropéenne	Prêt		35,51	87,04
Estonie	28 novembre	Génération d'électricité	Investissement d'urgence dans le secteur de l'énergie Financement de la réparation urgente d'installations de distribution d'énergie et de chauffage et amélioration du rendement de l'énergie	Prêt	4 décembre	40,65	45,20
Hongrie	28 novembre	Finance	Banque hongroise pour le commerce extérieur Financement des prêts à moyen terme en Hongrie	Prêt (Garantissant une émission obligataire)		7,67	51,14
Albanie	11 décembre	Télécommunications	Télécommunications albanaises Modernisation et extension du système de télécommunications	Prêt	16 décembre	8,25	32,67
Lituanie	11 décembre	Energie	Investissement d'urgence dans le secteur de l'énergie Financement de la réparation urgente d'installations de distribution d'énergie et de chauffage et amélioration du rendement de l'énergie	Prêt	15 décembre	38,34	39,50
Pologne	15 décembre	Projet plurisectoriel	AmerBank Financement d'investissements et de projets de prêt en faveur des PME polonaises	Prêt		16,51	30,97
Pologne	15 décembre	Alimentation	Prime Food Sp z.o.o. Aide au financement de la construction d'un abattoir et de la production de viande	Prêt		7,84	21,64
Pologne	15 décembre	Industrie du verre	Huta Sandomierz-Pilkington Coentreprise ayant pour objet de privatiser le plus grand fabricant polonais de vitres et de construire une usine de production de verre flotté	Prêt		27,40	138,00
Pologne	15 décembre	Industrie du verre	Huta Sandomierz-Pilkington	Prise de participation		13,80	
Russie	15 décembre	Pétrole et gaz	Coentreprise Tchernogorskoye Construction d'installations de forage et achat d'équipements et de fournitures en vue de la mise en valeur des puits de Sibérie occidentale	Prêt		33,03	233,38
Russie	15 décembre	Pétrole et gaz	Coentreprise de services Vasyugan Coentreprise russo-canadienne ayant pour objectif d'augmenter la production de pétrole brut	Prêt		18,99	29,73
Russie	15 décembre	Finance	Prêt à la privatisation en Russie Participation au développement et à la mise en oeuvre rapide du programme de privatisation	Prêt		36,17	36,17
Ukraine	15 décembre	Projet plurisectoriel	Fonds ukrainien de capital-risque Investissement dans des projets de financement de l'innovation et formation de dirigeants ukrainiens	Prise de participation		2,89	8,26
Total						1226,04	8680,50

Gouverneurs

Gouverneurs et Gouverneurs suppléants

Au 31 décembre 1992

Membre	Gouverneur	Gouverneur suppléant
Albanie	Artan Hoxha	Elisabeta Semini
Allemagne	Theo Waigel	Horst Köhler
Arménie	Janik Janoyan	-
Australie	John Dawkins	Peter Wilenski
Autriche	Ferdinand Lacina	Hans Dietmar Schweisgut
Azerbaïdjan	Galib A Agaev	Vagif K Ahmedov
Bélarus	Stanislav Bogdankevich	Nikolai Lisai
Belgique	Philippe Maystadt	Grégoire Brouhns
Bulgarie	Ivan Yordanov Kostov	Mileti Mladenov
Canada	Donald Mazankowski	Reid Morden
Chypre	George Syrimis	Michael Erotokritos
Danemark	Uffe Ellemann-Jensen	Gunnar Ortmann
Egypte	Youssri Mostafa	Saad Al Farargi
Espagne	Carlos Solchaga	Pedro Perez
Estonie	Madis Üürike	Raivo Maine
Etats-Unis	Nicholas Brady	Robert Fauver
Fédération de Russie	Victor Gerashchenko	Andrei Vavilov
Finlande	Pertti Salolainen	Veikko Kantola
France	Michel Sapin	Jean-Claude Trichet
Géorgie	Demuri Dvalishvili	Kakhi Popiashvili
Grèce	Stefanos Manos	George Theophanous
Hongrie	Mihály Kupa	Imre Tarafás
Irlande	Bertie Ahern	Sean P Cromien
Islande	Jón Sigurdsson	Bjorn Fridfinnsson
Israël	Jacob A Frenkel	Aaron Fogel
Italie	Piero Barucci	Mario Draghi
Japon	Yoshiro Hayashi	Yasushi Mieno
Kazakhstan	Galym B Bainazarov	Tuleubek A Abdikadirov
Kirghizistan	Kemelbek Nanaev	Muratbek Mukashev
Lettonie	Elmars Silinsh	Dainis Ritinsh
Liechtenstein	Egmond Frommelt	Roland Marxer
Lituanie	Vytenis Aleskaitis	Elvyra Kuneviciene
Luxembourg	Jacques Santer	Yves Mersch
Malte	John Dalli	Anthony P Galdes
Maroc	Mohamed Berrada	Mohammed Dairi
Mexique	Pedro Aspe	Guillermo Ortiz
Norvège	Sigbjørn Johnsen	Jon Ivar Nåsund
Nouvelle-Zélande	Don McKinnon	George Gair
Ouzbékistan	Rustam S Azimov	Abdurafik Akhadov
Pays-Bas	Wim Kok	Hans van den Broek
Pologne	Hanna Gronkiewicz-Waltz	Stefan Kawalec
Portugal	Jorge Braga de Macedo	José Monteiro Fernandes Bráz
République de Moldova	Leonid Talmaci	Constantin Tampiza
République fédérale tchèque et slovaque*	Jan Klak	Josef Tosovsky
République de Corée	Yong-Man Rhee	Soon Cho
Roumanie	Florian Bercea	Mugur Isarescu
Royaume-Uni	Norman Lamont	Lynda Chalker
Slovénie	Mitja Gaspari	Dusan Hocevar
Suède	Anne Wibble	Olle Wästberg
Suisse	Jean Pascal Delamuraz	Silvio Arioli
Tadjikistan	Tukhtaboi Gafarov	Tatiana D Zaprometova
Turkménistan	Amangeldi Bairamov	Amandurdi Bordjhaqov
Turquie	Tansu Çiller	Tevfik Altinok
Ukraine	Grigori Pyatachenko	Vadim Hetman
CEE	Henning Christophersen	Karel Van Miert
BEI	Ernst-Günther Broder	Alain Prate

Administrateurs

Administrateurs et Administrateurs suppléants

Au 31 décembre 1992

Administrateur	Administrateur suppléant	Pays ou Organisme représenté**	
William Curran	Emily Walker	Etats-Unis	1 Robert Graham-Harrison a succédé à Tony Faint (octobre 1992)
Claes de Neergaard	Halldór J Kristjánsson	Suède/Islande/Estonie	2 Won-Young Yon a succédé à Seung Woo Kwon (juin 1992)
Tetsuma Fujikawa	Yoshihisa Kuroda	Japon	3 David Horley a succédé à Robert Mackenzie (septembre 1992)
Robert Graham-Harrison ¹	Craig Pickering	Royaume-Uni	4 Oleg Preksin a succédé à Alexander Maslov (août 1992)
James Humphreys	Won-Young Yon ²	Australie/Corée/Nouvelle-Zélande/Egypte	5 Phelim Molloy a succédé à Pol O'Duibhir (mai 1992)
Ron Keller	Paul Menkveld	Pays-Bas	6 Belen Cristino a succédé à Vicente Fernández (octobre 1992)
Heiner Luschin	Mordechai D Fraenkel	Autriche/Israël/Chypre/Malte	* En décembre 1992, les Administrateurs ont examiné la situation découlant de la dissolution de la République fédérale tchèque et slovaque (RFTS). Le Conseil d'administration est convenu de recommander aux Gouverneurs que les actions allouées à l'ex-république fédérale tchèque et slovaque soient divisées à raison de deux contre une entre la République tchèque et la République slovaque et que leur adhésion soit considérée comme prenant effet au 1er janvier 1993, sous réserve de l'accomplissement des formalités d'adhésion.
Giuseppe Maresca	Maurizio Serra	Italie	** La représentation des pays suivants est encore à l'étude : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Slovaquie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.
Donald McCutchan	David Horley ³	Canada/Maroc	*** Lors de la première élection des Administrateurs, qui a eu lieu à la réunion inaugurale du 15 avril 1991, les Gouverneurs pour la Yougoslavie et la Roumanie ont élu ensemble un Administrateur. Ce dernier a démissionné le 18 mai 1992. A sa réunion du 27 juillet 1992, le Conseil d'administration est convenu que la République socialiste fédérative de Yougoslavie n'existait plus et qu'elle n'avait pas de successeur unique en tant que membre de la Banque. Les Gouverneurs ont approuvé l'adhésion de la Slovaquie à la Banque en octobre 1992. Les adhésions de la Croatie et de l'ancienne république yougoslave de Macédoine ont été approuvées par les Gouverneurs de la Banque et prendront effet dès l'accomplissement des formalités d'adhésion.
Patrick Mordacq	Didier Elbaum	France	
Kari Nars	Erik Århus	Finlande/Norvège/Lettonie	
Guy Noppen	Ernest Muhlen	Belgique/Luxembourg	
Tomás Parizek	György Matolcsy	République fédérale tchèque et slovaque/Hongrie*	
Oleg Preksin ⁴	Serguei Ovseitchik	Fédération de Russie/Bélarus	
Jacques Reverdin	Ibrahim Berberoglu	Suisse/Turquie/Liechtenstein/Ouzbékistan/Kirghizistan	
Christopher Sibson	Terry Brown	Banque européenne d'investissement	
José da Silva Lopes	Dimitri Koulourianos	Portugal/Grèce	
Lars Tybjerg	Phelim Molloy ⁵	Danemark/Irlande/Lituanie	
José Luis Ugarte	Belen Cristino ⁶	Espagne/Mexique	
Antoine Van Goethem	Peter Blackie	Communauté économique européenne	
Jan Winięcki	Plamen Ilchev	Pologne/Bulgarie/Albanie	
Günter Winkelmann	Siegfried Borggreve	Allemagne	
-	Stanel Ghencea	Roumanie/Moldova***	

Comité du Conseil d'administration

Au 31 décembre 1992

Comité d'audit	Comité pour la politique de rémunération du personnel et des affaires administratives du Conseil d'administration	Comité des finances	
Claes de Neergaard (Président)	Lars Tybjerg (Président)	William Curran (Président)	Le Comité d'audit examine, avec les auditeurs externes, les comptes annuels de la Banque et le rapport des auditeurs. En outre, il passe en revue le programme de travail de l'auditeur interne ainsi que le programme de travail concernant l'évaluation des projets.
Donald McCutchan (Vice-Président)	Tomás Parizek (Vice-Président)	Patrick Mordacq (Vice-Président)	Le Comité pour la politique de rémunération du personnel et des affaires administratives du Conseil d'administration examine les questions administratives intéressant les Administrateurs et les Administrateurs suppléants. Les politiques générales énoncées dans le règlement du personnel, en particulier pour ce qui est de la rémunération et des prestations sociales du personnel, sont aussi examinées par ce comité.
Stanel Ghencea	Tetsuma Fujikawa	Robert Graham-Harrison	Le Comité des finances examine tous les aspects des politiques financières et des programmes d'emprunt de la Banque. Le Comité est également chargé d'examiner l'ensemble des polices budgétaires.
James Humphreys	Heiner Luschin	Ron Keller	
Giuseppe Maresca	Jacques Reverdin	Kari Nars	
José da Silva Lopes	Christopher Sibson	Guy Noppen	
Antoine Van Goethem	José Luis Ugarte	Oleg Preksin	
	Jan Winięcki	Günter Winkelmann	

Comités consultatifs

Au 31 décembre 1992

Comité consultatif d'entreprises

Avv Giovanni Agnelli

Président, Fiat spa
Turin, Italie

M. Jean-Louis Beffa

Président, Saint-Gobain
Paris, France

M. John P. Birkeland

Président du Conseil
d'administration Dillon Read & Co Inc
New York, Etats-Unis

M. Michel David-Weill

Président-Directeur général
Lazard Frères
Paris, France

M. Richard Debs

Administrateur-Conseiller
Morgan Stanley & Co Inc
New York, Etats-Unis

Ing Giuseppe Garofano

Président du Conseil
d'administration, Montedison
Milan, Italie

M. Pehr G. Gyllenhammar

Président, AB Volvo
Gothenburg, Suède

M. Jean-Yves Haberer

Président-Directeur général
Crédit Lyonnais
Paris, France

M. Karl Kahane

Président du Conseil de surveillance
Montana AG
Vienne, Autriche

M. Yusuke Kashiwagi

Président du Conseil
d'administration, Banque de Tokyo
Tokyo, Japon

Dr Karlheinz Kaske

Président-Directeur général
Siemens AG
Munich, Allemagne

M. Yoh Kurosawa

Président, Industrial Bank of Japan
Tokyo, Japon

M. André Leysen

Président, Agfa Gevaert
Mortsel, Belgique

M. Robert McNamara

Washington DC, Etats-Unis

M. Helmut Maucher

Président du Conseil
d'administration
Directeur général, Nestlé SA
Vevey, Suisse

M. Henry Owen

Co-Président du Conseil
d'administration
Bretton Woods Committee
Washington DC, Etats-Unis

M. David de Pury

Président, BBC Brown Boveri SA
Baden, Suisse

M. Edzard Reuter

Président du Conseil
d'administration, Daimler-Benz AG
Stuttgart, Allemagne

M. Antoine Riboud

Président-Directeur général, BSN
Paris, France

Lord Richardson of Duntisbourne UK

Ancien Gouverneur de la Banque
d'Angleterre
Vice-Président, BRI
Londres, Royaume-Uni

M. Hans-Joerg Rudloff

Président du Conseil
d'administration
Crédit Suisse First Boston
Londres, Royaume-Uni

Dr Heinz Schimmelbusch

Président, Metallgesellschaft AG
Francfort, Allemagne

Dr Ronaldo Schmitz

Membre du Conseil d'administration
Deutsche Bank AG
Francfort, Allemagne

M. Takuma Yamamoto

Président, Fujitsu
Tokyo, Japon

Comité consultatif économique

M. Abel G. Aganbegyan

Recteur Académie d'économie
nationale de l'URSS
Moscou, Fédération de Russie

Professeur Kennet J Arrow

Professeur d'économie
Université de Stanford
Californie, Etats-Unis

Professeur Jean-Paul Fitoussi

Président, Centre français du
commerce extérieur
Paris, France

Professeur Ryutaro Komiya

Professeur d'économie
Université Aoyama Gakuin
Tokyo, Japon

Professeur János Kornai

Professeur d'économie
Institut d'économie
Budapest, Hongrie

Professeur Assar C. Lindbeck

Professeur d'économie
Institut d'économie internationale
Stockholm, Suède

Professeur Edmund S. Phelps

Professeur d'économie politique
Université de Columbia
New York, Etats-Unis

Professeur Robert M. Solow

Professeur d'économie,
Massachusetts Institute of
Technology
Cambridge, Etats-Unis

Professeur Luigi Spaventa

Professeur d'économie
Università degli Studi
Rome, Italie

Professeur Dr C. Christian von

Weizsäcker
Professeur d'économie
Université de Cologne
Cologne, Allemagne

Comité consultatif sur l'environnement

Dr Wojciech Beblo

Directeur de l'environnement
Gouvernement local
Haute-Silésie, Pologne

M. Jacques-Yves Cousteau

Président, Fondation Cousteau
France

Professeur Dr Boguslaw Fiedor

Professeur d'économie
Académie d'économie
Wroclaw, Pologne

Dr Peter Hardi

Directeur, Centre régional pour
l'environnement
Hongrie

M. Neil Hartigan

Président, Département de droit
public, Gardner, Carton & Douglas
Etats-Unis

Dr Martin Holdgate

Directeur général, The World
Conservation Union
Suisse

M. Robert Hull

Conseiller pour l'environnement
Direction générale 11
Commission européenne
Belgique

Dr Andrzej Kassenberg

Président, Institut pour un
développement soutenable
Pologne

Dr Václav Mezricky

Directeur, Institut de droit de
l'environnement, Université
Právnická Fakulta
Karlovy, RFTS

Sir Crispin Tickell

Warden, Green College
Oxford, Royaume-Uni

Dr Angheluta Vadineanu

Professeur d'écologie
Université de Bucarest
Roumanie

M. Janos Vargha

Président, Ister, Recherche sur
l'environnement des pays de l'Est
Hongrie

M. Delcho Georgiev Vitchev

Membre du Conseil exécutif
Ecoglasnost, Bulgarie

M. Karel Vurm

Directeur Santé et sécurité de
l'environnement, Fédération des
syndicats de l'industrie chimique
RFTS

Professeur Dr E. U. von Weizsäcker

Président, Wuppertal-Institut für
Klima-Umwelt-Energie
Allemagne

M. Jan-Olaf Willums

Directeur, Bureau international pour
l'environnement, Chambre de
commerce internationale
France

Information contact

Structure opérationnelle

	VP Banque d'affaires	Unités géographiques	Unités sectorielles	Unités fonctionnelles	
	VP Banque de développement	Département des stratégies par pays	Département de l'infrastructure financière	Département de l'infrastructure de l'énergie et de l'environnement	Fonds de coopération Service de l'éducation et de la formation professionnelle, Service des marchés et de l'administration des prêts
	VP Finances	Département de la planification et du budget	Département de la trésorerie	Département du contrôle des dépenses	Département du crédit et des politiques financières Département de l'informatique
Président	VP Personnel et Administration	Département du personnel	Département de l'administration		
	VP Evaluation				
		Secrétariat général			
		Département des Affaires juridiques			
		Département des Affaires économiques			
		Département des Affaires politiques			
		Département de la Communication			
		Audit interne			

Organisation de la Banque

Le Conseil d'administration est responsable de la direction des opérations générales de la Banque. Le Président de la Banque est le Président du Conseil d'administration. Sous la direction du Conseil d'administration, le Président conduit les affaires courantes de la Banque et, en sa qualité de chef de l'administration, est responsable de l'organisation de la Banque et des nominations des fonctionnaires.

Comment se mettre en rapport avec la Banque Européenne

Président	Jacques Attali	Finance	
Banque d'affaires		Vice-Président	Anders Ljungh
Premier Vice-Président	Ron Freeman	Département de la Trésorerie	
Sous-Directeur	Guy de Selliers	Trésorier	René Karsenti
Chefs des unités géographiques :		Trésorier adjoint,	Mark Cutis
CEI, Etats Baltes	Magne Haga	Chef du Service des placements	
République tchèque,		Chef du Service de	Marcus Fedder
République slovaque	Alex Tyrteos	la gestion des risques financiers	
Hongrie	Gyuri Karady, Peter Reiniger	Chef du Service du financement	Louis de Montpellier
Pologne	Charles Wrangham	Département de la planification et du budget	
Roumanie, Bulgarie, anciennes républiques yougoslaves, Albanie	Noreen Doyle	Directeur	Pierre Pissaloux
Chefs des unités sectorielles :		Directeur adjoint	Cedric du Monceau
Institutions financières	David Hexter	Département du contrôle des dépenses	
Industrie lourde,	Edouard Altenhoven	Contrôleur	Christopher Holyoak
Télécommunications, Transports		Département du crédit et des politiques financières	
Ressources naturelles	Randal Fischer	Directeur	Boris Zenic
Immobilier, Tourisme,	Guy de Selliers	Chef du Service du crédit	Robert Harada
Agro-industries		Chef du Service des	Patricia Haas Cleveland
Produits de consommation	Massimo Ponzellini	politiques financières	
Prêts consortiaux	Noreen Doyle	Département de l'informatique	
Chefs des unités fonctionnelles :		Directeur	Guy de Poerck
Privatisation	Charles Vuylsteke	Personnel et Administration	
Restructuration	Ron Freeman	Vice-Président	Miklós Németh
Banque de développement		Directeur du personnel	Sam Goldenberg
Vice-Président	Mario Sarcinelli	Directeur de l'administration	Renaud Lagey
Conseiller du Vice-Président	Pascal Lorot	Evaluation	
Département des stratégies par pays		Vice-Président	Manfred Abelein
Directeur	Joachim Jahnke	Directeur	Bill Stevenson
Premiers conseillers de pays		Secrétariat général	
Albanie, Bulgarie	Matthias von Bismarck-Osten	Secrétaire général	Bart le Blanc
Arménie, Géorgie, Ukraine	Klaus Hoffarth	Secrétaire général adjoint	Sarah Papineau
Azerbaïdjan, Kazakhstan,	Turgut Tüten	Chef du Service d'organisation des conférences et du Protocole	Gilbert Sabathé
Kirghizistan, Tadjikistan,		Chef du Service linguistique et des réunions	Mary Penney
Turkménistan, Ouzbékistan		Département des affaires juridiques	
Bélarus, Fédération de Russie	Bill Winning	Jurisconsulte, Directeur	Andre Newburg
Croatie, RFTS, Hongrie, Slovénie	Rolf Westling	Directeur adjoint	John Taylor
Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne	George Krivicky	Sous-Directeur	Emmanuel Maurice
République de Moldova, Roumanie, anciennes républiques yougoslaves	Stijn Albrechts	Sous-Directeur	Liz Hunt
Département de l'infrastructure financière		Département des affaires économiques	
Directeur du Département	Manuel França e Silva	Directeur	John Flemming
Directeur adjoint	Motoo Kusakabe	Directeur adjoint	Henryk Kierzkowski
Département de l'infrastructure, de l'énergie et de l'environnement		Département des affaires politiques	
Directeur du Département	Thierry Baudon	Directeur	Sylvia Jay
Premier conseiller pour les opérations	Paul Krukowski	Directeur adjoint	Andrei Bugrov
Directeur adjoint de l'Unité des réseaux de communications	Clell Harral	Département de la Communication	
Directeur, Unité de l'énergie (par intérim)	Mark Tomlinson	Directeur	Georges Leclere
Directeur adjoint, Unité du développement local et régional	Josué Tanaka	Chef du Service de presse	Barbara Ann Clay
Chef de l'unité des études environnementales	Tim Murphy	Chef du Service des relations extérieures	Katrina Farrell-Gisse
Services généraux		Audit interne	
Chef du Service du cofinancement	Ullrich Kiermayr	Chef du service	Tarek Rouchdy
Chef du Service des marchés	Bernard Gouveia		
Chef du Service enseignement et formation	Philippe-Emmanuel Dewilde		

Siège

Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square
Londres EC2A 2EH
Royaume-Uni
Téléphone : +44 71 338 6000
Télécopie : +44 71 338 6100
Télex : 8812161EBRD L G
Swift : EBRD GB2L

Questions et propositions concernant des projets**Propositions de projets du secteur privé ou liés à la privatisation :**

Ronald Freeman
Premier Vice-Président
Banque d'affaires
Téléphone : +44 71 338 6115

Propositions de projets d'infrastructure financière et physique :

Mario Sarcinelli
Vice-Président
Banque de développement
Téléphone : +44 71 338 6105

Pour tout renseignement par téléphone, s'adresser à l'Unité d'information sur les projets de la Banque:

Téléphone : +44 71 338 6282
Télécopie : +44 71 338 6105

Pour tout renseignement général, s'adresser au Service des relations extérieures :

Téléphone : + 44 71 338 7234
Télécopie : + 44 71 338 6139

Bureaux résidents**Albanie**

Chambre 411, Hotel Tirana
Tirana
Téléphone : +355 42 32898
Télécopie : +355 42 32898
Représentant :
Antonio Fanelli

Bulgarie

Suite 243, Sheraton Hotel
5 Sveta Nedelya Square
1000 Sofia
Téléphone : +359 2 876 541
Télécopie : +359 2 871 038
Représentant
Kamen Ivanov

**République tchèque/
République Slovaque**

28 Rijnna 9
Prague 1
Téléphone : +422 268 611
Télécopie : +422 267 876
Représentant adjoint:
Egor Tham

Hongrie

Kecskemeti utca 7
H-1053 Budapest
Téléphone : +361 266 6000
Télécopie : +361 266 6003
Représentant : Paul Dax

Pologne

15.14 LIM Centre-Marriott
Al Jerozolimskie 65/79
00-697 Varsovie
Téléphone : +482 630 7275
Télécopie : +482 630 6551
Représentant : Yves Fortin

Roumanie

8 Strada Sipotul Fintinilor
Sector 1, Bucarest 70718
Téléphone : +401 615 6999
Télécopie : +401 312 2233
Représentant adjoint :
Mike Hicks

Fédération de Russie

24ème étage, 36 Novy Arbat
121205 Moscou
Téléphone : +7 503 956 1111
Télécopie : +7 503 956 1122
Représentant :
Goran Segerlund

Ukraine

Suite 407, Nationalna Hotel
5 Rosa Luxembourg Street
252021 Kiev 21
Téléphone : +7 044 291 8846
Télécopie : +7 044 291 8847
Représentant :
Nestor Gayowsky

Un bureau résident en Lettonie (pour les trois République baltes, avec des bureaux en Estonie et Lituanie) est sur le point d'être établi.

Publié et produit par le Bureau des relations extérieures de la Banque Européenne. Les versions en langues étrangères ont été réalisées par le Service linguistique et des réunions et le Service du graphisme et de l'impression de la Banque.

Mise en page : williams and phoa
Photographies : Paul Lowe, Jecko Vassilev
Illustration de couverture : Peter Menzel/
Impact Photos
Cartes : Tom Van Sant/Science Photo Library
Imprimé par : CTD sur papier "Zanders Ikonofix Chlorfrei"

La pâte à papier "Zanders Ikonofix Chlorfrei" a été blanchie sans dioxyde de chlore ni aucune substance chlorée. La pulpe est produite par des usines appliquant un programme rigoureux de reboisement dans le cadre duquel chaque arbre abattu est remplacé par deux ou trois arbres nouveaux.